

La Lettre

N°98 | Octobre 2026



Édito

Le 14 octobre 2026 a été lancée l'Année de la santé, qui se déploiera sur toute l'année scolaire et universitaire 2026-2027. Organisées en partenariat entre le CNRS et le ministère de l'Éducation nationale, les « Années de... » ont pour objectif de rapprocher la recherche et les communautés éducatives [p2]

NOUVELLES DE L'INSTITUT

- Trois nouveaux collègues à l'institut [p4]
- Innov'SHS 2026 : les jeux sérieux, vecteurs de l'innovation en SHS [p5]
- Retour sur les Rencontres Recherche & Création Avignon 2026 [p6]

À PROPOS

Quand les sciences sociales arpentent la plage [p9]

FOCUS

L'État à l'ère des politiques publiques : quand les politiques s'entremêlent [p12]

TROIS QUESTIONS À...

Stéphanie Vermeersch et Christine Lamberts, sur le nouveau laboratoire ExCHANGES [p14]

PROGRAMMES NATIONAUX

- PEPR Risques (IRiMa) - Renouveler les recherches sur les vulnérabilités face à l'intrication des risques et des crises [p16]
- Le PEPR ICCARE sollicité pour éclairer les réflexions du Sommet Lumière [p18]

OUTILS DE LA RECHERCHE

La transition vers OpenAlex au CNRS : quels enjeux et opportunités pour les SHS ? [p21]

INTERDISCIPLINARITÉS

Sous les panneaux solaires, l'humain et la biodiversité : regards croisés sur l'agrivoltaïsme [p23]

SCIENCES PARTAGÉES

« À la poursuite de radiotočka » : de l'ethnofiction sonore à la médiation scientifique [p25]

ANTHROPOLOGIE EN PARTAGE

POEM : le renouveau des études mongoles [p27]

LE LANGAGE EN COMMUN

Quand les capitaines basques prenaient la plume : le basque restait-il à quai ? [p31]

VIE DES LABOS

- La Maison Française d'Oxford célèbre ses 80 ans [p35]
- Le CERDI : cinquante ans au service du développement international [p38]

À L'HORIZON

AgroEsthet - Agroécologie et Esthétique du paysage : promouvoir par la beauté les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement [p41]

ZOOM SUR...

Repenser la question énergétique avec les sciences humaines et sociales [p44]

LIVRE



Tremblement. Penser les vies post-violences sexuelles, Saba Le Renard, Cambourakis, 2026

« Plonger dans ce projet, c'est m'engager dans un voyage intérieur dont je n'anticipe au départ ni l'ampleur ni le caractère périlleux. » À partir d'une recherche en sociologie menée par entretiens auprès de 29 personnes ayant subi des violences sexuelles et appartenant pour la plupart aux minorités sexuelles et de genre, Saba Le Renard s'interroge sur l'après : à qui on parle des violences subies, comment ça se passe [...]

voir toutes les publications

REVUE

Le *Journal of Alpine Research* / *Revue de géographie alpine* est une des plus anciennes revues de géographie éditées en France — depuis 1968 par l'Association pour la recherche alpine et en coédition avec UGA Éditions depuis 2020.

Fondée en 1913 par Raoul Blanchard (seul géographe récipiendaire de la médaille d'or du CNRS) sous le nom de *Recueil des travaux de l'Institut de géographie alpine* [...]

voir toutes les publications





ÉDITO

Anne-Cécile Hoyez, directrice adjointe scientifique Espaces, territoires, sociétés / SHS Santé, CNRS Sciences humaines & sociales

Le 14 octobre 2026 a été lancée l'Année de la santé, qui se déploiera sur toute l'année scolaire et universitaire 2026-2027. Organisées en partenariat entre le CNRS et le ministère de l'Éducation nationale, les « Années de... » ont pour objectif de rapprocher la recherche et les communautés éducatives (enseignants et enseignantes du secondaire et du primaire, inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche), en mettant à leur disposition les travaux conduits au CNRS afin qu'ils puissent être intégrés à des corpus d'enseignement.

Pour le CNRS, l'Année de la santé est pilotée par notre collègue Anne Siegel, déléguée scientifique pour la politique Santé du CNRS, et coordonnée par la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires (MITI) du CNRS et le Comité scientifique santé (C2S) du CNRS, qui entretiennent les collaborations institutionnelles avec le ministère de l'Éducation nationale¹, le ministère de la santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche². Cette année est conçue pour entrer en cohérence avec la *Feuille de route Recherches interdisciplinaires en santé* du CNRS. Celle-ci se décline en trois grands axes : santé de toutes et tous, amélioration de la santé des individus et de l'environnement, innovations pour la santé. Chacun se déploie en 73 focus pluridisciplinaires reliés aux disciplines de l'enseignement scolaire. Pour les sciences humaines et sociales, il s'agit des arts, de l'histoire-géographie, de la philosophie, des sciences économiques et sociales, des langues vivantes. Si l'anthropologie, le droit ou les sciences politiques ne sont pas des disciplines enseignées dans le secondaire, elles seront néanmoins mobilisées dans les formations et les ressources qui seront proposées aux enseignants et enseignantes, qui pourront les nommer et les mobiliser (par exemple pour la spécialité Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques).

Les laboratoires, les chercheurs et chercheuses sont ainsi invités à identifier et partager les contenus susceptibles d'être mobilisés à des fins pédagogiques de l'école primaire au lycée. Formations à destination des enseignants (en présentiel ou en ligne), projection de films, pièces de

théâtre, expositions, visites de laboratoires, jeux et/ou kits pédagogiques : les formes de contribution sont multiples, à proposer à l'échelle nationale ou en délégations régionales... Pour ce faire, vous êtes toutes et tous invitées à proposer des *ressources* qui viendront enrichir un catalogue dans lequel les enseignants pourront puiser pour alimenter leurs cours, leurs connaissances ou concevoir des activités avec leurs classes, par exemple lors de sorties ou d'accueil de scientifiques en cours. Vous pouvez également vous engager activement, à titre individuel ou avec votre laboratoire, pour devenir « acteur » de l'Année de la santé en candidatant ici, et/ou en proposant un *événement* présentant un intérêt pour un public scolaire et susceptible d'être labellisé dans le cadre de l'Année de la santé. Le site internet de l'Année de la santé étant public, les ressources, les informations, les idées partagées pourront donc aussi bénéficier à toutes les personnes qui s'intéressent aux enjeux transversaux de la santé, qu'il s'agisse de recherche, d'innovation ou de métiers.

Cette édition de l'Année de la santé prend une forme particulière : jusqu'à présent exclusivement disciplinaire (Année de la chimie, des mathématiques, de la biologie, de la physique, des géosciences, de l'ingénierie), elle réunit pour la première fois tous les instituts du CNRS, et toutes les disciplines qui les composent. Cette année marque donc une étape importante, car outre la création de passerelles entre la recherche et l'école, elle vient positionner la nécessité de concevoir la santé comme « l'affaire de toutes les disciplines », de mobiliser toutes celles-ci autour des enjeux de lutte contre les inégalités et de promotion de la santé à l'école. Les sciences humaines et sociales ont, à cet égard, toute leur place pour éclairer les dimensions sociales, territoriales, historiques, économiques, politiques et culturelles de la santé. Les *ambassadeurs et ambassadrices* qui représentent CNRS Sciences humaines & sociales dans cette année hors-normes sont les garants de cette représentativité³. Ils ont été par exemple pleinement intégrés dans les ateliers de la *journée de lancement*, en composant des mini-formations autour, par exemple, des « environnements favorables à la santé » en faisant dialoguer l'histoire-géographie avec la biologie et les sciences physiques, ou autour des « médicaments et information : comprendre pour mieux décider » qui mettra en lien l'histoire-géographie, la philosophie, la biologie et la chimie.

1. En particulier la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR).

2. En particulier la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGR).

3. Il s'agit de Muriel Darmon, directrice de recherche CNRS au Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (CESSP, UMR8209, CNRS / EHESS / Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Marie Gaille, directrice de recherche CNRS au laboratoire République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie (UMR8241, CNRS / ENS-PSL / Collège de France), Solène Lellinger, maîtresse de conférences à l'université Paris-Cité et membre du laboratoire Sciences - Philosophie - Histoire (SPHERE, UMR7219, CNRS / Université Paris Cité), Josselin Thuilliez, directeur de recherche CNRS au Centre de recherche en économie et management (CREM, UMR6211, CNRS / Université Caen Normandie / Université de Rennes), et Virginie Chasles, professeur à l'université Jean-Monnet Saint-Étienne et membre du laboratoire Environnement, ville, société (EVS, UMR5600, CNRS / Université Jean-Monnet Lyon 3 / Université Lumière Lyon 2 / Université Jean-Monnet Saint-Étienne / ENTPE / ENS Lyon / ENSA Lyon) qui fait le lien avec CNRS Écologie & environnement.

Pour se repérer dans l'agenda de l'Année de la santé, nous vous conseillons de vous rendre régulièrement sur le site internet, qui est alimenté en continu, et de découvrir les ressources et événements-phares des partenaires : Mouv'en Santé (CNRS), le French Gut Kids (Inrae), le Canal Detox (Inserm).

L'Année de la santé est une invitation à faire circuler les savoirs, à faire dialoguer les disciplines, à renforcer les liens entre recherche et éducation. Elle donne l'occasion de rendre visibles la richesse et la diversité des recherches conduites au CNRS, mais aussi de contribuer, dès l'école, à placer la démarche et la pensée scientifique dans la compréhension des enjeux de santé.

L'organisation de l'Année de la santé est l'occasion de rappeler que la santé fait partie des priorités de CNRS Sciences humaines & sociales. Cette priorité se décline de différentes manières dans les dispositifs de l'institut : plusieurs SOSI (Suivi ouvert des sociétés et de leurs interactions) sont directement dédiés aux questions de santé ; la Plateforme des sciences humaines et sociales de la santé (SHS-Santé, FRA2010, CNRS), appelée « plateforme SHS-santé », coordonne un ensemble d'actions collectives auxquelles les membres des unités CNRS peuvent participer ; la Fédération Sciences sociales et santé numérique (FR3SN, FR2056, CNRS /ENS-PSL) au sein du Paris Campus Santé travaille la question des données numériques en santé, le laboratoire Échanges pour le climat, les changements globaux et les sociétés (Exchanges, UAR2058, CNRS) met au programme

les questions de santé environnementale. L'institut est également impliqué dans le suivi de réseaux de recherche ou groupements d'intérêt scientifique (GIS) qui abordent la santé et ses domaines connexes (on peut citer le GIS Fedrha - Fédération pour la recherche sur le handicap et l'autonomie, le GIS ILVV - Institut de la longévité, des vieillissements et du vieillissement, ou encore le réseau thématique dédié à la pharmacopée ancienne), ainsi que dans des programmes nationaux dans lesquels la santé prend une place importante (PEPR Risques - IRIaMa, PEPR Ville durable - VDBI, PPR Autonomie). Citons aussi le pôle International qui est impliqué via des réseaux de recherche internationaux (IRN) centrés sur la santé, le pôle Innovation qui accompagne de nombreux projets de collègues développant des idées et dispositifs pour la santé ou l'accès aux soins. En outre, l'institut, par l'intermédiaire de la MITI, soutient plusieurs projets (80 PRIME / PRIME-Santé / programmes blancs) dans lesquels la santé prend une place à part. Enfin, l'institut est impliqué dans des consortiums plus larges, en prise par exemple avec les programmes développés par l'Agence de programmes de recherche en santé, parmi lesquels on peut citer le programme de recherche interdisciplinaire sur la fin de vie.

L'année de la santé est donc l'occasion pour les laboratoires et les chercheurs de faire connaître leur travaux hors du monde académique et de valoriser la contribution majeure des sciences humaines & sociales elles-mêmes et en interdisciplinarité à cette thématique centrale pour nos sociétés.



Journée de lancement de l'Année de la santé le 14 octobre dernier à la Cité internationale universitaire de Paris © Erwan Dubois, CNRS Biologie



NOUVELLES DE L'INSTITUT

Trois nouveaux collègues à l'institut



Christelle Kongo

Christelle Kongo a rejoint le pôle Ressources financières de CNRS Sciences humaines & sociales en août 2026 en tant qu'assistante ingénieure en gestion administrative et financière. Elle est en charge des crédits de gouvernance des programmes nationaux de recherche Risques (PEPR IRiMa), Ville durable et bâtiments

innovants (PEPR VDBI), et des activités de gestion financière de l'institut. Titulaire d'un Master en gestion des ressources humaines, elle combine une solide expertise en recrutement et en pilotage financier de projets de recherche. Avant de rejoindre l'institut, elle a occupé les fonctions d'assistante ingénieure en ressources humaines et en gestion financière pour différents projets de recherche, parmi lesquels un projet ERC hébergé au laboratoire *PRINTEMPS - Professions, Institutions, Temporalités* (UMR8085, CNRS / Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines). Elle a également été gestionnaire en ressources humaines à l'Inrae et dans le secteur privé.

christelle.kongo@cnrs.fr



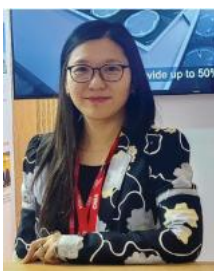
Raphaël Morera

Raphaël Morera a rejoint CNRS Sciences humaines & sociales en tant que directeur adjoint scientifique en charge de la section 35 - Histoire moderne et contemporaine. Historien spécialiste des questions environnementales, il est directeur de recherche au CNRS et membre du *Centre de recherches historiques*

(UMR8558, CNRS / EHESS). Ses recherches portent essentiellement sur la maîtrise de l'eau dans ses aspects institutionnels, économiques et sociaux. Il s'est tout d'abord intéressé aux modalités d'investissement de l'État monarchique dans les dynamiques de mise en culture des zones humides. Ses recherches ont par la suite porté sur les dimensions environnementales de la croissance urbaine à l'époque moderne. Il a ainsi travaillé sur l'histoire de l'environnement parisien puis sur l'influence de la ville sur l'évolution des cours

d'eau de la région. Il développe aujourd'hui ses thématiques en diversifiant ses terrains et en abordant la période contemporaine et la question de la grande hydraulique. Ses recherches sont ouvertes à l'interdisciplinarité et s'attache à varier les approches qualitatives et quantitatives en portant une attention particulière aux outils numériques. Après avoir été rédacteur en chef d'*Études rurales* entre 2018 et 2022, Raphaël Morera a co-dirigé le Centre de recherches historiques entre 2022 et 2026.

raphael.morera@cnrs.fr



Elise Huanyan Hao Yan

Diplômée d'un Master professionnel en droit, économie, gestion (spécialité Management International) et d'un double diplôme d'école de commerce (NEOMA / UIBE Pékin), Elise Huanyan Hao Yan rejoint CNRS Sciences humaines & sociales en tant que responsable du pôle Ressources financières.

Expérimentée en gestion administrative et financière, elle a notamment occupé des postes au CNRS : responsable administrative et financière du *Laboratoire de physique théorique et hautes énergies* (LPTHE, UMR7589, CNRS / Sorbonne Université) ; chargée d'études à la Direction d'appui aux partenariats publics ; chargée de tarifications auditable à la Délégation Paris-Centre. Auparavant, elle a travaillé pendant dix ans à l'Ambassade de France en Chine, où elle a suivi des budgets du service scientifique et du bureau du CEA, coordonné des programmes de coopération scientifique et assuré le suivi financier et administratif des missions diplomatiques.

Elle a rejoint l'institut depuis le 1^{er} septembre, en remplacement d'Annick Trubert, pour le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie budgétaire de CNRS Sciences humaines & sociales tout en s'assurant de la conformité des actes financiers. Elle coordonne également la gestion des ressources financières de l'ensemble du périmètre de l'institut, y compris les programmes nationaux. Par ailleurs, elle est engagée en tant que sauveteuse secouriste du travail (SST).

elise.yan@cnrs.fr

Innov'SHS 2026 : les jeux sérieux, vecteurs de l'innovation en SHS

Le 15 octobre 2026 s'est tenue à Paris la 7^e édition d'Innov'SHS, l'événement phare de la valorisation en sciences humaines et sociales. Cette année, les jeux sérieux étaient à l'honneur pour incarner la capacité des SHS à transformer la connaissance en action. Comme l'a souligné Thierry Dauxois, président-directeur général du CNRS, dans son discours d'ouverture, les jeux sérieux illustrent « une manière de faire de la science en commun, en associant chercheurs et chercheuses, citoyens, décideurs et professionnels ».

Avec 250 visiteurs — acteurs de la recherche, éditeurs de jeux, *game designers*, associations, fondations et collectivités — l'événement a confirmé son statut de rendez-vous incontournable de l'innovation en SHS. La journée a mis en lumière le rôle clé des jeux : former, sensibiliser, accompagner le changement, aider à la décision, impliquer les citoyens dans la recherche.

Le matin, trois tables rondes ont exploré les multiples dimensions des jeux sérieux : leur rôle non seulement comme outil de médiation et de collecte de données pour la recherche, les enjeux de leur conception, leur diffusion et pérennisation, mais également comme support du dialogue entre chercheurs, chercheuses et *game designers* jusqu'à leur déploiement et au-delà, et encore comme moyen d'une co-construction des méthodes d'évaluation de leur impact, qu'il soit pédagogique, décisionnel ou sociétal.

L'après-midi a été consacré à l'exposition de dix-huit projets innovants, issus des laboratoires du CNRS. Ces jeux, aux thématiques aussi variées que la santé, l'éducation, l'environnement ou l'économie, ont montré la diversité des applications et une approche assurément interdisciplinaire.

À travers cet événement, le CNRS a réaffirmé son ambition : mettre en lumière les contributions des SHS au monde socio-économique, en faisant des jeux sérieux un trait d'union entre la recherche et la société.



contact&info

- Pôle Innovation, valorisation et partenariats industriels
inshs.innovation@cnrs.fr
- Pour en savoir plus
<https://innovshs2026.sciencesconf.org/?lang=fr>



SOLUTRE est un jeu de plateau semi-coopératif proposé par Damien Marage qui place ses joueurs dans le rôle d'acteurs du territoire, pour leur faire vivre la gouvernance territoriale © David Pell, dpmultimedia

Retour sur les Rencontres Recherche & Création Avignon 2026

La treizième édition des Rencontres Recherche & Création, qui s'est tenue les 9 et 10 juillet 2026 à Avignon, s'est ouverte sous le double parrainage de Claire Giry, présidente-directrice générale de l'Agence nationale de la recherche (ANR), et de Tiago Rodrigues, directeur du Festival. Tandis que Tiago Rodrigues mettait l'accent sur les liens entre les « cerveaux avides et curieux » des artistes et des chercheurs et chercheuses, Claire Giry posait une question centrale : « Comment la science et l'art peuvent-ils s'emparer de phénomènes souvent réputés difficiles voire impossibles à retranscrire par la parole et à expliquer rationnellement ? »

Cette année, les Rencontres, consacrées à une thématique forte — « Ce qui nous hante, ce qui nous lie : comment exprimer l'indicible ? » — étaient placées sous le double signe de la continuité et du renouvellement.

La continuité tient à ce qui fait la force de la manifestation. Un lieu, tout d'abord : le Cloître Saint-Louis qui, comme les années précédentes, constitue à la fois un lieu de passage, de rencontres et de médiation. Une organisation ensuite, portée par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et le Festival d'Avignon, en partenariat notamment avec le CNRS. Une volonté, enfin : faire dialoguer scientifiques et artistes autour de spectacles présentés lors de l'édition en cours, afin de croiser hypothèses, méthodes, réflexions, savoirs et pratiques de création. Ce dialogue s'appuie sur un ordonnancement désormais bien établi, fondé sur des tables rondes mêlant chercheurs et chercheuses, metteurs et metteuses en scène, dramaturges. Il se prolonge également à travers le Forum, davantage tourné vers le monde professionnel et consacré cette année à « la création comme liberté(s) »¹.

Le renouvellement tient, quant à lui, à la volonté d'ouvrir encore davantage les échanges aux publics du Festival. Pour ce faire, une première table ronde s'est déroulée dans la cour du Cloître. L'affluence qu'elle a suscitée montre que ce choix était judicieux. Les sessions, au nombre de cinq, ont par ailleurs été resserrées, sans que cela ne nuise à la densité des propos ni à la possibilité d'ouvrir les discussions avec le public. Dans un éditorial, Emmanuel Ethis, délégué interministériel à l'éducation artistique et culturelle au ministère de de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, en a bien résumé les enjeux :

Un soir de juillet, dans la Cour du Cloître Saint-Louis, un spectateur sort d'une session sur la représentation du mal et reste planté sous les platanes, incapable de rentrer tout de suite. Il vient d'entendre Julien Gosselin parler de Maldoror et une historienne du CNRS raconter les traces du génocide rwandais. Deux langues, deux méthodes, une même nuit qui le travaille. Il finit par dire à son voisin : « Je crois que je l'ai compris dans le ventre avant de le comprendre dans la tête. » Il tient là, en une phrase, tout ce que cherchent ces Rencontres. L'indicible commence où les mots ordinaires renoncent — et c'est précisément à cet endroit qu'Avignon fait dialoguer l'art et la recherche.²



Cet indicible a été interrogé à partir de cinq œuvres et d'autant de tables rondes. Il ne s'agit surtout pas ici d'énumérer l'ensemble de leurs contenus mais de mettre en lumière quelques moments saillants.

À partir du spectacle de Julien Gosselin, *Maldoror*, la première table ronde, intitulée « Comment représenter le mal ? », s'est déroulée dans la Cour. Elle a permis de saisir de manière particulièrement éclairante la façon dont le metteur en scène cherchait à faire un « théâtre du fracas », un théâtre de la démesure, afin de faire vivre aux spectateurs, sans chercher à la théoriser, une expérience viscérale et sensorielle de la poésie. Le metteur en scène a notamment éclairé la place du film vidéo dans le spectacle, conçu à la fois comme archive et comme souvenir. Il a également expliqué l'utilisation des dessous de la scène. En écho, les chercheuses et chercheurs ont proposé des analyses qui ont toutes laissé à l'assistance le sentiment que sa compréhension du spectacle s'en trouvait augmentée.

Retenons notamment les analyses de la philosophe Isabelle Delpla, qui insistait non seulement sur la pauvreté du langage pour désigner le mal mais aussi sur la nécessité d'en différencier les manifestations. Forte de sa connaissance des procès, en particulier de celui d'Adolf Eichmann en 1961, ainsi que de la justice pénale internationale et de la qualification des crimes

1. Responsables de la coordination scientifique : Catherine Pellini (Rencontres Recherche & Création), Catherine Courtet (Forum).

2. Voir à ce sujet la brochure [13e Rencontres Recherche & Création](#), « Ce qui nous lie : comment exprimer l'indicible ? », les 9 et 10 juillet 2026, p.13.

de masse, elle soulignait l'intérêt de la qualification juridique. Emmanuel Bouju, en littéraire, portait pour sa part la focale sur Roberto Bolaño, romancier chilien auteur de *La Littérature nazie en Amérique*. Il s'interrogeait sur les liens entre les dispositifs poétiques et la violence politique, entre le fait de dire et celui de faire le mal.

Quant à l'historienne Hélène Dumas, qui a travaillé sur le génocide des Tutsi au Rwanda, elle soulignait l'importance, dans son travail, d'aborder le mal incarné du point de vue des victimes. Pour appréhender la question des disparus, elle se confronte aux mémoriaux, aux artefacts, aux vêtements sortis des fosses communes. Elle travaille également sur les traces psychiques. Elle n'en évoquait pas moins quelques limites à cet exercice d'histoire : les survivants parlent mais sommes-nous capables de les entendre ?³

« Comment représenter le mal ? »

- ▶ Julien Gosselin, metteur en scène de Maldoror
- ▶ Emmanuel Bouju, professeur en littérature générale et comparée à l'université de la Sorbonne Nouvelle
- ▶ Hélène Dumas, historienne, chargée de recherche CNRS au Centre des savoirs sur le politique. Recherches et analyses (CESPRA, UMR8036, CNRS / EHESS)
- ▶ Isabelle Delpla, professeure en philosophie à l'université Jean Moulin Lyon 3

Session animée par Sylvaine Guyot, professeure en littérature française et études théâtrales à New York University

Une deuxième thématique, « Comment se dire adieu ? », donnait lieu à une table ronde organisée autour d'un spectacle adapté d'une œuvre de Han Kang et consacré au traumatisme lié à un massacre perpétré sur une île sud-coréenne. Le fil rouge consistait à interroger les liens entre grande et petite histoire, tandis que l'accent était mis sur les questions de mémoire : la vie avec des « fantômes », la hantise qu'ils suscitent et qui peut devenir invivable. Ces questions étaient abordées à la fois sous l'angle des affects et celui des archives.

« Comment se dire adieu ? »

- ▶ Daria Deflorian, actrice, dramaturge et metteuse en scène de *Che dolore terribile è l'amore*
- ▶ Éric Vautrin, dramaturge
- ▶ Alain Delissen, directeur d'études en histoire à l'EHESS, membre du laboratoire Chine, Corée, Japon (CCJ, UMR8173, CNRS / EHESS / Université Paris Cité)
- ▶ Grégory Delaplace, directeur d'études en anthropologie à l'EPHE-PSL, membre du Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie orientale (CRCAO, UMR8155, CNRS / EPHE-PSL / Collège de France / Université Paris Cité)

Session animée par Elsa Courant, chargée de recherche CNRS en poésie et histoire littéraire du XIXe siècle, membre du Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF, UMR8599, CNRS / Sorbonne Université), et Grégoire Mallard, directeur de recherche et professeur en anthropologie et sociologie à l'Institut de hautes études internationales et du développement (Genève)

Le spectacle de Tiphaine Raffier, *L'hors-présence ou Chimères du pays de Morsan*, a donné l'occasion aux chercheuses, lors d'une troisième séquence, de s'interroger sur l'absence, le substituable et le non-dit. Les spectateurs qui avaient vu ou allaient voir le spectacle ont également pu saisir certains choix de mise en scène éclairant les grandes thématiques qui traversent la pièce : les derniers instants de vie, le deuil, les violences intra-familiales. Il s'agit d'un huis-clos complexe : une fratrie divisée accompagne les derniers instants d'une proche ; une présence se transforme en absence ; à l'approche de la mort, des mots deviennent imprononçables ; une multitude de détails envahit les derniers moments ; les cérémonies funéraires occupent une place particulière. Autant d'éléments qui donnent corps à une réflexion sur ce qui peut être dit, mais aussi sur ce qui reste indicible.

L'hors-présence ou Chimères du pays de Morsan

- ▶ Tiphaine Raffier, actrice, dramaturge et metteuse en scène de *L'hors-présence ou Chimères du pays de Morsan*
- ▶ Marie-Frédérique Bacqué, professeure en psychopathologie clinique à l'université de Strasbourg
- ▶ Marie Kondrat, professeure en littérature générale et comparée à l'université de Lausanne

Session animée par Sabine Forero-Mendoza, professeure en esthétique et histoire de l'art contemporain à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, et Tiphaine Karsenti, professeure en études théâtrales à l'université Paris Nanterre

Enfin, la dernière thématique, « Histoires de familles », a donné lieu, le 10 juillet après-midi, à deux séries d'échanges. Une première table ronde était consacrée au spectacle *Nous ou le paradoxe du hérisson*. Elle a permis d'interroger les rapports de pouvoir inégalement distribués au sein des familles, les enjeux de différenciation — le « Eux » et le « Nous » — ainsi que les effets de domination. Deux chercheuses ont proposé, parfois en écho inattendu avec la pièce, des analyses décalées permettant de décliner autrement l'univers de l'enfance. D'une part, Audrey Célestine envisageait l'enfance comme le « lieu où la grande histoire devient expérience vécue ». Elle s'interrogeait sur les

« Histoires de familles »

- ▶ Muriel Imbach, metteuse en scène de *Nous ou le paradoxe du hérisson*
- ▶ Audrey Célestine, maîtresse de conférences en histoire et sociologie politique à New York University
- ▶ Julie Pagis, chargée de recherche CNRS en sociologie politique à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS, UMR8156, CNRS / EHESS / Inserm / Université Sorbonne Paris Nord)

Session animée par Anne Besson, professeure en littérature générale et comparée à l'université d'Artois, et Frédéric Sawicki, professeur en sciences politiques à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre du Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (CESSP, UMR8209, CNRS / EHESS / Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

3. À ce sujet, écouter le podcast *Comment représenter le mal ? Avec Julien Gosselin*.

éléments qui permettent de « faire famille » et sur le sens de ce que peut être une « famille française », tout en questionnant les mécanismes d'assignation raciale. D'autre part, le retour sur deux enquêtes relatives à la socialisation politique enfantine permettait à Julie Pagis d'observer, au-delà des biais bien mis en évidence, différentes formes d'autonomie enfantines.

Dans ce sillage, la série des table rondes des Rencontres s'est achevée par une confrontation entre chercheurs et artistes autour de la parole « empêchée ». Les choix artistiques de la pièce *Mon Frère*, mise en scène par François Gremaud, consacrée aux relations avec son frère sourd, ont été confrontés à deux autres références : *Le Regard du sourd* de Robert Wilson, présenté en France en 1971 au Festival de Nancy, et les spectacles de *l'International Visual Theatre* créé en 1977. Les formes de résistance sourde ont été mises en exergue et sont apparues comme des modes d'action susceptibles d'être partagés.

Mon Frère et Le Regard du sourd

- ▶ François Gremaud, auteur, comédien et metteur en scène de *Mon Frère*
- ▶ Christian Gremaud, comédien
- ▶ Jennifer Lesage-David, autrice, metteuse en scène, réalisatrice et codirectrice de *l'International Visual Theatre*
- ▶ Emeline Jouve, professeure en littérature et théâtre étatsunien à l'université Toulouse - Jean Jaurès
- ▶ Andrea Benvenuto, maîtresse de conférences en philosophie à l'EHESS, membre du [Centre d'étude des mouvements sociaux](#) (CEMS, UMR8044, CNRS / EHESS)

Session animée par Patrick Boucheron, professeur en histoire au Collège de France, et Laurent Lombard, professeur en littérature italienne contemporaine à Avignon Université

Dans la matinée s'était intercalé le Forum consacré à « La création comme liberté(s) ». Organisé par le Festival d'Avignon, l'ANR, l'Office national de diffusion artistique (ONDA) et Thalie Santé en collaboration avec l'Assurance Formation des Activités du spectacle (AFDAS), Audiens et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), il réunissait de nombreux intervenants. Il est difficile de rendre compte de la pluralité des prises de parole — dont la règle du jeu voulait qu'elles soient extrêmement courtes — sur ce sujet d'une actualité particulièrement sensible, marquée par des déprogrammations, des coupes dans les subventions, des pressions politiques, voire des menaces et différentes formes de harcèlement visant les artistes eux-mêmes. Ce contexte était d'ailleurs bien résumé dans le programme :

De nombreux rapports et enquêtes mettent en évidence la multiplication des entraves à la liberté de création et les restrictions à la diffusion des œuvres, que celles-ci prennent la forme de programmation empêchée, de déprogrammation, de campagne de dénigrement en ligne, de scandale, de suppression des financements, de menaces physiques, de demande d'interdiction de diffusion, voire de procès. Ce contexte suscite des risques croissants d'autocensure de la part des artistes, des producteurs, des programmeurs, des institutions, des collectivités publiques mais aussi de l'ensemble des acteurs du secteur de la culture. Il peut également susciter une uniformisation des œuvres en réduisant leur singularité au profit de stéréotypes répondant à des critères extérieurs.⁴

L'intérêt d'un tel format réside dans la possibilité, à travers le dialogue entre chercheurs et chercheuses, représentants de structures partenariales et d'administrations, d'aborder des questions touchant à la fois les milieux de la recherche et ceux de la création. Si différentes entraves contemporaines à la liberté de création ont été abordées par les artistes ou leurs représentants, les mises en perspective historiques, juridiques, géographiques ont apporté d'utiles éclairages. Jean-Claude Yon évoquait les raisons de la peur récurrente provoquée par les théâtres. Robert Darnton, présent par la voix, revenait sur la censure au XVIII^e siècle. Thomas Perroud observait, quant à lui, l'augmentation des cas de censure portés par les groupes les plus divers. Stéphane Segretà-Aguila proposait une mise en perspective européenne.

Ces approches, complétées par des analyses de politiques publiques, entraient en dialogue avec les témoignages, analyses et réactions d'artistes, d'élus et d'élues. Différents interlocuteurs évoquaient des formes d'auto-censure, s'alarmaient des risques d'uniformisation culturelle, de la difficulté à faire émerger de nouveaux artistes, de la minimisation des prises de risque et des phénomènes de concentration. La question d'une possible clause de conscience destinée à protéger les programmeurs, déjà posée dans les secteurs des bibliothèques, de la presse et de l'édition, a également été soulevée. Il en allait de même pour les répercussions du contrat d'engagement républicain sur les artistes et des possibles dérives auxquelles il pourrait donner lieu.

Polarisation et pressions politiques, campagnes numériques de dénigrement, risques pour le pluralisme culturel, situations demeurées sous le radar malgré l'existence de solides protections juridiques : autant de questions évoquées en lien avec des remontées préoccupantes du terrain, relayées notamment par le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) ou la SACD.

Le contenu et les frontières du devoir de neutralité ont également fait l'objet d'interventions, notamment du côté de l'ONDA. Se sont exprimées, plus largement, toute une série d'inquiétudes : la contamination des esprits sur le fait que la culture coûterait trop cher, les risques de divisions, la trop faible représentation des personnes racisées dans les institutions, le déplacement des problématiques politiques dans les mondes de l'art, les enjeux technologiques et environnementaux, les violences sexuelles et sexistes... À ces inquiétudes répondaient cependant des raisons d'espérer. Étaient alors évoquées de multiples initiatives et l'attention croissante, dans les milieux de la création, aux relations sociales et aux enjeux de santé.

Les Rencontres Recherche & Création auront ainsi une nouvelle fois, dans un format en partie renouvelé, permis de faire dialoguer des univers souvent distincts qui, s'ils disposent de leurs propres approches, leurs propres langages, leurs propres méthodes et leurs propres contraintes, se rejoignent autour d'une même exigence : chercher les formes permettant de rendre pensable, perceptible et partageable ce qui, précisément, semble échapper aux mots, l'indicible.

Pascale Goetschel, déléguée scientifique à CNRS Sciences humaines et sociales

4. Voir à ce sujet la brochure *13^e Rencontres Recherche & création*, Forum « La création comme liberté (s) », 10 juillet, réf. citée, p.11.

À PROPOS

Quand les sciences sociales arpentent la plage



Le carnet de recherche « Des lignes sur le sable : les plages sous le regard des sciences sociales » existe depuis janvier 2024. Son ouverture coïncidait avec la formalisation d'un réseau de recherche international soutenu pour une durée de trois ans (2024-2026) par la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH), dans le cadre de l'appel « Climat et environnement » lancé en 2023. Intégré au [catalogue d'OpenEdition](#) dès le mois de mars, le carnet a été doté en avril, à l'initiative de la Bibliothèque nationale de France, d'un numéro international normalisé (ISSN 3036-9207). La langue de publication est principalement le français, mais des billets ont été mis en ligne en anglais, avec parfois des versions bilingues. Intitulée *A Tale of Two Beaches?*, une contribution de Cae Rodrigues et Marina Sartore, de l'université fédérale de Sergipe, compare ainsi — non sans humour — les us et coutumes balnéaires en Australie et au Brésil sous l'angle des boissons alcoolisées.

L'ambition du carnet est double. D'une part, promouvoir les activités du réseau [BeachAccess](#) (« Le "désir de rivage" sous contrainte écologique : l'accès aux plages entre inégalités environnementales et protection du littoral », dont l'intitulé est un clin d'œil au [sous-titre de l'ouvrage classique](#) de l'historien Alain Corbin *Le territoire du vide*), qui réunit des collègues de diverses disciplines étudiant des cas situés au Brésil, en Californie et en France. Sur ce plan, le carnet relate les événements organisés par le réseau, répercute les communications et publications de ses membres, publie des billets rédigés par leurs soins. Le carnet a ainsi rendu compte des trois rencontres organisées en commun, respectivement à Ventura en 2024, à Rio de Janeiro et Aracaju en 2025 et à Ramatuelle en 2026, lesquelles alternaient ateliers de travail, journées d'étude ouvertes au public et visites de terrain sous la conduite de guides impliquées dans l'aménagement et la protection du littoral en général et des plages en particulier.

Le carnet peut servir à diffuser certaines productions, comme la [douzaine de posters scientifiques](#), réalisés en 2025 par des étudiantes et des doctorantes brésiliennes.

D'autre part, le carnet publie plus largement diverses contributions relatives à la plage, envisagée indissociablement comme une invention sociale et un milieu vivant. On y trouve ainsi des recensions (notamment d'ouvrages anglophones non traduits en français, comme *Living the California Dream*, d'Alison Rose Jefferson, sur les commerces balnéaires afro-américains créés dans l'adversité au tournant du xx^e siècle, ou *The Ancient Shore*, de Paul J. Kosmin, sur les rivages de la Grèce antique) ou des entretiens avec des collègues de différents horizons à propos de leurs travaux, comme l'historienne états-unienne Kara Schlichting, qui a travaillé à la

Des lignes sur le sable

Les plages sous le regard des sciences sociales

[À propos](#) | [About](#) | [Crédits](#) | [Équipe](#) | [Team](#)



Plages urbaines et politiques publiques, de la France à l'Espagne

Questions au (et réponses du) géographe Briec Cabioch

Briec Cabioch, Réseau

BeachAccess

21 juillet 2025

Entretiens

Barcelone, comparaison,
Espagne, France, Marseille,
Valence

Actuellement coordinateur scientifique du Défi sociétal "Territoires du futur" du CNRS, le géographe Briec Cabioch est l'auteur d'une thèse intitulée "[Les grandes villes littorales et leurs plages : une approche par les politiques publiques de gestion à Marseille \(France\), Barcelone et Valence \(Espagne\)](#)", soutenue en 2023. Autour d'un petit jeu de questions/réponses, il a bien voulu revenir avec nous sur ses travaux et leurs implications.

RECHERCHER

Recherche...

ARTICLES RÉCENTS

- [Un état des lieux chiffré sur les concessions de plage en France métropolitaine](#)
- [Bref compte rendu des 3e rencontres du réseau BeachAccess](#)
- [The future of beaches: 2050 and beyond?](#)
- [Public Access to Beaches: Conflicts and Management](#)

Un aperçu du carnet (capture d'écran)



Où règne la propriété privée, l'accès à la plage est parfois semé d'embûches... Malibu (Californie), septembre 2024 © Isabelle Bruno, Grégory Salle

fois sur New York et sur Malibu, ou l'anthropologue argentin Mariano Perelman, qui étudie les plages de Buenos Aires. Le carnet peut, en outre, faire office de courroie de transmission : on y trouve ainsi une étude du Service des données et études statistiques, réalisée en collaboration avec la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, dressant un état des lieux chiffré des concessions de plage en France.

Si chaque billet se suffit en principe à lui-même, il est néanmoins possible de les « feuilletonner ». C'est le cas d'une série « Prison et plage », qui comporte pour l'heure quatre « épisodes ». L'idée est de confronter deux espaces qu'en principe tout oppose pour explorer les liens ou les analogies qui peuvent les rapprocher. Les pays représentés au sein du réseau ne sont pas pour rien dans l'idée qui préside à cette série. Brésil et Californie sont des terres de contrastes particulièrement vifs, où se trouvent parmi les plus belles plages du monde et parmi les prisons les plus rudes — on peut en dire autant de la France, de nouveau condamnée en janvier 2026 par la Cour européenne des droits de l'homme pour des conditions de détention indignes. Parmi les billets prévus pour prolonger la série, l'un se penchera sur le cas paradoxal d'Albin Chalandon, artisan de la privatisation de la gestion carcérale à la française en 1986-1987 en tant que ministre de la Justice, mais qui, au début des années 1970, en tant que ministre du Logement et de l'Équipement, avait dû monter au créneau pour rappeler le caractère public des plages contre les manœuvres d'accaparement du rivage par des propriétaires privés. Un autre établira un parallèle entre les notions de « service public balnéaire » et de « service

public pénitentiaire », pour montrer comment la catégorie de « service public » sert paradoxalement à faciliter la concession au secteur privé.

La nature même du format propre aux blogues scientifiques et la souplesse de l'interface offrent de nombreux avantages : insertion d'images et de liens, renvoi aisé vers de précédents billets, jeu sur la mise en page, sans compter la possibilité de modification après coup. Une attention particulière est accordée aux métadonnées (barre de recherche, mots-clés, catégories) pour faciliter la navigation, à quoi s'ajoute une rubrique « favoris » qui sert de passerelle vers d'autres carnets de la plateforme. Espace d'entraînement pour l'écriture (en particulier sur le plan méthodologique), « Des lignes sur le sable » est aussi un lieu d'archivage pour les activités du réseau. S'adressant à un lectorat extra-universitaire, il peut aussi, conformément aux principes de la science ouverte, servir de support pédagogique à des fins scolaires, comme cela a été expérimenté en octobre 2024 pendant la Fête de la Science, autour du thème « Océan de savoirs ».

Bien au-delà du réseau auquel il est adossé, il s'agit en somme de constituer un support de référence sur le sujet. Dans ce but, régularité et pérennité sont essentielles. Depuis la création du carnet, pas un mois ne s'est passé sans qu'au moins un billet n'ait été publié. On approche aujourd'hui du seuil des soixante billets et les auteurs ne comptent pas s'arrêter là. Non seulement l'ambition ne fléchit pas, mais des contributions plus étoffées sont sur le métier. Parmi elles : un panorama des données quantitatives disponibles concernant les rapports sociaux aux rivages en France ; l'analyse rétrospective d'une

étude sur l'accès aux plages en Californie conduite il y a une décennie ; une recension de l'ouvrage *Une Géohistoire de la Côte d'Azur*, coordonné par Jean-Christophe Gay.

On le voit, le carnet est — comme le réseau qu'il accompagne — voué à durer par-delà sa première phase d'activité, qui s'achèvera fin 2026. Si le soutien financier de la FMSH s'arrête, un autre cadre institutionnel a pris le relais. Le réseau BeachAccess fait désormais partie du programme FORESEE (« Vivre avec les conséquences du changement climatique : éclairer et construire les fondations d'un contrat social »), lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « programmes de recherche en sciences humaines et sociales » (AMI-SHS) lancé dans le cadre du plan France 2030 et piloté par l'université Grenoble-Alpes.

Espace en apparence périphérique, la plage est en effet au centre du bouleversement environnemental en cours. La compression côtière est un phénomène si tangible, localement comme globalement, que le débat scientifique relatif aux plages de sable ne porte plus seulement sur leur contraction, mais sur le risque d'une « disparition ». Volontiers réduite à un décor, ou une ressource, la plage s'avère constituer désormais un refuge en cas de canicule ou d'incendie. Dans ces conditions, il y a fort à parier qu'elle sera un espace de plus en plus disputé. C'est la vocation du carnet « Des lignes sur le sable » que de rendre compte de cette dynamique, en envisageant la plage non comme un lieu pacifié et disponible, mais comme un territoire contesté, traversé par des inégalités matérielles et symboliques, des conflits d'usage et des luttes d'appropriation.

Isabelle Bruno, professeur à l'université de Lille, membre du Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS, UMR8026, CNRS / Université de Lille) ; Grégory Salle, directeur de recherche CNRS au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE, UMR8019, CNRS / Université de Lille)



Des indications qui mêlent plages locales et lieux plus inattendus ! Barra da Tijuca (Rio de Janeiro), juillet 2023
© Isabelle Bruno, Grégory Salle

contact&info

- Isabelle Bruno, CERAPS
isabelle.bruno@univ-lille.fr
- Grégory Salle, CLERSE
gregory.salle@cnrs.fr
- Pour en savoir plus
<https://plages.hypotheses.org/>

L'État à l'ère des politiques publiques : quand les politiques s'entremêlent

Le lien entre les transformations de l'État et l'analyse des politiques publiques est peu exploré. Ce paradoxe est frappant : d'un côté, on ne cesse de catégoriser l'État à travers ses grandes fonctions et ses modalités changeantes d'intervention publique (État-providence, planificateur, régulateur, stratège, investisseur, etc.) ; de l'autre, les programmes d'action publique se multiplient dans des domaines aussi variés que l'éducation, la santé, la protection sociale ou l'environnement. Comment penser l'articulation entre la densification des politiques publiques et ses effets sur la structure, la forme et la nature de l'État ? Le concept de *policy state*, ou « État de politiques publiques », forgé par les politistes et historiens nord-américains Karen Orren et Stephen Skowronek, offre une piste intéressante pour y réfléchir dans le contexte européen.

Dans leur ouvrage *The Policy State. An American Predicament*, Orren et Skowronek mettent en effet en lumière une transformation historique profonde de l'État moderne nord-américain¹. Pour eux, l'essor et la multiplication des politiques publiques depuis la fin du XIX^e siècle ont mis en place un nouvel art de gouverner, fondé sur l'expertise, la recherche d'efficacité et des luttes constantes pour le contrôle des politiques. Ils ont aussi entraîné une croissance des bureaucraties, renforçant le pouvoir de l'exécutif et de l'administration, tout en générant des conflits permanents entre acteurs. Dans le *policy state*, les politiques publiques infiltrent tous les aspects de la vie sociale et sont au cœur des fonctionnements de l'État.

Ce constat n'est pas étranger au contexte d'Europe occidentale, loin de là. En 1800, la dépense publique y représentait 3 % du PIB ; en 1870, elle atteignait 10 % ; aujourd'hui, elle dépasse 49 % dans l'Union européenne et 55 % en France. Cette croissance reflète l'essor et l'expansion continue des politiques publiques. Leur multiplication répond à des crises, comme les guerres ou les pandémies, à des demandes sociales croissantes, ou encore à une volonté de régulation toujours plus forte. Cette densification a des conséquences majeures : l'État devient un acteur central dans des domaines toujours plus nombreux, et les politiques publiques, par leur nombre et leur diversité, façonnent son action et ses institutions.

Pourtant, malgré leur importance croissante, les politiques publiques sont souvent étudiées isolément, comme si chacune évoluait dans son propre silo, sans lien avec les autres. Or, la réalité est bien différente : elles interagissent, se contredisent, s'accumulent ou se renforcent mutuellement. Et si, comme l'a souligné Theodore J. Lowi, « *policies determine politics* », il faut alors comprendre comment les politiques publiques façonnent le pouvoir, l'État et les institutions. C'est ce phénomène et les perspectives analytiques qu'il trace qu'invite à explorer

le numéro spécial 4/2025 de la *Revue française de science politique*, en rassemblant un article programmatique et cinq contributions empiriques. La proposition analytique qui y est faite par Philippe Bezes et Patrick Le Galès — tous deux directeurs de recherche CNRS au Centre d'études européennes et de politique comparée², et enseignants à Sciences Po — invite à une rupture. L'analyse des politiques publiques doit désormais penser les interdépendances entre politiques publiques. Or, pour comprendre comment les politiques publiques interagissent, il est utile de les classer selon une typologie en quatre modalités, basée sur deux critères : la nature de l'interaction (conflit ou articulation) et son intensité (forte ou faible).

	Conflit	Articulation
Intensité forte des interactions	Concurrence entre politiques publiques Contradiction	Intégration des politiques publiques Coordination
Intensité faible des interactions	Accumulation de politiques et sédimentation	Coévolution et effets de contiguïté

Tableau 1 - Un essai de typification des interdépendances entre politiques publiques³

Les grands problèmes publics contemporains (changement climatique, précarité énergétique, pandémie, inégalités sociales, etc.) illustrent parfaitement l'importance que revêt la compréhension de ces interdépendances. Dans la suite du texte, les auteurs cités entre parenthèses renvoient à des contributions que l'on retrouvera dans le [numéro spécial](#).

L'accumulation désigne un empilement et une superposition de politiques publiques dans un même secteur, sans que les anciennes ne soient supprimées. Des politistes allemands montrent qu'il en résulte des incohérences, des complexités et des externalités négatives mais aussi que cette sédimentation pose des problèmes de redevabilité et de légitimité⁴. En France, la lutte contre la pauvreté illustre bien ce phénomène (Pasquier⁵, Rouzeau⁶) : depuis les années 1980, des dispositifs publics, associatifs, locaux et nationaux se sont superposés sans coordination claire, rendant l'action publique peu lisible et peu efficace.

La concurrence survient quand deux politiques publiques entrent en conflit et produisent des effets négatifs l'une sur l'autre, soit parce que leurs objectifs s'opposent, soit parce qu'elles défendent des intérêts divergents. Par exemple, les efforts pour développer des politiques alimentaires durables et écologiques se heurtent aux politiques de soutien à l'agriculture intensive (Dubuisson-

1. Orren K., Skowronek S. 2017, *The Policy State. An American Predicament*, Harvard University Press.

2. CEE, UMR 8239, CNRS / Sciences Po.

3. Extrait de Bezes P., Le Galès P. 2025, Explorer le *Policy State*. Densification et interdépendances des politiques publiques, *Revue française de science politique*, 75(4) : 629-659.

4. Adam C. & al. 2019, *Policy Accumulation and the Democratic Responsiveness Trap*, Cambridge University Press.

5. Romain Pasquier est directeur de recherche CNRS au laboratoire ARENES (UMR6051, CNRS / EHESP / Sciences Po Rennes / Université de Rennes).

6. Marc Rouzeau est membre associé au laboratoire ARENES.

Quellier⁷). Dans le domaine fiscal, la multiplication des niches fiscales témoigne des concurrences entre politiques sectorielles, créées sans coordination, et débouche sur des conflits et des luttes de pouvoir entre ministères, chacun défendant ses juridictions et ses instruments budgétaires (Bernard⁸, Herlin-Giré⁹).

La coévolution désigne des interactions faibles et non intentionnelles entre politiques publiques qui, bien que séparées, s'influencent mutuellement par des effets latéraux, liés à la contiguïté des programmes. Les politiques de santé publique et de soins médicaux, bien que distinctes, coévoluent en s'influençant mutuellement¹⁰ comme le font les politiques du logement social et de la santé mentale : ces dernières débouchent sur la mise en place de programmes interstitiels dits d'accompagnement, à la frontière de deux secteurs, pour répondre aux problèmes de logement des personnes en souffrance psychique¹¹.

Enfin, l'intégration ou la coordination désigne des efforts intentionnels pour articuler des politiques publiques distinctes autour de nouvelles priorités. De nombreuses politiques contemporaines sont marquées par ces efforts de rehiérarchisation et par le mot d'ordre de l'intégration, souvent difficiles à réussir. C'est le cas, par exemple, de la gestion de l'eau en France. Elle est depuis longtemps l'objet d'une injonction quasi incantatoire à l'intégration, aussi bien politique que managériale, au nom du verdissement, mais elle peine à voir s'inverser les hiérarchies de priorités, les intérêts des politiques agricoles et énergétiques l'emportant souvent sur les enjeux environnementaux (Barone¹²). Plus récemment, l'intégration des politiques sociales et climatiques est devenue un leitmotiv de l'*eco-welfare*¹³ pour lutter contre la précarité énergétique : mais les interactions entre les deux programmes sont extrêmement variables en Europe et souvent loin des synergies souhaitées (Mandelli¹⁴, Palier¹⁵).

L'approche par le *policy state* invite donc à changer de perspective. Les politiques publiques ne peuvent plus seulement être étudiées en secteurs autonomes et elles ne sont pas de simples outils : elles façonnent l'État lui-même. Le *policy state* est un État où les politiques publiques déstabilisent les institutions traditionnelles, où les conflits entre politiques alimentent la politisation et les débats démocratiques, et où l'État devient plus volatile, notamment ses structures organisationnelles, et moins prévisible dans ses actions. Il s'agit donc de partir des configurations de politiques publiques, de comprendre comment elles interagissent, se contredisent ou se renforcent, et d'étudier leurs effets sur l'État. En définitive, comprendre le *policy state* c'est penser les États comme des espaces où se déploient et s'affrontent des politiques publiques, ce qui produit d'importants effets de transformation sur plusieurs de leurs propriétés : la différenciation des secteurs, les capacités bureaucratiques, les équilibres changeants du pouvoir et de priorités, les mécanismes de coordination. Dans ces configurations, les capacités transversales au sein des États à hiérarchiser les politiques publiques et à les articuler sont essentielles, qu'elles soient politiques, bureaucratiques ou démocratiques.

contact&info

► Philippe Bezes

philippe.bezes@sciencespo.fr

► Patrick Le Galès

patrick.legales@sciencespo.fr

CEE

7. Sophie Dubuisson-Quellier est directrice de recherche CNRS, et directrice du Centre de sociologie des organisations (CSO, UMR7116, CNRS / Sciences Po).

8. Kévin Bernard est doctorant EHESS à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS, UMR 8156, CNRS / EHESS / Inserm / Université Sorbonne Paris Nord).

9. Camille Herlin Giré est chargée de recherche CNRS au laboratoire Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE, UMR7363, CNRS / Inrae / Université de Strasbourg).

10. Trein P. 2018, *Healthy or Sick? Coevolution of Health Care and Public Health in a Comparative Perspective*, Cambridge University Press.

11. Henckes N. 2025, *Accompagner. Le logement de la souffrance psychique dans la réorganisation du social*, Mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Sciences Po Paris.

12. Sylvain Barone est directeur de recherche à l'INRAE et membre du laboratoire Gestion de l'Eau, Acteurs, Usages (UMR G-EAU).

13. L'*eco-welfare* désigne les recoupements et interactions entre les politiques de protection offertes par l'État social et celles proposées par État environnemental.

14. Matteo Mandelli est Assistant Professor à Sciences Po au Centre d'études européennes et de politique comparée.

15. Bruno Palier est directeur de recherche CNRS à Sciences Po au Centre d'études européennes et de politique comparée.



TROIS QUESTIONS À...

Stéphanie Vermeersch et Christine Lamberts, sur le nouveau laboratoire ExCHANGES

Créé le 1^{er} septembre 2025, le laboratoire Échanges pour le climat, les changements globaux et les sociétés (ExCHANGES, UAR2058, CNRS) est dirigé par la sociologue Stéphanie Vermeersch, directrice de recherche CNRS, et la géographe Christine Lamberts, ingénieure de recherche CNRS. La vocation du laboratoire est d'impulser et de favoriser les échanges et les projets de recherche interdisciplinaires en sciences humaines et sociales, et entre ces dernières et les autres sciences autour des changements globaux.

Pouvez-vous nous présenter l'unité ExCHANGES, ce qui a conduit à sa création, ses objectifs et les raisons pour lesquelles elle est rattachée à CNRS Sciences humaines & sociales plutôt qu'à un autre institut ?

L'objectif scientifique de l'unité est de susciter des échanges et de favoriser l'émergence de communautés, au sein des sciences humaines et sociales, aux interfaces avec les autres sciences, et avec la société civile, sur les questions climatiques et de changements globaux. Nous voulons encourager des travaux, en pluri et en interdisciplinarité, à la fois sur les différentes façons par lesquelles les sociétés humaines rendent la planète peu à peu invivable, pour les Humains et le vivant dans son ensemble, et sur ce qu'elles mettent en œuvre pour remédier ou s'adapter aux nouvelles conditions de vie et rendre de nouveau la planète habitable.

La nécessité d'un tel projet est née d'un constat qui concerne les sciences humaines et sociales, d'où l'ancrage dans cet institut : celui de l'éclatement et du manque d'interconnaissance entre des communautés qui travaillent sur ces questions ainsi que des difficultés à entrer en lien avec d'autres sciences dans ce cadre. Ces dernières sont très en demande des connaissances développées par les SHS, mais aussi plus motrices dans le montage de projet interdisciplinaires dans lesquels les SHS se retrouvent vite marginalisées car mobilisées au dernier moment. La visibilité et l'interconnaissance procurées par la structuration en communauté(s) permettraient d'avancer vers un positionnement beaucoup plus favorable, afin d'élaborer la connaissance et la résolution d'enjeux devenus vitaux. De plus, dans une société où le climato-dénialisme progresse, la mise à disposition, la publicisation et la médiation des savoirs scientifiques, et plus particulièrement ceux des sciences humaines et sociales qui offrent une vue d'ensemble sur les enjeux, sont cruciaux.

D'où l'intérêt de créer un lieu commun, accueillant pour l'ensemble des disciplines mais avec un centre de gravité en sciences humaines et sociales, permettant d'agrèger des forces, de les rendre plus visibles, de les mettre en lien entre elles et avec les acteurs de la société pertinents sur ces thématiques.

Quelles relations votre unité entretient-elle avec le PEPR TRANSFORM ?

TRANSFORM est un programme national de recherche interdisciplinaire, qui accorde une place structurante à la co-production des savoirs avec les citoyens ainsi qu'à la recherche-création, sur la question de l'habitabilité de la planète. ExCHANGES est le cœur de la gouvernance du PEPR, le lieu d'affectation du responsable de programme et de la chargée de communication qui viennent d'être recrutés. C'est également un opérateur central de l'interdisciplinarité aux côtés de deux autres piliers : le Théâtre de la Cité Internationale, qui va développer d'ambitieux projets de recherche-création, de médiation et de formation, et les Laboratoires Terrestres, dispositifs de recherche interdisciplinaires et participatifs ancrés dans des territoires. C'est, enfin, un opérateur des sciences participatives, il accueillera un ou une ingénieure de recherche ainsi qu'un ou une post-doctorante chargées de la réflexion et de la mise en perspective des processus de co-construction au sein des Laboratoires Terrestres, notamment ceux qui seront liés à différents SOSI¹. Plus généralement, ExCHANGES va travailler à mettre les chercheuses et chercheurs du PEPR en lien avec d'autres collègues de toutes disciplines, ainsi qu'avec la société civile ; à rassembler les communautés autour de thématiques phares du PEPR, au premier rang desquelles les liens entre santé et environnement, ou encore l'urbain ; à faire connaître les recherches et les expérimentations menées au sein du programme.

Quels sont les chantiers déjà engagés et les premières conclusions qui en découlent ? Par ailleurs, quel chantier à venir vous semble prioritaire pour l'unité ?

ExCHANGES est une unité d'appui et de recherche, c'est-à-dire qu'elle n'a pas vocation à héberger des chercheuses et des chercheurs de façon permanente. Nous accueillons en revanche des collègues en détachement, en délégation ou pour des missions bien délimitées dans le temps. Ainsi, les résidences font partie de nos outils privilégiés. Sur la base d'un appel thématique, nous proposons à des groupes de projet de venir travailler dans nos locaux, au rez-de-chaussée de l'une des tours de la Bibliothèque François-Mitterrand dans le 13^e arrondissement à Paris. Nous prenons en charge les missions et développons quelques animations au cours de la

1. Suivi ouvert des sociétés et de leurs interactions.

semaine, en privilégiant bien évidemment le temps de travail des groupes. Ils vont ainsi être plusieurs à travailler, en même temps et sur la même thématique, dans un lieu qui favorise les échanges et l'interconnaissance, qui sont essentiels pour l'interdisciplinarité. Les projets peuvent être de nature variée, travailler sur une réponse ANR, un numéro de revue, du matériau de terrain, des archives, explorer une problématique ou approfondir l'interdisciplinarité, mettre en place une méthodologie. Ceux qui marient plusieurs disciplines sont privilégiés, sachant qu'il faut qu'au moins un ou une collègue soit ancrée en sciences humaines et sociales. Nous avons lancé un premier appel à résidence sur la pollution et retenu neuf groupes de projet. Les sessions — certains groupes viennent une semaine, d'autres trois — vont se dérouler fin 2026 et début 2027.

Pour inaugurer ce semestre, nous avons organisé un colloque, *Vivre un monde pollué*, et nous ferons de même pour le semestre suivant, avec un colloque portant sur l'urbain que nous allons mettre sur pied en collaboration avec le PEPR *Ville durable et bâtiments innovants*. Le colloque *Vivre en ville à l'ère des changements globaux* aura lieu le 15 juin 2027 toujours à la BnF, et l'appel à résidences devrait être diffusé dans le courant de l'automne.

Nous avons reçu une quinzaine de réponses à l'appel à résidence *Pollution* alors que le laboratoire n'était pas encore identifié dans le paysage ; plus de 150 personnes ont assisté au colloque dont un tiers ne sont pas familières du milieu de la recherche, et les intervenantes et intervenants, académiques et non académiques, que nous avons conviés ont toutes et tous répondu présents très rapidement ; nous avons présenté l'unité à des auditoires variés et l'accueil a été systématiquement enthousiaste... La démarche d'ExCHANGES correspond au besoin, alors que la planète devient chaque saison de plus en plus inhabitable, de faire avancer la science, de l'ancrer dans la société et de la faire dialoguer avec tous les acteurs impliqués dans les bouleversements en cours, et de faire cela collectivement pour trouver, ensemble, des solutions. Il s'agit de faire front commun.

contact&info

► Stéphanie Vermeersch

stephanie.vermeersch@cnrs.fr

Christine Lamberts

christine.lamberts@cnrs.fr

ExCHANGES

► Pour en savoir plus

<https://exchanges.cnrs.fr>

cnrs

EXCHANGES
UAR 2058 CNRS

VIVRE UN MONDE POLLUÉ
16 juin 2026
Bibliothèque nationale de France
Paris, 13ème

Habiter un monde pollué
Introduction : Christelle Gramaglia
Table ronde animée par Samuel Robert, Avec Robert Barouki, Amélie Boespflug, Giovanni Prete, Karine Weiss

Travailler dans un monde pollué
Introduction : Gwenola Le Naour
Table ronde animée par Emmanuel Henry, Avec Emilie Counil, Jean-Noël Jouzel, Julie Le Mazier,

Se mobiliser dans un monde pollué
Introduction : Abby Kinchy
Table ronde animée par Sandrine Maljean-Dubois, Avec Stéphanie Dechezelles, Louis Delon, Mathilde Hautereau-Boutonnet

La construction des ignorances
Table ronde animée par Scrya Boudia, Avec Christophe Bonneuil, Camille Etienne, Stéphane Foucart, Mathias Girel,

INSCRIPTION :
pollution@scienceconf.org

Colloque *Vivre un monde pollué*, 16 juin 2026, BnF

Les intervenantes et intervenants du colloque étaient bien évidemment chercheuses et chercheurs, en sociologie, géographie, science politique, droit, histoire, psychologie, biochimie et biologie, géochimie, épidémiologie, mais également médecin, avocats, syndicaliste, militant, journaliste, activiste pour le climat. Ils ont abordé d'une part les difficultés d'habiter et de travailler dans un monde pollué, d'autre part les luttes et les mobilisations ainsi que la place de la science. 150 personnes sont venues assister et participer aux échanges, qui ont été nombreux également le midi autour du buffet dans le foyer de la BnF. Environ un tiers du public ne relevait pas de la sphère académique, mais du monde associatif et militant, d'ONG, ou encore des collectivités territoriales.

► En savoir plus

PEPR Risques (IRiMa) - Renouveler les recherches sur les vulnérabilités face à l'intrication des risques et des crises

Les inondations au Népal, les mégafeux en Gironde ou au Canada, les épisodes de canicule successives en France et dans plusieurs pays sont autant d'exemples récents qui témoignent d'une multiplication et imbrication des risques, aggravés par le dérèglement climatique. Leurs effets en cascade, aux conséquences parfois dramatiques, soulignent les multiples fragilités matérielles, sociales et institutionnelles pour faire face à des situations dont la récurrence même érode les capacités de réponse et la robustesse de nos sociétés à long terme. Pour traiter ces fragilités et leurs effets, l'approche par les vulnérabilités est largement mise en avant dans les mondes des risques et des catastrophes. Quels ont été les apports et les limites des travaux en sciences humaines et sociales sur les vulnérabilités aux risques de catastrophe ? Comment contribuent-ils aujourd'hui à appréhender les risques liés aux changements environnementaux globaux ? Quels nouveaux chantiers de recherche sont nécessaires pour répondre aux défis posés à nos sociétés par la multiplication et l'intrication des risques qui rendent les catastrophes presque inéluctables ?

Ce sont là quelques-unes des questions au cœur de travaux développés dans le cadre du PEPR Risques (IRiMa), en particulier dans le projet ciblé *Risques et sociétés à l'ère des changements environnementaux globaux : enjeux, savoirs et politiques* (RISC). Pour les traiter, plusieurs actions de recherche sont engagées.

Parmi les premiers résultats, notons la publication d'un numéro spécial de la *Revue d'anthropologie des connaissances* intitulé *Techno-politiques des vulnérabilités et production des catastrophes et crises*. Il permet de dresser, sur une cinquantaine d'années, un panorama d'une production foisonnante, variée, parfois contradictoire, voire conflictuelle, qui a fait de la notion de vulnérabilité une bannière des sciences humaines et sociales critiques. Alors que les études des vulnérabilités pour la sûreté et la sécurité des systèmes, notamment techniques, sont formalisées depuis les années 1950, il faudra attendre les années 1970 pour que les SHS s'en saisissent et en fassent un projet scientifique et politique. Cette approche est promue par la *géographie radicale* et l'anthropologie du développement, en réponse notamment à la sécheresse au Sahel et ses conséquences dramatiques. La publication en 1976 d'un article dans *Nature* par Phil O'Keefe, Ken Westgate et Ben Wisner, trois jeunes géographes travaillant sur les catastrophes, est un moment fondateur¹. Ces auteurs proposent de décentrer l'attention dans l'étude des catastrophes, en s'intéressant moins à l'aléa naturel qu'aux systèmes politiques et socio-économiques qui les produisent. Leur proposition débouche sur des décennies de travaux d'une

grande richesse qui contribuent à construire théoriquement, à outiller méthodologiquement et à opérationnaliser la notion de vulnérabilité. En s'intéressant aux causes profondes de la vulnérabilité face aux catastrophes, ces travaux contribuent aussi à nourrir la critique des legs du colonialisme, du développement et de l'impérialisme dans les pays les plus pauvres². L'attention critique au développement encapsulée dans la notion de vulnérabilité semble avoir contribué fortement à sa diffusion. La vulnérabilité est ainsi appropriée dans différents réseaux académiques et d'expertise en SHS engagés contre les formes dominantes de développement, et travaillant au plus près des populations. Le réseau le plus connu et influent, régionalement et internationalement, est *La Red de estudios sociales en Prevención de desastres en América Latina* (LA RED), créé officiellement en Amérique latine en 1992³.

L'analyse des travaux sur la vulnérabilité souligne qu'une de ses caractéristiques est sa très grande polysémie. Cette polysémie est le produit de ses multiples appropriations, à la fois dans différents courants ou spécialités de recherche, mais aussi dans différents champs d'action : les études sur le développement et la pauvreté ; les études sur les catastrophes et la réduction des risques de catastrophe ; et, plus récemment, les études sur l'adaptation au changement climatique⁴. Il résulte de ces configurations croisées de multiples définitions de ce que recouvre la notion de vulnérabilité aux catastrophes. Certains travaux ont mis en évidence, par exemple, l'existence de plus d'une trentaine de définitions, concepts et méthodes visant à systématiser cette notion au sein des sciences humaines et sociales⁵. Les débats sur la vulnérabilité aux catastrophes sont aussi marqués par des critiques concernant les usages qui en sont faits. En effet, de nombreux travaux mettent en évidence — outre la perte de sa portée critique — sa forte technicisation et les effets de son institutionnalisation au sein des instances internationales agissant pour la réduction des risques de catastrophe depuis les années 1990.

Toutefois, malgré ces critiques, l'approche par les vulnérabilités reste l'un des piliers de l'analyse et de la production de connaissances en SHS sur les catastrophes. Elle ne cesse d'être retravaillée par les chercheurs et chercheuses qui en ont été ses concepteurs, préoccupés par l'ampleur des nouveaux enjeux, des conséquences et incertitudes générées par le changement climatique, les crises socio-économiques, les tensions internationales (conflits géopolitiques et guerres), les crises sanitaires et humanitaires. Ils appellent à poursuivre les efforts pour mieux rendre compte de l'intrication des différentes causes de risques de catastrophes.

1. O'Keefe P., Westgate K., Wisner B. 1976, Taking the naturalness out of natural disasters, *Nature*, 260 : 566-567.

2. Bankoff G., Hilhorst D. (dir.) 2022, *Why vulnerability still matters*, Routledge.

3. Lavell A., Brines A., Girot P. 2013, Le rôle de la RED dans la gestion des risques liés aux catastrophes en Amérique latine, dans UNESCO (dir.), *Rapport mondial sur les sciences sociales*, 2013, UNESCO.

4. Birkmann, J. 2013, *Measuring vulnerability to natural hazards: Towards disaster resilient societies*, United Nations University Press.

5. Pelletier A., Becerra, S. 2009, *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, L'Harmattan.

Pour contribuer à ces efforts, en plus des travaux conduits par les différents chercheurs et chercheuses, le PEPR Risques (IRiMa) organise une série de séminaires centrés sur le renouvellement des approches pour la prise en compte des vulnérabilités multiples dans les situations d'intrication des risques et des crises. La première rencontre, intitulée *Vulnérabilités et sûreté : quelles nouvelles perspectives ?*, est co-organisée le 3 novembre 2026 avec l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR). Elle permettra d'explorer comment les vulnérabilités sont appréhendées et travaillées dans les situations d'imbrication des risques. Le nucléaire, qui constitue de longue date un laboratoire de gestion des risques, sera examiné au regard d'autres situations de risques.

La deuxième rencontre aura lieu le 4 novembre 2026 à l'EHESS dans le cadre du séminaire de recherche *Savoirs et gouvernement des situations de crises et de catastrophes, XIX^e-XXI^e siècle*. Elle traitera de la question de la vulnérabilité

et la politique de l'habitabilité, en examinant les apports et les limites des approches en SHS sur les vulnérabilités pour comprendre les enjeux globaux actuels, et explorera des nouvelles perspectives de recherche. Ces deux séminaires accueilleront A. J. Faas, professeur à la *San José State University*, président de la *Society for Applied Anthropology*, auteur de nombreuses contributions sur les approches des catastrophes par les vulnérabilités.

► Soraya Boudia,
CERMES3
soraya.boudia@cnsr.fr

► Pour en savoir plus
<https://www.pepr-risques.fr/fr>

3 NOVEMBRE 2026

Auditorium FAR

Ouvert à tous sur inscription

VULNÉRABILITÉS ET SÛRETÉ

Quelles nouvelles perspectives?

Face à la multiplication et à l'imbrication des risques, comprendre les vulnérabilités est devenu un enjeu croissant pour la sûreté, la protection des populations et le fonctionnement des infrastructures critiques.

UNE DEMI-JOURNÉE D'ÉCHANGES

- Conférences sur les approches par la vulnérabilité et la sûreté
- Table ronde « Quels bilans ? Quelles perspectives des approches des risques par les vulnérabilités ? »

Campus Condorcet

Centre de colloques, Centre des humanités

93300 Aubervilliers

Mercredi

14h30 - 18h30

Séminaire 2026 - 2027

Savoirs et gouvernement des situations de crises et de catastrophes, XIX^e-XXI^e siècle

Les situations de crises et de catastrophes — dérèglement climatique, épidémies, séismes, pollutions environnementales massives, mais aussi vulnérabilités sociales, institutionnelles et infrastructurelles suscitées par les guerres et les conflits — semblent désormais un horizon indissociable de nos sociétés. Leurs combinaisons et imbrications, à l'origine parfois de poly-crises, posent des défis importants aux sciences humaines et sociales, que ce séminaire cherche à explorer. Loin de se limiter aux enjeux du changement d'échelles qu'elles induisent, ces situations critiques engagent les capacités de nos sociétés à y répondre et transforment les définitions des problèmes à traiter, les formes et les modalités de leur prise en charge, le statut des acteurs qui apparaissent comme légitimes pour le faire.

Ce séminaire de recherche étudie ces situations critiques, historiquement et dans le contemporain, sous l'angle des enjeux et débats attachés aux savoirs qui les prennent pour objet et aux modalités de leur gouvernement, tout en questionnant les approches et les méthodes des sciences humaines et sociales qui investissent ces questions. Attentif aux enjeux de définition, il cherche à tracer et documenter les processus de labellisation, d'appréhension et de traitement de situations complexes. Il met en valeur l'acuité de l'enjeu des temporalités, que traduisent les processus dynamiques parcourant la gestion de l'événement en situation d'incertitude. Il s'intéresse aussi aux régimes d'historicité qui structurent la connaissance et la gestion des situations critiques et soulignent les enjeux de leur mémorisation comme les vécus du futur de l'organisation des rapports des sociétés humaines au monde naturel.

Pour sa deuxième année d'existence, le séminaire consacrera ses séances à une analyse des approches et perspectives des sciences humaines et sociales pour étudier les situations de crises et de catastrophes, à partir d'études de cas empiriques, situées dans leur dimension historiographique. Les moments critiques étudiés privilégieront les catastrophes dites « naturelles », les crises environnementales et sanitaires, souvent intriquées dans diverses situations de conflit, avec leurs effets en cascade et leur dimension réflexive.

DÉTAILS : <https://inscriptions.ehecss.fr/2026-2027/jui/71>

INSCRIPTION

Cochair

Centre de recherche de l'école

Risques & Sociétés

Un des programmes de recherche

CNRS

L'ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

FRANCE 2030

PROGRAMME DE RECHERCHE

4 nov. 2026

Sciences sociales et gouvernement des catastrophes. Retour sur les approches par les vulnérabilités

Présentation générale du séminaire par Soraya Boudia et Anne Rasmussen

A. J. Faas (San José State University), *Vulnerability and the Politics of the Livable*

Discutants : Taraf Abu Hamdan (CNRS, CERMES3), Marie Baland (CNRS, CERMES3), Yasmine Hafiz (IRD, CEPRD), Pierre Tellerie (CNRS, CERMES3)

2 déc. 2026

Catégoriques et métriques dans le gouvernement des catastrophes

Benoit Giry (Sciences Po Rennes, ARHES), *L'invention du « risque angor » ou la découverte des catastrophes au sein de l'État français. Construction d'un objet d'action publique*

Discutants : Frédéric Liéne (Université de Montpellier Paul-Valéry LAGAM), Les victimes de catastrophes comme indicateurs de vulnérabilités socio-territoriales : retour sur 75 ans d'événements hydroclimatiques dans le sud-ouest français

Discutant : Nestor Herron (Sorbonne Université, EcoE Terra)

6 jan. 2027

Le Moyen-Orient comme laboratoire de l'intensification des crises et des catastrophes

Taraf Abu Hamdan (CNRS, CERMES3), *Resilience without politics? A critical analysis of climate governance and knowledge in Syria*

Sahar El Hour (University of Khartoum) et Yasmine Hafiz (IRD, CEPRD), *Egypt's Changing Ecologies. Questions on Food, Water, Climate, and Justice*

Discutants : Soraya Boudia (CNRS, CERMES3)

3 fév. 2027

Sur le renouvellement des paradigmes des risques

Annabelle Maury (CNRS, LGP), *Mutualités et poly-crises à Miyako. Les apports de la géographie des risques pour comprendre l'intrication des vulnérabilités*

Marie Baland (CNRS, CERMES3), *Le système tremble : le concept de « risque systémique » à l'épreuve de la crise écologique*

Discutants : Tarda Navarre-Rodriguez (IASIR, LSH)

3 mars 2027

Changement climatique et recomposition des mobilisations

Sylvie Chénou (CNRS, ISP), *De l'urgence à la débâcle civile, les mobilisations écologiques françaises face à l'urgence climatique et à la répression*

Graham Hogg (Brun University), *Strategies of spending and scarce strategies of voice dans les procès des militants écologistes en Grande Bretagne*

Discutants : Sandrine Maljean-Dubois (CNRS, DICE)

31 mars 2027

Configurations mémorielles et politiques du mémoire des catastrophes

Laurent Goulet (Univ. CRE) et Tatiana Kasperk (Universitat Pompeu Fabra, Barcelone), *Rapports de la part et du pouvoir : mémoire et patrimoine de l'holocauste sur fond de guerre en Ukraine*

Discutants : Anne Rasmussen (EHESS, CAG), Sylvie Chénou et Sandrine Maljean-Dubois

Organisation

Anna Rasmussen, directrice d'études à l'EHESS

Soraya Boudia, directrice de recherche au CNRS

anna.rasmussen@ehess.fr

soraya.boudia@cnsr.fr

octobre 2026 | CNRS SCIENCES HUMAINES & SOCIALES - LA LETTRE

17

Le PEPR ICCARE sollicité pour éclairer les réflexions du Sommet Lumière

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), par l'intermédiaire du ministère chargé de la Recherche, a sollicité plusieurs chercheurs et chercheuses afin d'apporter « L'éclairage de la Recherche sur le Sommet Lumière ». Cette mobilisation a associé des scientifiques de l'université Sorbonne Nouvelle, de l'initiative d'interdisciplinarité d'excellence Industries culturelles et création artistique (inIdEx ICCA), de l'ENS Louis-Lumière, de l'École polytechnique, de La Fémis et du PEPR ICCARE.

Coprésidé par la France et la Corée du Sud à Saint-Paul-de-Vence, le Sommet Lumière a réuni le 7 septembre dernier pour la première fois États, créateurs, entreprises et organisations culturelles autour de l'avenir du cinéma et des images animées. Il a surtout ouvert une question plus vaste : que vont apprendre les machines de nos cultures et que pourrions-nous encore apprendre les uns des autres dans les environnements qu'elles contribuent désormais à organiser ?

Parmi les réflexions portées spécifiquement par les chercheurs et chercheuses du PEPR ICCARE figure la notion d'« apprenabilité culturelle ». L'IA ne concerne pas seulement la production automatisée de contenus ni les enjeux essentiels liés aux corpus d'entraînement, au consentement des créateurs, au droit d'auteur et à leur rémunération. Les systèmes d'IA décrivent, classent, résument, traduisent et recommandent les œuvres. Ils interviennent dans leurs conditions de visibilité, de circulation et d'interprétation : ils deviennent des infrastructures de médiation.

Ce déplacement prolonge ce que les plateformes avaient déjà rendu sensible. Avec Netflix, par exemple, il ne suffit pas qu'une œuvre soit disponible : il faut comprendre comment elle est proposée, catégorisée et reliée à d'autres récits. La recommandation ne décide pas de tout, mais elle configure les chemins de l'attention, vers l'inconnu comme vers le familier.

La diversité culturelle ne se réduit donc ni au nombre d'œuvres produites ni à leur présence formelle dans une offre. Elle s'inscrit dans des conversations, des pratiques, des institutions et des lieux — familles, groupes de pairs, école, bibliothèques, associations, cinémas, festivals, médias ou critique. Ce sont ces médiations qui permettent aux œuvres d'être interprétées, contestées, appropriées et vécues.

L'intelligence artificielle rend ainsi plus urgente la question de l'« apprenabilité culturelle » : dans quelles conditions nos cultures deviennent-elles lisibles et apprenables par les machines ? Les grands modèles apprennent à partir de traces culturelles inégalement disponibles. Une langue très présente dans les données, une esthétique abondamment documentée ou un patrimoine massivement numérisé ne se trouvent pas dans la même situation qu'une langue rare, des archives mal indexées ou une culture visuelle minoritaire.

Le danger n'est donc pas nécessairement celui d'une censure explicite, mais celui d'une homogénéisation par

défaut. Ce qui est peu documenté, difficile à classer ou insuffisamment représenté dans les corpus risque d'être moins facilement trouvé, traduit, recommandé ou repris. Les systèmes n'effacent pas toujours : ils peuvent simplement ne pas apprendre à reconnaître.

La question est aussi géopolitique. Maîtriser infrastructures, données, modèles et canaux de diffusion, c'est peser sur la circulation mondiale des récits. La puissance culturelle tient aussi à la capacité de faire exister ses langues, ses imaginaires et ses modes d'expression dans les dispositifs qui organisent la visibilité.

La coprésidence franco-coréenne du Sommet Lumière donne à cette question une résonance particulière. La France et la Corée du Sud ont toutes deux montré que des œuvres fortement ancrées dans une culture peuvent circuler très largement. La *Hallyu* (« vague coréenne »), qui désigne le rayonnement mondial de la culture sud-coréenne, de la K-pop aux séries — en passant par le cinéma et la mode —, est bien plus qu'un succès commercial : elle repose sur un écosystème associant formations, producteurs, financements, politiques publiques, lieux de création et publics. Une culture ne devient pas mondiale parce qu'un algorithme l'a choisie, mais parce que des œuvres, des personnes et des institutions rendent possible son appropriation.

Cette observation invite à élargir les catégories traditionnelles des politiques culturelles. Celles-ci ont longtemps cherché à garantir aux œuvres la possibilité d'être créées, produites et diffusées. À ces droits s'ajoute désormais une autre interrogation : dans quelles conditions une culture peut-elle être apprise ?

C'est ce que les chercheurs et chercheuses du PEPR ICCARE proposent de saisir à travers la notion d'« apprenabilité culturelle ». Celle-ci possède deux dimensions indissociables. La première concerne les machines : comment éviter que certaines langues, certains patrimoines, certaines esthétiques et certains imaginaires soient absents, marginalisés ou réduits dans les systèmes qui décriront, traduiront et recommanderont notre environnement culturel ? Il ne s'agit évidemment pas de revendiquer pour les entreprises d'IA un droit à absorber les œuvres : consentement, rémunération, droit d'auteur et transparence demeurent des exigences essentielles.

La seconde dimension concerne les personnes. Une culture doit pouvoir être rencontrée, comprise, interprétée, discutée, aimée ou refusée. Une offre peut être abondante et néanmoins pauvre si elle reconduit toujours les mêmes récits et les mêmes circuits de visibilité. La liberté culturelle ne réside donc pas uniquement dans l'abondance des choix disponibles : elle suppose aussi la possibilité d'apprendre à désirer ce que l'on ne connaît pas encore. Autrement dit, la diversité dépend autant de ce qui nous est proposé que de notre capacité à nous rendre disponibles à des œuvres, des langues et des formes qui ne nous sont pas immédiatement familières.

C'est ici que l'éducation et les institutions culturelles deviennent essentielles. Si les algorithmes organisent une part croissante de la rencontre avec les œuvres, l'enjeu éducatif ne peut se limiter à apprendre à utiliser les outils ou à en déjouer les biais. Il s'agit aussi de préserver et de développer la capacité à explorer, comparer, contextualiser et interpréter. L'école ne peut porter seule la transmission culturelle, mais elle demeure l'un des rares lieux communs où la rencontre avec des œuvres, des langues et des imaginaires éloignés de l'environnement immédiat de chacun peut devenir accessible à tous.

L'éducation à l'image prend dès lors une signification élargie. Elle consiste à décoder les représentations, à identifier manipulations et désinformation, et à comprendre ce que font plateformes et systèmes d'IA. Mais elle est aussi une éducation par l'image : apprendre, grâce aux œuvres, à connaître d'autres formes de vie et d'autres manières de voir le monde. Dans des environnements où la personnalisation anticipe nos préférences, l'éducation culturelle peut préserver une place pour la surprise, la confrontation et la découverte, et former des citoyens capables d'exercer leur jugement.

L'apprenabilité culturelle invite ainsi à articuler diversité culturelle, souveraineté numérique, médiation et éducation. La diversité des œuvres ne suffit pas si les infrastructures qui les rendent visibles et les institutions qui les transmettent se dérobent. Le défi ouvert par l'IA est celui d'une véritable écologie de l'attention : des systèmes capables de ne pas réduire le monde à ce qui est déjà le plus visible, des institutions permettant l'expérience de la différence, une éducation donnant les moyens de l'interpréter, et des œuvres susceptibles de déplacer nos habitudes plutôt que de simplement les confirmer.

Le Sommet Lumière ne saurait à lui seul répondre à ces enjeux, mais il permet de les inscrire dans un espace de coopération internationale autour des images animées. Pour le PEPR ICCARE, il ouvre ainsi un chantier qui dépasse largement le cinéma : penser les conditions dans lesquelles les cultures pourront continuer à circuler, à être reconnues et à se transmettre dans des environnements médiatiques transformés par l'IA. Après le droit de créer, de produire et de diffuser, il devient nécessaire de penser un droit à être appris. Car une culture n'a pas besoin d'être interdite pour s'effacer : il suffit, progressivement, qu'elle cesse d'être trouvée, comprise, discutée — et apprise.

David Coeurjolly, directeur de recherche au CNRS, co-directeur du PEPR ICCARE ; Sandra Laugier, professeure à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, PEPR ICCARE ; Patrick Le Callet, professeur à Nantes Université, PEPR ICCARE ; Luc Robène, professeur à l'université de Bordeaux, PEPR ICCARE ; Solveig Serre directrice de recherche au CNRS, co-directrice du PEPR ICCARE

contact&info

- Solveig Serre, CESR
solveig.serre@cnrs.fr
- David Coeurjolly, LIRIS
david.coeurjolly@cnrs.fr
- Pour en savoir plus
<https://pepr-iccare.fr>

7 SEPTEMBRE 2026
SAINT-PAUL-DE-VENCE

SOMMET LUMIÈRE

FORGER DE
NOUVELLES ALLIANCES
POUR LE CINÉMA ET
L'IMAGE ANIMÉE

EN IMAGES

Un homme déposant une offrande sur un cairn,
province du Gobi oriental, Mongolie, juillet 2012

© Grégory Delaplace, CRCAO



Vous êtes membre d'une unité rattachée à CNRS Sciences humaines & sociales et vous souhaitez contribuer à la rubrique, envoyez vos propositions à cnrs-shs.communication@cnrs.fr

La transition vers OpenAlex au CNRS : quels enjeux et opportunités pour les SHS ?



Depuis le 1^{er} janvier 2026, le CNRS a suspendu ses accès au *Web of Science* (WoS). Cette décision s'inscrit dans la continuité du désabonnement à Scopus. L'établissement marque ainsi sa volonté de s'appuyer davantage sur des outils bibliographiques ouverts et compatibles avec les principes de la science ouverte.

Le remplacement du WoS par OpenAlex ne doit cependant pas être compris comme un simple changement d'outil. Il s'agit d'une transformation beaucoup plus profonde des rapports entre la recherche scientifique et les données qui la décrivent.

OpenAlex, un miroir de nos propres données

OpenAlex constitue une base de données bibliographique mondiale, ouverte et librement réutilisable, qui indexe des centaines de millions de documents scientifiques, de citations, d'auteurs et d'institutions, conçue comme une alternative aux outils commerciaux propriétaires et très coûteux comme Scopus ou le *Web of Science*. Néanmoins, un constat s'impose à ce stade : la qualité des données d'OpenAlex n'est pas toujours équivalente à celle du WoS. Certaines affiliations sont incomplètes ou ne coïncident pas avec le nom des auteurs, des noms d'auteurs peuvent être faux, approximatifs ou être présents en doublons, et certaines publications manquent ou sont mal décrites.

Ces imperfections peuvent déconcerter. Mais elles doivent aussi être regardées autrement. OpenAlex fonctionne en grande partie comme un miroir tendu à la recherche. Il montre non seulement ce que cette infrastructure sait de la recherche, mais aussi ce que la recherche sait dire de ses activités.

OpenAlex agrège en effet des données provenant de nombreuses sources ouvertes : les archives ouvertes comme HAL, les infrastructures comme OpenEdition, les répertoires de revues ou encore des répertoires d'identifiants pérennes comme Crossref, DataCite, ORCID (*Open Researcher and Contributor ID*) ou ROR (*Research Organization Registry*). À partir de leurs données, il construit un vaste graphe reliant publications, auteurs, institutions et sources.

Lorsque l'affiliation d'un chercheur ou d'une chercheuse est mal identifiée, lorsque plusieurs variantes du nom d'un laboratoire coexistent ou lorsqu'une publication n'est pas correctement rattachée à son auteur, le problème ne se situe donc pas nécessairement « dans OpenAlex ». Il peut trouver son origine en amont, dans la manière dont ces données sont produites, renseignées et exposées.

L'adoption d'OpenAlex a ainsi conduit le CNRS à engager un important travail de fond sur la qualité des données.

Reprendre en main les données qui nous décrivent

Une *Task Force* OpenAlex, associant les dix instituts du CNRS, a été mise en place par la Direction des données ouvertes de la recherche (DDOR) du CNRS pour identifier les données « pivots » sur lesquelles repose une grande partie de la qualité des informations bibliométriques concernant le CNRS, et pour améliorer leur exposition.

Le premier chantier concerne les identifiants ROR des unités du CNRS. Ils jouent un rôle essentiel dans OpenAlex pour identifier les institutions et rattacher les publications aux établissements et aux unités auxquels les chercheurs et chercheuses sont affiliés. Disposer de ROR correctement renseignés et reliés aux différentes formes sous lesquelles les unités apparaissent dans les publications est une condition essentielle pour améliorer la qualité de l'identification des affiliations CNRS.

Un deuxième chantier concerne HAL, qui acquiert dans ce nouveau contexte une importance stratégique renouvelée. HAL constitue en effet un des principales sources auxquelles OpenAlex s'alimente et toute amélioration de la qualité des données dans HAL rejaillit donc en conséquence sur OpenAlex.

Pour les chercheurs et chercheuses, cela signifie qu'il est plus important que jamais de déposer leurs publications dans HAL, en veillant à la qualité des métadonnées associées à ces dépôts. Lorsqu'une publication possède un identifiant pérenne de type « DOI » (Crossref ou DataCite), celui-ci doit notamment être renseigné. Le DOI constitue en effet un identifiant particulièrement important pour retrouver et relier les différentes occurrences d'une même publication.

Pour les laboratoires, la création et l'alimentation régulière de collections HAL constitue également un moyen utile de structurer leur production et d'en améliorer la visibilité dans les infrastructures ouvertes.

Le même raisonnement vaut pour l'identification des chercheurs et chercheuses. À plus long terme, les identifiants ORCID auront un rôle essentiel à jouer et le CNRS travaille actuellement à définir une politique en la matière. Les chercheurs et chercheuses peuvent d'ores et déjà créer leur propre identifiant ORCID, en veillant surtout à ne pas en avoir plusieurs.

L'ORCID peut ensuite être renseigné dans le profil HAL et articulé avec l'IDHAL. Les chercheurs et chercheuses peuvent également se créer un profil auteur dans OpenAlex et contribuer ainsi au rattachement correct de leurs publications.

De nouvelles capacités pour analyser la production scientifique

La transformation engagée ne concerne pas seulement la qualité des données en amont. Elle concerne aussi leur exploitation.

En parallèle du travail conduit par la *Task Force*, un chantier est mené conjointement par la DDOR, avec d'autres directions fonctionnelles du CNRS comme la Direction de l'appui aux partenariats publics (DAPP) et la Direction Europe et International (DEI), accompagnées de l'Institut de l'information scientifique et technique (Inist), afin de développer des indicateurs et des analyses de la production scientifique du CNRS à partir d'OpenAlex.

Cette année, pour la première fois, un rapport produit à partir d'OpenAlex sera mis à disposition par l'Inist. Il viendra compléter le rapport produit par la DAPP à partir du WoS, permettant notamment de comparer leurs approches et résultats respectifs.

L'enjeu est donc double : non seulement améliorer les données fournies au graphe mondial de la recherche, mais aussi développer la capacité du CNRS à interroger ce graphe et à produire ses propres analyses.

De la dépendance aux outils propriétaires à la réappropriation d'un bien commun

C'est ici que se trouve peut-être le véritable sens de l'adoption d'OpenAlex.

Pendant plusieurs décennies, la recherche a largement délégué à des infrastructures commerciales comme le WoS ou Scopus une partie de la description de ses activités. Cette dépendance a un coût financier. Mais elle a aussi un coût moins visible : elle a progressivement dépossédé la recherche d'une partie de sa capacité à produire, maintenir, corriger et exploiter ses propres données.

Le passage à OpenAlex permet de commencer à inverser cette logique.

Il ne s'agit pas simplement de remplacer une base par une autre. Il s'agit de reprendre progressivement la main sur toute une chaîne : identifier les unités, fiabiliser leurs affiliations, déposer les publications, renseigner leurs métadonnées, stabiliser l'identité des chercheurs et chercheuses, relier ces données à des identifiants ouverts, puis exploiter collectivement les informations ainsi constituées.

Autrement dit, OpenAlex oblige le CNRS à prendre soin de ses propres données. Il s'agit ainsi d'un véritable chantier de réappropriation d'un bien commun informationnel : les données qui décrivent la recherche produite collectivement.

Un enjeu particulièrement important pour les SHS

Cette évolution est particulièrement importante pour les sciences humaines et sociales.

Les limites des grandes bases bibliométriques internationales sont depuis longtemps documentées pour les SHS. Le WoS et Scopus privilégient certains types de publications, notamment

les articles de revues, et leur couverture est moins complète dans les sciences sociales, les arts et les humanités que dans de nombreuses autres disciplines. Les publications dans des langues autres que l'anglais sont également moins bien représentées.

Cette situation est particulièrement problématique pour les SHS, où le livre, le chapitre d'ouvrage, les revues nationales ou régionales et les publications dans différentes langues jouent un rôle important. Une infrastructure dont la couverture dépend fortement de la sélection des revues et des dynamiques de citation ne peut donc offrir qu'une représentation partielle de cette activité scientifique.

Cette sélectivité a contribué à une forme d'invisibilisation bibliométrique des SHS. Le problème ne tient pas à la qualité intrinsèque des recherches concernées, mais à ce que les instruments utilisés pour les compter et les comparer choisissent de rendre visible.

Le recours aux citations et à des indicateurs comme le facteur d'impact renforce cette difficulté. La littérature bibliométrique a largement documenté les biais disciplinaires et linguistiques de ces approches. Le facteur d'impact, notamment, est un indicateur portant sur une revue et non une mesure de la qualité d'un article ou du travail d'un chercheur.

Ces questions restent d'une actualité particulière au moment où l'observatoire des sciences et techniques (OST — dépendant du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - Hcéres) publie son *dernier rapport* sur le positionnement de la France dans la recherche mondiale. Les indicateurs mobilisés reposent largement sur les publications et les citations issues du WoS et donnent nécessairement une vision partielle de la production scientifique française, notamment dans les disciplines comme les SHS dont les modes de publication s'éloignent des standards dominants de la bibliométrie internationale.

C'est précisément pourquoi l'ouverture des infrastructures bibliographiques représente une opportunité importante pour les SHS. Une meilleure représentation de ces disciplines ne viendra pas seulement d'une modification des indicateurs. Elle dépend aussi de notre capacité à mieux rendre compte la diversité réelle de leurs productions.

Lionel Maurel, co-responsable Édition scientifique et développement de l'accès ouvert, correspondant juridique, Direction des données ouvertes de la recherche (DDOR) du CNRS

contact&info

► Lionel Maurel,
DDOR

lionel.maurel@cnrs.fr

► Pour en savoir plus
<https://openalex.org/>

INTERDISCIPLINARITÉS

Sous les panneaux solaires, l'humain et la biodiversité : regards croisés sur l'agrivoltaïsme



Station expérimentale Inrae de La Pugère près d'Avignon © Ronan Marrec

Copiloté par Alexandra Langlais, directrice de recherche CNRS à l'Institut de l'ouest : droit et Europe (Iode, UMR6262, CNRS / Université de Rennes), et soutenu par la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires (MITI) du CNRS, le projet de recherche Prime 80 intitulé « Les installations agrivoltaïques : des infrastructures vertes 2.0 ? » (2023-2025) a une genèse singulière : il est né en Arizona au sein de Biosphère 2¹, lors du lancement scientifique d'un des axes du Centre international de recherche (*International Research Center*) IRC *Global Grand Challenges* (CNRS / Université d'Arizona). L'un des points marquants de la première rencontre de cet axe consacré aux solutions du nexus alimentation, énergie, eau à grande échelle — l'agrivoltaïque — est la grande diversité disciplinaire aussi bien du côté de l'université d'Arizona que de celui du CNRS. Cette diversité ne bénéficiait toutefois pas du même niveau de structuration de part et d'autre de l'Atlantique, nécessitant l'organisation d'une communauté scientifique de chercheurs et chercheuses français. C'est ainsi qu'est né ce projet de recherche consacré à l'agrivoltaïsme et à son articulation avec la biodiversité. Ce projet regroupe des représentants de cinq instituts du CNRS — CNRS Sciences humaines & sociales, CNRS Écologie & environnement, CNRS chimie, CNRS ingénierie, CNRS Terre & univers —, ainsi que des représentants de l'Inrae, du Cirad et des universités de Lorraine, Rennes, Amiens et de Chimie Paris Tech.

Ce projet de recherche repose sur deux objectifs principaux. Porté par CNRS Sciences humaines & sociales en partenariat

avec CNRS Écologie & environnement — représenté par Ronan Marrec, professeur en écologie à l'université de Université de Picardie Jules Verne —, il avait, en premier lieu, pour ambition de penser l'agrivoltaïque au-delà de la technologie. Ce terme est ici entendu dans un sens large, celui retenu par le dictionnaire Larousse comme étant « l'ensemble cohérent de savoirs et de pratiques dans un certain domaine technique, fondé sur des principes scientifiques ». Plus encore, il renvoie au fonctionnement d'une installation, en l'espèce, agrivoltaïque. Les travaux de recherche à ce sujet ne manquent pas. De façon non exhaustive, ils concernent le choix des panneaux photovoltaïques, leur épaisseur, leur rotation ainsi que les différents impacts (effets sur la réduction de l'évapotranspiration, impact de l'ombrage sur la production des cultures...) sur différents types de culture (viticulture, arboriculture, élevage...) Ces réflexions s'inscrivent, par ailleurs, dans un contexte particulier, celui du changement climatique. Ce dernier constitue un paramètre essentiel de ces recherches lorsqu'il s'agit de tester la conciliation entre la production d'énergie renouvelable et la production agricole. La focale mise sur cette synergie a accordé *in fine* peu de place à l'analyse du rôle joué par l'humain. Les recherches en droit en particulier, et plus largement en sciences humaines et sociales, témoignent de ce besoin de donner corps à ce mariage inédit entre la production agricole et celle de l'énergie renouvelable. Ce besoin a abouti à une définition juridique, donnant ainsi naissance au concept scientifique d'agrivoltaïque².

1. Biosphère 2 est une immense installation expérimentale fermée située à Oracle, en Arizona, qui sert de laboratoire grandeur nature pour les sciences du système Terre. Le CNRS y mène d'importantes collaborations scientifiques à travers des structures dédiées.

2. Dupraz C., Marrou H., Talbot G., Dufour L. 2011, Combining solar photovoltaic panels and food crops for optimising land use: Towards new agrivoltaic schemes, *Renewable Energy*, vol. 36, no 10 : 2725-2732.

Plus encore, le recours à une définition juridique, avec la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables relative aux énergies renouvelables³, a pour finalité de traduire cette synergie souhaitée⁴. Selon l'article L 314-36 du code de l'énergie, une installation agrivoltaïque est définie comme « une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole ». Cette définition générale est complétée par des critères qualifiants et disqualifiants. En effet, « est considérée comme agrivoltaïque une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant (...) une production agricole significative et un revenu durable (...) ». Les services visés sont :

- l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la protection contre les aléas ;
- l'amélioration du bien-être animal.

En revanche, « ne peut pas être considérée comme agrivoltaïque une installation qui porte une atteinte substantielle à l'un des services (susmentionnés) ou une atteinte limitée à deux de ces services ». De même, « ne peut pas être considérée comme agrivoltaïque une installation qui présente au moins l'une des caractéristiques suivantes : 1° Elle ne permet pas à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole ; 2° Elle n'est pas réversible ». Précisés par décret et arrêté, ces critères sont le fruit de consensus entre scientifiques, acteurs et décideurs politiques. Ce cadre juridique constitue un marqueur important pour la recherche en interdisciplinarité : il reflète notamment la teneur des débats scientifiques en termes de surface ou de rendement exigé et est également le révélateur de conflits larvés ou de nouveaux conflits.

Dans le même temps, les contentieux juridiques qui naissent à l'issue de l'implantation de ces installations agrivoltaïques sont également l'expression visible de cette nécessité de considérer pleinement l'humain dans ce duo agriculture/énergie renouvelable. Les voisins de ces installations, en raison notamment des nuisances visuelles, figurent notamment parmi les parties requérantes. Plus largement, ce sont des questions de justice et donc de réduction des inégalités — qu'elles soient d'origine territoriale ou environnementale — qui sont au cœur de ces conflits.

En second lieu, ce projet de recherche avait également pour ambition de penser l'agrivoltaïque au-delà du couple agriculture/énergie renouvelable pour considérer la place accordée à la biodiversité. L'intitulé de la loi de mars 2023 précitée est clair : il s'agit d'accélérer la production d'énergies renouvelables. Pour ce faire, des conditions favorables sont prévues en faveur de la production d'énergies renouvelables telles que les conditions d'obtention de la dérogation espèces protégées. Par principe, ces espèces bénéficient d'une protection stricte (article L 411-1 du Code de l'environnement). De façon dérogatoire, des activités peuvent être autorisées à titre exceptionnel si trois conditions cumulatives sont réunies

(article L 411-2 du Code de l'environnement) : il n'existe pas d'autre solution alternative satisfaisante ; la destruction d'espèces protégées ne doit pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ; le projet doit être justifié par l'un des cinq motifs prévus parmi lesquels figurent une raison impérative d'intérêt public majeur. Pour ce motif, un récent décret promulgué en 2023⁵ a créé un régime de présomption de la raison impérative d'intérêt public majeur des projets de production d'énergie dont l'énergie renouvelable. Il s'agit de faciliter la preuve, par le porteur de projet, de la satisfaction de cette condition et donc de l'obtention de la dérogation espèces protégées. Si certains considèrent que cette mesure aura un impact limité sur l'obligation de dépôt d'une demande de dérogation, elle a toutefois pour effet de lancer un signal fort : celui d'une possible hiérarchisation entre des intérêts environnementaux.

C'est dans cet esprit que les perspectives de cette recherche en cours d'écriture ont été pensées au sein de ce projet.

Présentées comme une innovation en raison du couplage entre la production agricole et celle de l'énergie renouvelable, les installations agrivoltaïques amènent une réflexion sur les différentes formes de traitement interdisciplinaires des systèmes complexes pour renforcer l'intégration de l'ensemble des enjeux. Dans cette recherche, il s'agit de considérer pleinement la biodiversité dans la matrice. Sont ainsi explorés le potentiel de préservation de la biodiversité des installations agrivoltaïques en travaillant sur l'existence d'une superposition des réseaux électriques et des réseaux écologiques, de même que la place accordée à la transition agroécologique lors de la mise en place des installations agrivoltaïques. Cette vision territoriale et parcellaire de la relation entre installations agrivoltaïques et biodiversité met ainsi au cœur de la réflexion la nécessaire résolution de conflits entre intérêts environnementaux, des facettes multiples de la durabilité d'une activité, mais aussi du partage de l'espace entre humains et non humains.

C'est dans le cadre d'une école thématique internationale et interdisciplinaire — *Agrivoltaics: definition, challenges and implementation - A multidisciplinary and international approach* — organisée en juin 2026 à Saint-Malo — que ces questionnements scientifiques et perspectives ont pu être rediscutés, et continuent de l'être.

contact&info

► Alexandra Langlais,
lode
alexandra.langlais@
univ-rennes.fr

3. Loi publiée dans le *Journal officiel* du 11 mars 2023.

4. Il s'agit d'une définition juridique nationale qui diffère selon les pays qui ont, eux aussi opté pour une définition juridique de l'agrivoltaïque.

5. Décret n°2023-1366 du 28 décembre 2023 pris pour l'application, sur le territoire métropolitain continental, de l'article L. 211-2-1 du code de l'énergie et de l'article 12 de la loi n° 2023-491 du 22 juin 2023, *Journal officiel* du 30 décembre 2023.

« À la poursuite de radiotočka » : de l'ethnofiction sonore à la médiation scientifique



La série ethnoradiophonique « À la poursuite de radiotočka » relate l'enquête d'un ethnologue français en Bulgarie, sur la piste d'une radio communiste disparue. Fruit de la collaboration entre Olivier Givre, anthropologue, maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2, rattaché au laboratoire Environnement, ville, société¹ et membre de l'Institut universitaire de France, et Raphaël Cordray, créateur sonore et musicien (compagnie Microphone), elle embarque l'auditeur sur les traces du chercheur au fil de six épisodes à la fois immersifs et réflexifs, humoristiques et sérieux. Elle s'inscrit aussi dans un écosystème complet de recherche-crédation, depuis l'enquête de terrain jusqu'à la diffusion publique. Elle se veut ainsi exemplaire d'une vision intégrée — et non plus séparée — de la recherche, de la création, de la médiation et de la médiatisation scientifiques.

Questions de recherche et écritures alternatives

Le premier objectif de cette série est d'aborder la mémoire du communisme en Bulgarie sous l'angle sonore. Quelles sont les expériences et les mémoires sensorielles d'un régime politique ? Comment « sonnait » le communisme en Bulgarie ? Ces questions de recherche s'incarnent dans un artefact (*radiotočka*, littéralement « point radio ») fabriqué en masse sous l'influence de l'Union soviétique et doté d'un pouvoir d'évocation peu commun. Derrière son apparence familière et ordinaire, voire banale pour de nombreux témoins, cette radio basique ravive en effet des souvenirs, des ambiances et des textures sonores associés à un monde révolu, entre mémoires heureuses et douloureuses.



Radiotočki, village de Staro Zhelezare, 27 mai 2022 © Olivier Givre

La nature de cette recherche implique rapidement la mise en œuvre non seulement d'une méthodologie sonore (immersion, écoute, captation, entretiens, montage, etc.), mais aussi d'une écriture sonore pour laquelle le chercheur s'adjoint les services d'un créateur sonore. La question devient alors : comment travailler à la fois sur, avec et par le son ? Et simultanément comment « faire sonner » et rendre audible la recherche ? Délibérément orienté vers une démarche de mise en public de la recherche, ce parti-pris entraîne l'exploration des croisements entre approche documentaire et fiction narrative, restituant autant les situations de terrain, les entretiens et les ambiances, que la voix intérieure du chercheur, racontant l'enquête se faisant avec ses intuitions, ses hypothèses, ses détours et ses décisions interprétatives.

Un écosystème de recherche-crédation sonore et de médiation scientifique

Fort de la réalisation d'un épisode pilote, le projet réunit des financements de différentes provenances² et reçoit le concours de plusieurs partenaires³. Son déroulement alterne missions de terrain en Bulgarie, sessions de travail en studio, valorisation académique (articles, colloques, séminaires) et extra-académique (émissions de radio, podcasts, articles dans des revues généralistes), participation à divers

1. EVS, UMR5600, CNRS / Université Jean Moulin Lyon 3 / Université Lumière Lyon 2 / Université Jean Monnet Saint-Étienne / ENS de Lyon / ENTPE.

2. Université Lumière Lyon2 - direction science & société, direction recherche et études doctorales, dispositif de soutien « science et/en société » de CNRS Sciences humaines & sociales, École française d'Athènes, programme SPHINX — Alliance Sorbonne Université, collecte participative Kiss Kiss Bank Bank, laboratoire EVS, pour une enveloppe totale de 20 000 euros.

3. Compagnie Microphone, Radio nationale bulgare, Fabrique des écritures ethnographiques, Radio France Internationale, réseau CREA-BALK-Creative Balkans.

événements publics (fête de la science en France et en Bulgarie, conférence à l'Institut français de Bulgarie, Festival international de géographie 2026). Cet écosystème construit autour de la recherche-crédation sonore et de la médiation scientifique donne également lieu à l'obtention d'une chaire médiation scientifique de l'Institut universitaire de France (2025-2030) visant à déployer d'autres projets selon des modalités comparables, dans l'objectif de projets européens type ERC (European Research Council).

Il illustre ainsi la fabrication d'une méthodologie qui contraste singulièrement avec les pratiques habituelles de la recherche-crédation et de la médiation scientifique. L'intégration de dispositifs de création sonore et de la démarche d'écriture alternative dès l'origine de la recherche permet de dépasser la hiérarchie ordinaire entre recherche et création, valorisation et diffusion. L'exploration d'une multitude de sources de financement ouvre le spectre du dialogue entre science et société en intégrant des partenaires artistiques, culturels et médiatiques et des cultures professionnelles extra-académiques dans la conception et la mise en œuvre du projet. Cet environnement élargi et ouvert favorise la prise en compte d'une diversité de « publics » français, francophones et internationaux (diffusion par des médias belges et québécois, réalisation de productions radiophoniques en Bulgarie et d'une version bulgare).

Vers une culture professionnelle de la recherche-crédation ?

Ce projet répond ainsi à plusieurs tendances et défis contemporains de la production et de la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales : coproduire la recherche au-delà du monde académique *stricto sensu* ; explorer toutes les potentialités d'une thématique et d'une méthodologie en donnant une place centrale à d'autres « producteurs de connaissance » dans le champ artistique ; élaborer de nouveaux récits de connaissance laissant place au sensoriel, au sensible et à l'imaginaire ; rendre la recherche sonore et audible dans une perspective de

Extrait du livret de la série

« Les sons de la radio et les odeurs de la cuisine... Les émissions du matin quand on se lève pour aller à l'école... La voix du leader communiste Todor Zhivkov côtoyant celle de Michael Jackson... décidément radiotočka est bien plus qu'une simple boîte en plastique accrochée à un mur. Elle constitue à la fois la petite musique du quotidien de la société bulgare à l'époque communiste, et un écho des transformations globales de ce monde aujourd'hui révolu. Tout un univers sonore que je veux continuer à explorer... questionner, écouter, enregistrer, non seulement les bons mais aussi les moins bons souvenirs... Car pour certains, radiotočka était loin d'être inoffensive... ».

- Épisode 1 - « Comment ça, tu ne connais pas Radiotočka? »
- Épisode 2 - « Radiotočka habitait dans ma cuisine »
- Épisode 3 - « Les fantômes de Radiotočka »
- Épisode 4 - « Entre technique et idéologie »
- Épisode 5 - « Les voix de Radiotočka »
- Épisode 6 - « Voyage au bout d'une mémoire sonore »

médiation et de médiatisation. Cette démarche implique une vision partenariale élargie de la recherche, au sein de laquelle se rencontrent des institutions académiques et scientifiques et des milieux professionnels dans les champs de la création, de la culture et des médias. Elle tend à poser les bases d'une véritable culture professionnelle de la recherche-crédation dont les potentialités en termes de formation et de professionnalisation restent encore à déployer.

De manière plus profonde, cette démarche interroge les enjeux actuels de la production et de la circulation de la connaissance, dans un contexte marqué par la normativité croissante des cadres institutionnels de la recherche et les bouleversements associés à l'émergence des intelligences artificielles génératives. Loin de simplement traduire la recherche en termes « accessibles » à des publics « profanes », elle l'aborde d'emblée comme une activité créatrice, une forme d'expérience et une pratique d'échange dont la réception est aussi importante que la production. En déployant son potentiel narratif (y compris dans les registres de l'imaginaire, de l'émotion ou de l'humour), la recherche prend une chair et une épaisseur qui en renouvellent la valeur non seulement scientifique mais aussi sociétale et culturelle.



Sur le terrain, village de Staro Zhelezare, 27 mai 2022 © Olivier Givre

contact&info

► Olivier Givre,
EVS

olivier.givre1@univ-lyon2.fr

► Pour en savoir plus
<https://linktr.ee/radiotočka>

POEM : le renouveau des études mongoles



Temple de Khamar, Province du Gobi oriental, Mongolie, juillet 2012 © Grégory Delaplace

L'année 2026 a vu la naissance d'une nouvelle équipe de recherche, le Pôle Études mongoles (POEM). Établi au sein du [Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie orientale](#) (CRCAO, UMR8155, CNRS / EPHE-PSL / Collège de France / Université Paris Cité)¹, le POEM rassemble une vingtaine de membres titulaires, chercheuses et chercheurs associés, doctorantes et postdoctorantes, formant ainsi la plus grande institution académique mongoliste d'Europe. Composé en grande majorité d'anthropologues, le Pôle Études mongoles se prévaut toutefois d'une approche pluridisciplinaire, grâce à la présence d'historiens, d'historiens de l'art, de géographes, de chercheuses et chercheurs en littérature et de spécialistes de sciences religieuses.

Historiquement, le POEM est l'un des héritiers institutionnels du Centre d'études mongoles, fondé en 1969 par Roberte Hamayon (1939-2025) à l'université Paris Nanterre, au [Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative](#) (LESC, UMR7186, CNRS / Université Paris Nanterre), puis devenu Centre d'études mongoles et sibériennes en 1976, et hébergé enfin par l'École pratique des hautes études (EPHE)

en qualité de centre de documentation jusqu'à la création de l'Humathèque sur le Campus Condorcet². Scientifiquement, il reste attaché à la mémoire de cette figure fondatrice, titulaire de la chaire des « Religions de l'Asie septentrionale » à l'EPHE de 1974 à 2007, dont les travaux sur le chamanisme et le « jouer » l'ont conduite à développer une anthropologie largement comparative, alliant souci descriptif et ambition théorique³. À l'instar de Roberte Hamayon, le POEM envisage la recherche comme une entreprise collective, ancrée dans des activités locales et ouverte sur les coopérations internationales, où production scientifique et formation des jeunes chercheuses et chercheurs vont de pair.

Installé dans le bâtiment nord du Campus Condorcet, où il dispose d'une salle de travail commune et d'une salle de séminaire partagée, le POEM se donne pour vocation de servir de plateforme à toutes les activités de recherche et de formation en études mongoles qui voudront s'y rattacher. Fort de ses partenariats avec la section des études mongoles de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) et la section des sciences religieuses de l'École pratique des

1. Le Pôle Études mongoles s'ajoute aux trois autres composantes du laboratoire : le pôle Japon, le pôle Chine et le pôle Tibet Bhoutan et aire culturelle tibétaine (TBACT).

2. Buffetrille K., de Sales A. 2025, [Roberte Hamayon, l'anthropologie en partage](#), *Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines* 56.

3. Hamayon R. 1990, *La chasse à l'âme : esquisse d'une théorie du chamanisme sibérien*, Société d'ethnologie ; Hamayon R. 2012, *Jouer. Étude anthropologique à partir d'exemples sibériens*, La Découverte.



Vue de la vallée de Kharkhiraa, Province de l'Uvs, Mongolie février 2025 © Grégory Delaplace

hautes études, grâce à ses collaborations étroites avec des institutions internationales — comme l'université nationale de Mongolie et l'Académie des sciences de Mongolie, le *Mongolia & Inner Asia Studies Unit* à l'université de Cambridge ou le musée national d'ethnologie à Osaka —, le Pôle Études mongoles entend se mettre au service des chercheuses, chercheurs, étudiantes et étudiants désirant contribuer à la production de connaissances sur l'aire culturelle mongole.

Les aires géographiques couvertes par le Pôle vont au-delà de la seule Mongolie. Elles comprennent les territoires bouriates et kalmouks de la Fédération de Russie, la Région autonome de Mongolie-Intérieure (République populaire de Chine) et d'autres régions mongolophones d'Asie intérieure (Amdo, Xinjiang/Turkestan chinois), ainsi que la diaspora mongole dans le monde. Les peuples turcophones de culture mongole établis dans ces régions (comme les Kazakhs de Mongolie), dans les républiques de l'Altaï et de Touva (Fédération de Russie) sont également inclus. Enfin, le Pôle a vocation à accueillir des recherches portant sur les zones d'influence historique de l'empire mongol médiéval et des formations politiques nomades qui l'ont précédé, et leurs interactions avec les populations voisines en Chine, en Perse, en Asie centrale et en Russie.

Les activités du Pôle Études mongoles se structurent autour de trois événements récurrents : deux séminaires périodiques (mensuel et bi-mensuel) et une conférence annuelle.

Le « Séminaire des études mongoles », ouvert à tous publics et rattaché au master Études asiatiques de l'EPHE-PSL (co-accrédité avec l'EHESS), se tient sur toute l'année, à raison de deux séances par mois. Il propose une série de conférences invitées rendant compte de l'actualité de la recherche internationale dans le domaine.

Le séminaire « Anthropologies d'Asie », ouvert à tous également, est un séminaire d'anthropologie sociale et culturelle, dont le programme s'étend à l'ensemble de l'Asie septentrionale, centrale, orientale, du sud-est et du sud. À raison d'une séance par mois, ce séminaire a vocation à servir de lieu de conversation anthropologique sur le Campus Condorcet et de plateforme d'échanges scientifiques au sein du CRCAO.

Enfin, la « conférence Roberte Hamayon », nommée ainsi en hommage à la fondatrice de ce domaine, met chaque année à l'honneur une chercheuse ou un chercheur en études mongoles, ayant soutenu sa thèse depuis moins de six ans, mais dont les recherches ont déjà reçu un écho à l'échelle internationale. Sélectionnée sur dossier par un comité scientifique international, le lauréat ou la lauréate est invitée à donner une conférence exceptionnelle à Paris, dont le texte sera ensuite publié dans la revue des *Études mongoles et sibériennes, centre-asiatiques et tibétaines* (EMSCAT), fondée par Roberte Hamayon en 1970. La conférence est assortie d'un prix de 1 000 euros.

Sur le plan scientifique, les activités du POEM se répartissent en trois programmes.

Le programme « **Religions et savoirs en mutation** » examine les dynamiques passées et présentes qui traversent les savoirs, faits religieux, pratiques, modes de penser et attachements collectifs à l'œuvre parmi les peuples mongols, entendus au sens large (y compris dans des perspectives transfrontalières, diasporas, individus en migration, etc.) Il vise à penser ces questionnements à l'aune des paradigmes contemporains des sciences humaines et sociales et à entretenir des perspectives comparatives au-delà des peuples mongols. Délibérément inter- et transdisciplinaire, réfléchissant de manière à la fois située et comparative, il articule des approches ethnographiques et archivistiques, des réflexions épistémologiques, des perspectives anthropologiques, historiques, archéologiques, muséographiques ou encore géographiques, autour de ces objets et questions partagées. Ses membres s'interrogent en particulier sur les dynamiques religieuses, historiques et contemporaines à l'œuvre dans les mondes mongols, et sur les manières dont s'élaborent des attachements, pratiques et savoirs liés aux constructions d'identité collective, notamment dans leur référence à ce que Caroline Humphrey appelle « l'autorité morale du passé »⁴, mais aussi en lien avec des dynamiques transformatives telles que la marchandisation, le tourisme et l'essor de nouvelles technologies.

Il est divisé en deux sous-programmes :

► « Bouddhisme, chamanisme et nouveaux spirituels » s'intéresse aux dynamiques religieuses historiques et contemporaines de l'aire culturelle mongole, en se focalisant sur la « religion vécue » (*lived religion*) plus que sur les dogmes. Il aborde notamment les questions de conversions, recompositions et innovations religieuses, emprunts aux religions transnationales, pèlerinages, dans le/les bouddhisme(s), le chamanisme et les mouvements religieux émergents (néo-chamanisme, courants évangéliques, nouvelles spiritualités, etc.)

► « Héritages au présent : nationalisme, identités locales et usages du passé » analyse les différentes manières dont les peuples mongols, dans des configurations socio-politiques variées, construisent leurs attachements collectifs (familiaux, nationaux, ethniques, transnationaux, etc.) en mobilisant « l'autorité morale du passé ». À ce titre, ce sous-programme comporte une dimension épistémologique dans l'analyse des savoirs scientifiques en train de se faire et pense en dialogue avec le [projet de l'École pratique des hautes études](#) sur « Les fabriques de l'antique ».

À partir d'une approche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales (anthropologie, sociologie, géographie, histoire, études urbaines, architecture, aménagement, etc.) fondée sur les enquêtes ethnographiques de terrain de ses membres ainsi que sur l'exploitation de divers corpus écrits, visuels et de culture matérielle, le programme « **Villes, mobilités, environnement** » analyse les grands enjeux sociaux liés aux mobilités et à l'environnement auxquels font face les différentes sociétés de l'aire culturelle mongole. Les diverses formes urbaines, les migrations vers les villes, les rapports à l'État et à l'environnement, l'insertion des communautés pastorales dans des réseaux mondialisés

Membres du Pôle Études mongoles

► Membres titulaires et associés :

Raphaël Blanchier (université Clermont-Auvergne),
Isabelle Charleux (CNRS),
Grégory Delaplace (EPHE),
Aurore Dumont (université Paris Cité),
Anna Dupuy (université Bordeaux Montaigne),
Valeria Gazizova (université de Heidelberg),
Gaëlle Lacaze (Sorbonne Université),
Laurent Legrain (université Toulouse Jean-Jaurès),
Charlotte Marchina (Inalco),
Isaline Saunier (musée du Quai Branly),
Virginie Tellier (université Sorbonne Nouvelle)

► Postdoctorants :

Simon Berger (Inalco),
Éléa Boënnec (Sorbonne Université),
Matthieu Chochoy (université de Florence),
Veronica Gruca (université d'Édimbourg)

► Doctorants :

Xin Ma (dir. G. Delaplace),
Onorsaihan Tsogto (dir. I. Charleux),
Amgalan Sukhbaatar (dir. I. Charleux),
Mina Yalçintaş (dir. G. Delaplace)

ou encore l'aménagement des espaces constituent autant d'entrées possibles pour mieux comprendre l'histoire des peuples mongols sur la longue durée et jusqu'aux devenir contemporains.

Il est organisé en trois sous-programmes :

► « Systèmes nomades et anthropocène »

Adossé à l'élevage extensif des « cinq museaux » (moutons, chèvres, bovins, chevaux et chameaux), le pastoralisme mobile mongol a constitué l'un des sites privilégiés de l'ethnographie des relations humains-animaux qui sous-tendent les communautés hybrides à travers le monde. Or, la crise climatique (sécheresse, désertification, incendies, inondations) touche de plein fouet les éleveurs de toutes les régions de l'aire mongole, provoquant des mouvements de migration interne et des stratégies d'adaptation qui demandent à être précisément décrits.

► « Glocalisation, aménagement, environnement »

Il serait impossible de décrire le nomadisme mongol aujourd'hui sans prendre en compte l'insertion des communautés pastorales dans des réseaux mondialisés, appuyés sur des usages d'Internet riches et variés, qui donnent à chaque problème local une portée globale. Outre les circuits de production et de commercialisation de matières premières prisées comme la laine cachemire, l'économie minière devient notamment un fait social total dans la Mongolie contemporaine, affectant tous les secteurs de la société et en premier lieu les éleveurs, partagés entre inquiétude de l'impact écologique de l'exploitation des rivières et du sous-sol, et attractivité des opportunités économiques de l'extractivisme.

4. Humphrey C. 1992, *The moral authority of the past in post-socialist Mongolia, Religion, State and Society*, 20(3-4) : 375-389.

► « Villes mongoles »

Alors que l'urbanisation des peuples mongols a souvent été envisagée comme le symptôme d'une « fin du nomadisme », les formes urbaines (*ordo* mobiles médiévaux, villes murées ou non, occupées toute l'année ou temporairement, monastères-villes, garnisons, bourgs, etc.) ont toujours été partie prenante du système nomade mongol. Or, les spécificités de l'urbanisme et de l'urbanité des populations du plateau mongol restent un point aveugle du domaine, plus volontiers attentif aux composantes les plus rurales et ruralistes des systèmes nomades.

Le programme « **Anthropologies** », enfin, propose d'initier une réflexion transversale sur les conditions de la comparaison anthropologique, non seulement telle qu'elle peut s'exercer dans un cadre académique, mais aussi telle qu'elle peut s'observer en Asie, grâce aux méthodes de l'histoire ou de l'ethnographie, dans le cadre de systèmes de pensée qui théorisent la place de l'humain dans le monde.

Il se divise en trois sous-programmes :

► « Anthropologie sociale, observation participante et pratiques de terrain »

La présence au sein du pôle Études mongoles d'un contingent d'anthropologues ayant fondé leur entreprise descriptive sur une pratique continue de l'observation participante serait l'occasion d'engager un questionnement sur la spécificité de

cette méthode par rapport à d'autres approches du « terrain » (en sociologie, en géographie culturelle, en architecture, ou plus récemment encore en philosophie), voire de s'interroger sur la variabilité des méthodes inductives en sciences sociales. Cet axe propose d'interroger à la fois l'unité et la diversité de la méthode ethnographique en anthropologie : ce qui constitue sa spécificité d'une part, et les modalités de son ajustement aux circonstances changeantes de nos existences sociales et culturelles d'autre part.

► « Anthropologie sociale, anthropologie historique, anthropologie du droit »

La présence conjointe au CRCAO de représentants de différentes branches de l'anthropologie offre l'occasion d'ouvrir une réflexion sur les fondements épistémologiques de la discipline. Qu'y a-t-il de commun à « l'anthropologie » des historiens, des juristes et des ethnologues ? Y a-t-il des méthodes, des concepts structurants, des épistémologies ou même des références bibliographiques partagées, qui fournissent un socle commun à l'anthropologie sociale et culturelle, l'anthropologie historique ou l'anthropologie du droit ? Ou faut-il simplement se résoudre à considérer que ces différentes « anthropologies » ne partagent qu'un rapport de pure homonymie ?

► « Anthropologies vernaculaires en contexte asiatique »

Faire de l'anthropologie en contexte asiatique ne peut se résumer à appliquer à des populations non-occidentales des protocoles d'observation théorisés en Europe et aux États-Unis au tournant du ^{xx}e siècle. Outre les pratiques académiques singulières de l'anthropologie développées au Japon, en Chine ou en Mongolie tout au long du ^{xx}e siècle, ce programme entend mettre en avant les théories vernaculaires de la place de l'humain dans le cosmos qui, à l'instar des dispositifs astrologiques d'inspiration tibétaine par exemple, proposent des modèles pour penser le sujet humain en général et de manière comparative.

Le bureau du POEM (Raphaël Blanchier, Isabelle Charleux, Gregory Delaplace, Aurore Dumont)



Citadins d'Ulaanbaatar célébrant la fête nationale mongole, juillet 2019 © Grégory Delaplace

contact&info

► Gregory Delaplace,
CRCAO

gregory.delaplace@ephe.psl.eu

► Pour en savoir plus

<https://www.crcao.fr/le-laboratoire/pole-etudes-mongoles/>

LE LANGAGE EN COMMUN

Quand les capitaines basques prenaient la plume : le basque restait-il à quai ?



Lettres de la collection des *Prize Papers* © Céline Mounole

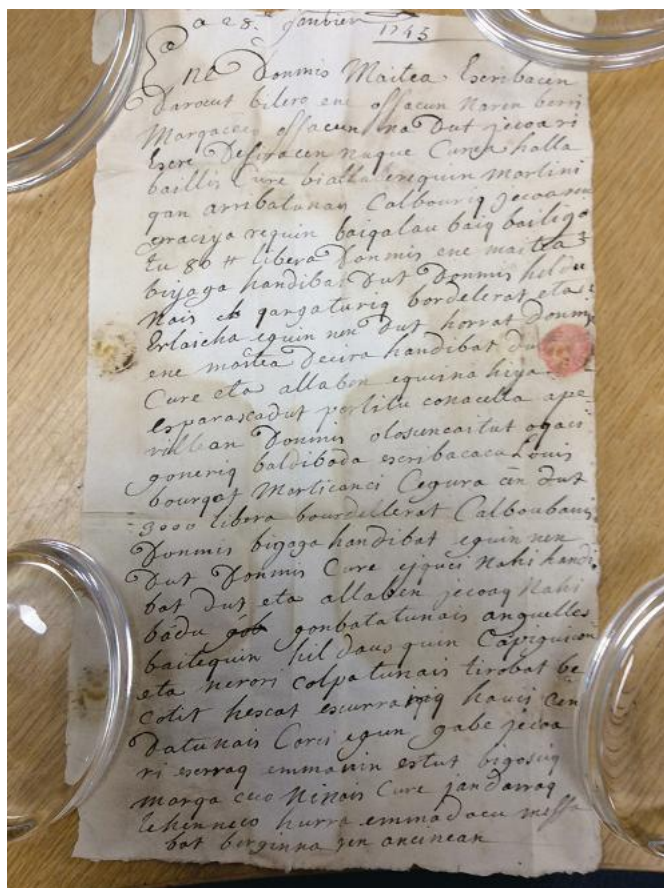
Malgré les mythes qui entourent ses origines et son histoire, la langue basque n'est entrée que tardivement dans l'écrit. En effet, les premiers textes de quelque ampleur rédigés en basque, qui sont également les premiers à avoir été imprimés, ne remontent qu'au ^{xvi}^e siècle. Jusqu'au ^{xix}^e siècle, la production écrite en basque se compose principalement de traductions de textes religieux, initialement rédigés en latin, en français ou en castillan. Alors que la pratique quotidienne de l'écrit se développe dans la France du ^{xviii}^e siècle, les témoignages d'écrits ordinaires en basque restent peu nombreux. Cette rareté documentaire a longtemps conforté l'idée que les Basques ne recouraient pas à leur langue dans les usages écrits du quotidien, renforçant ainsi l'image du basque comme une langue essentiellement orale. Or, les découvertes exceptionnelles de documents privés en langue basque réalisées ces dernières années, et plus particulièrement ces derniers mois, ont entièrement changé la donne.

Les Archives nationales britanniques conservent un ensemble de documents connu sous le nom de *Prize Papers*, qui rassemble plus de 500 000 documents saisis par des corsaires et des navires de guerre britanniques entre 1652 et 1815. Dans le contexte de l'expansion coloniale européenne vers le Nouveau Monde, le contrôle des routes maritimes et

la capture des navires ennemis constituaient des moyens d'entraver le développement colonial des puissances rivales et de les affaiblir sur le plan économique. Bien que la guerre de course fût une pratique légale, voire encouragée en temps de guerre, il était nécessaire, avant de pouvoir tirer profit du butin, de démontrer la légalité de la prise, c'est-à-dire que le navire capturé appartenait bien à une puissance ennemie. En Grande-Bretagne, un procès se tenait devant la *High Court of Admiralty* qui, après avoir entendu les témoins et examiné les documents saisis à bord, statuait sur la validité de la capture. À l'issue de la procédure, l'ensemble des pièces utilisées lors du procès, dont les documents du navire, était soigneusement conservé. Au fil du temps, se constitua ainsi une collection d'une ampleur remarquable, issue de la saisie de quelque 35 000 navires entre le ^{xvii}^e et le ^{xix}^e siècles. Les plus de 500 000 documents, qui comprennent environ 160 000 lettres, sont rédigés dans au moins dix-neuf langues¹.

Dans les années 2010, alors qu'il explorait ce fonds d'archives, l'historien Xabier Lamikiz, maître de conférences à l'université du Pays basque en Espagne (UPV/EHU), découvrit fortuitement le corpus du navire bayonnais *Le Dauphin*, capturé par les Anglais en avril 1757 alors qu'il faisait route vers Louisbourg, en Nouvelle-Écosse (Canada). Outre divers documents de bord, le navire transportait 171 lettres, dont

1. Le *Prize Papers Project* (2018-2037) a la charge du classement et de la numérisation de cette collection, dont le catalogage est toujours en cours. Les premiers résultats de ce labeur sont [disponibles en ligne et en libre accès](#).



Lettre de Jean Darraq à sa femme, Le Fort Saint-Pierre de la Martinique, le 28 janvier 1745
© Annabelle Lafuente

119 lettres commerciales et privées rédigées en français et 52 lettres privées en basque. Cette découverte constitue un événement exceptionnel pour la philologie basque : jusqu'alors, seules dix-neuf lettres privées étaient connues pour la période antérieure à 1800. À la suite de l'édition de cette documentation et des premières analyses du corpus², la nécessité de poursuivre l'exploration de la collection des *Prize Papers* s'imposa rapidement. Le programme de recherche CORBAN (*Les correspondances entre les ports basques et la Nouvelle-France d'après les saisies anglaises sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI*), fut alors lancé au sein du laboratoire Identités, Territoires, Expressions, Mobilités (Item, UR3002, UPPA) et du Centre de recherche sur la langue et les textes basques (Iker, UMR5478, CNRS / UPPA / Université Bordeaux Montaigne). Ce projet visait l'étude historique des correspondances transatlantiques échangées sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Le dépouillement des documents provenant de navires en partance ou à destination des ports basques d'Hendaye, de Saint-Jean-de-Luz, de Biarritz et de Bayonne, et du port landais de Capbreton, a permis d'étendre le corpus bilingue du navire *Le Dauphin* d'environ 340 lettres en français et d'une vingtaine de lettres en basque. Outre cette correspondance, deux journaux de bord ont été découverts : l'un, daté de 1693, entièrement rédigé en basque, le second,

daté de 1696, bilingue (basque-français). Ils réunissent des instructions de navigation, des notes diverses, des prières et des vers.

Le corpus inédit constitué grâce à ces découvertes documentaires apporte de nouveaux éléments permettant de renouveler les connaissances sur l'histoire des langues du Pays basque³. En offrant des échantillons des usages épistolaires et linguistiques dans un port et à une époque précise, les ballots de correspondance permettent de déterminer les dynamiques linguistiques à l'œuvre avant la Révolution et, plus particulièrement, l'avancée de la diffusion de la langue française et le partage des fonctions scripturales entre le français et le basque. L'analyse comparative des lettres rédigées dans les deux langues a montré que le français était très clairement privilégié pour les transactions commerciales ainsi que des autres échanges à caractère professionnel ou administratif. Ceci est particulièrement remarquable lorsque les correspondants sont bascophones. En revanche, le basque demeure exclusivement cantonné à la correspondance privée. Les lettres en basque expédiées depuis le Pays basque sont majoritairement envoyées par des femmes à destination de leur époux, fils, frère, neveu ou voisin expatrié. Elles y donnent des nouvelles de la famille et du village, annoncent une grossesse ou un décès, sollicitent l'envoi d'une lettre de change ou expriment le souhait d'un retour prochain. Les lettres expédiées depuis les colonies, quant à elles, sont exclusivement écrites par des hommes, principalement des capitaines ou négociants établis outre-Atlantique, et adressées à leur épouse, mère, ou sœur restée au Pays basque. Ils y donnent des nouvelles, ou relatent leurs expéditions, parfois mouvementées, à l'instar de Jean Darraq. Dans une lettre datée du 28 janvier 1745, Darraq rapporte à son épouse que sa traversée pour le Cap a été marquée par des affrontements : un corsaire Anglais ayant attaqué son navire, sept membres de son équipage ont été tués et lui-même a été blessé au bras par un coup de canon. Cette lettre en basque de Darraq était incluse dans un courrier adressé à un négociant de Saint-Jean-de-Luz, écrit, quant à lui, en français. Cette différenciation des usages linguistiques selon le genre du destinataire se retrouve dans d'autres lettres. On observe en effet que certains capitaines écrivent en basque à leur épouse, alors qu'ils correspondent entre eux en français. Si le caractère professionnel de ces lettres rédigées en français explique sans doute en partie ce choix linguistique, ces lettres montrent également que la progression du français s'est d'abord opérée parmi ces hommes dont les activités étaient tournées vers l'espace atlantique.

Les documents en basque conduisent à une révision substantielle des connaissances concernant l'histoire de l'écrit basque. Jusqu'à présent, les usages écrits de la langue basque sous l'Ancien Régime étaient généralement considérés comme largement limités à la sphère religieuse et, de ce fait, à la pratique d'un cercle restreint de lettrés. La découverte des documents basques parmi les *Prize Papers* mettent cependant en lumière une diversité de pratiques

2. Talc J-P., Videgain X. (éd.) 2024, *Mémoires, lettres et papiers du Dauphin. Bayonne, Louisbourg, Londres 1757*, Presses universitaires de Nouvelle-Aquitaine ; Lafuente A. 2025, *Les correspondances entre le sud de l'Aquitaine et les Amériques au XVIII^e siècle d'après les saisies anglaises*, Thèse doctorale, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

3. L'intérêt des *Prize Papers* pour les études linguistiques est également mis en évidence par le [projet MACINTOSH](#) (ANR-22-CE54-0005-01), porté par Myriam Bergeron-Maguire (Sorbonne Nouvelle, CLESTHIA). Ce programme de recherche vise à éclairer les dynamiques et les mécanismes qui sont à l'origine des variétés de français et de créole en Amérique, à partir d'un corpus de 1 000 lettres rédigées par des scripteurs peu lettrés.

scripturales jusqu'alors méconnues et permettent d'élargir sensiblement l'éventail des acteurs de l'écrit. Certes, les lettres rédigées par des femmes sont le plus souvent l'œuvre d'un scribe, qui n'était probablement autre que le curé du village. Néanmoins, d'autres catégories de scribes ont également pu être identifiées, notamment des artisans et des instituteurs. Les lettres autographes des capitaines montrent, quant à elles, que l'usage de l'écrit en langue basque était également répandu au sein de ce groupe social. Comme on l'a vu, deux journaux de bord, partiellement ou intégralement rédigés en basque, ont également été recensés. L'ensemble de ces documents met en évidence un recours ordinaire à l'écrit basque à une époque où les besoins de l'écrit étaient omniprésents dans la vie quotidienne. Si la langue basque a pu trouver sa place dans les pratiques scripturales, c'est sans doute parce qu'une partie de ces scripteurs ne maîtrisait pas encore suffisamment le français pour en faire un usage systématique. Naturellement, ce corpus ouvre des perspectives de recherche jusqu'ici inédites concernant le niveau de littératie des scripteurs, et l'établissement, sinon de normes, du moins de conventions propres à l'écrit basque. Il soulève également la question des modalités d'alphabétisation en langue basque à l'époque moderne.

Les lettres en basque de ce corpus s'inscrivent toutes dans une même aire géographique, celle du Labourd maritime (Hendaye, Urrugne, Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Guéthary et Bidart) et des villages avoisinants (Ascain, Ahetze, Arbonne, Sare et Saint-Pée-sur-Nivelle). Cette homogénéité géographique confère au corpus un intérêt particulier pour l'étude du labourdin côtier ancien et de ses parlers. Le labourdin côtier est une variété relativement bien documentée dans la mesure où elle a fait l'objet d'une tradition écrite de façon presque ininterrompue depuis le ^{xvii}^e siècle jusqu'à nos jours. Toutefois, en raison de la nature spécifique des documents ici rassemblés, ce corpus apporte des données inédites susceptibles d'enrichir significativement notre connaissance de cette variété. Les travaux développés en sociolinguistique historique ces dernières années ont montré l'intérêt des ego-documents en général, et des lettres privées en particulier, pour la connaissance de l'histoire des langues. Compte tenu de leur nature (le moi est continuellement présent, comme auteur et objet de l'écrit), de leur contenu (la vie quotidienne y est omniprésente), et de leur destination (personnelle, familiale, amicale...), les ego-documents sont souvent la manifestation d'une langue proche de l'oral, et de ce fait, ils reflètent des variantes de la langue vernaculaire. Cela se traduit par l'apparition de traits phonologiques, morpho-syntaxiques et lexicaux rarement représentés dans les imprimés et textes manuscrits littéraires et formels appartenant aux registres les plus élevés. Cette tendance est particulièrement marquée dans les ego-documents des « peu lettrés », c'est-à-dire des scripteurs peu expérimentés (parce que leur degré de littératie est faible) ou peu familiarisés à l'usage écrit de la langue (parce qu'ils n'en font qu'un usage exceptionnel). À cet égard, les lettres basques du corpus constituent une source de premier ordre pour compléter les descriptions du labourdin ancien, fondées principalement sur les textes imprimés. Les productions des scripteurs les moins familiers de l'écriture basque rendent perceptibles

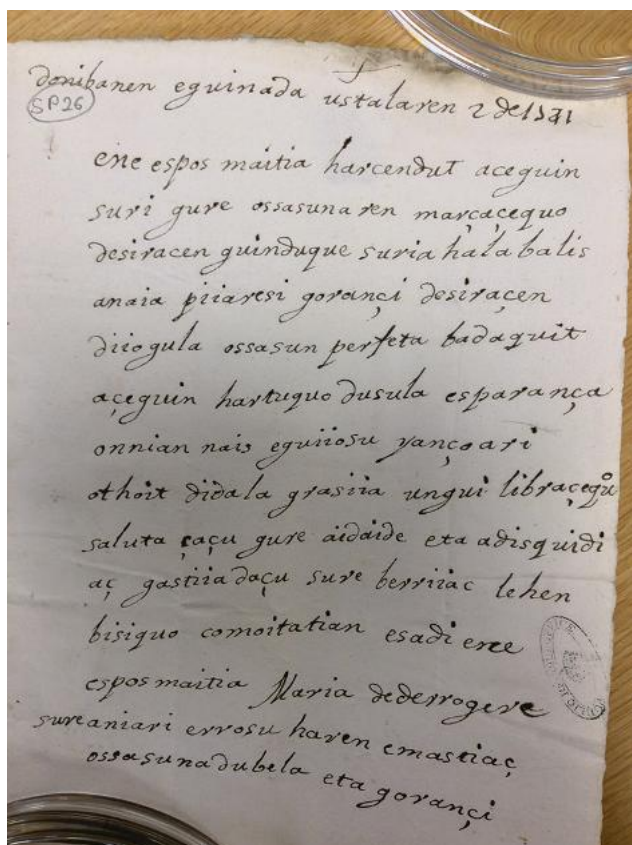
divers phénomènes phonétiques jusqu'ici peu documentés, voire inconnus, dans la tradition descriptive du labourdin : par exemple, des cas d'assimilation consonantique (*Baionatit* au lieu de *Baionatik* 'de Bayonne'), ou de diphthongaison (*heimengo* au lieu de *hemengo* 'd'ici', *seme bait* au lieu de *seme bat* 'un fils'). Elles fournissent également des informations précieuses sur des faits morphologiques et syntaxiques dont l'attestation demeure souvent lacunaire dans les autres types de textes. Enfin, ces documents permettent d'appréhender plus finement la micro-variation interne du labourdin au ^{xviii}^e siècle. Cette contribution est d'autant plus précieuse que, depuis lors, la langue basque a reculé dans certaines localités du littoral (Bidart, Guéthary) en laissant peu de témoignages⁴.

Les lettres en français du corpus revêtent un intérêt comparable à celui des lettres basques. Elles apportent le témoignage d'une variété locale du Pays basque, jusqu'à présent peu documentée en dialectologie française. L'analyse de ce corpus met en évidence un ensemble de caractéristiques linguistiques qui peuvent, pour une large part, être attribuées au contact avec la langue basque. Par ailleurs, ces lettres révèlent chez leurs auteurs une maîtrise encore imparfaite du français, laissant supposer une acquisition relativement récente de cette langue.

Les résultats obtenus à partir des premières analyses de ce corpus ont mis en évidence la nécessité de poursuivre les opérations de collecte documentaire dans l'optique de constituer, pour la première fois, un vaste corpus d'ego-documents ancien du Pays basque et, ce faisant, de contribuer au renouvellement de l'histoire linguistique de ce territoire. C'est dans cette perspective qu'a été conçu le [programme de recherche BasqEgo](#) (ANR-24-CE54-6304), lancé en janvier 2025. Alors que les recherches précédentes portaient sur un espace et une période plus restreints, BasqEgo couvre l'ensemble du littoral basque, de Bilbao à Bayonne, et s'étend sur la période comprise entre 1680 et 1780. Il réunit des historiens et des linguistes et philologues spécialistes de l'histoire des langues basque, française et espagnole, d'universités et centres de recherche français, espagnols, allemands et canadiens⁵. Le corpus constitué au cours de la première année du projet comprend 925 documents en français, 298 en castillan et 97 en basque, principalement des correspondances. L'édition de ce corpus trilingue est en cours de finalisation. Son exploitation permettra d'appréhender avec une plus grande précision les usages linguistiques et scripturaux observés de part et d'autre de la frontière, dans une perspective comparative mettant en regard les espaces bascophones français et espagnol. La rareté des documents rédigés en basque issus du littoral péninsulaire révèle déjà l'existence d'une situation diglossique sensiblement différente de celle qui caractérise la côte continentale, tant dans la répartition fonctionnelle des langues que dans leurs usages écrits respectifs. L'analyse de ce corpus permettra d'apporter des données nouvelles non seulement sur le basque ancien, mais également sur les variétés de français et de castillan en contact avec le basque dans l'espace basque des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles. Les phénomènes de contact linguistique issus de cette coexistence pourront être étudiés dans une perspective comparative, offrant pour la première

4. Mounole C. 2024, Les lettres du navire Le Dauphin : un séisme pour l'histoire de l'écrit basque, in J.P. Talec & X. Videgain (éd.) : 147-168.

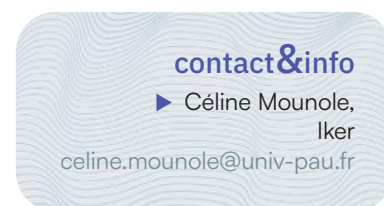
5. Céline Mounole (UPPA, IKER), Philippe Chareyre (UPPA, ITEM), Olivier Caporossi (ITEM-UPPA), Annabelle Lafuente (CNRS, IKER), Charles Videgain (UPPA, IKER), Jean-Philippe Talec (IKER), Ricardo Etxepare (CNRS, IKER), Aurelia Arcocha-Scarcia (UBM, IKER), Ur Apalategui (UPPA, IKER), Xabier Lamikiz (EHU), Julien Manterola (EHU), Randolph Cock (The National Archives), Lucas Haasis (Universität Oldenburg), Lena Sowada (Universität Heidelberg), Sybille Große (Universität Heidelberg), Andrés Enrique Arias (Universitat de les Illes Balears), Laurier Turgeon (Université de Laval).



Lettre de Marie de Derrogere à son mari annonçant sa grossesse, Saint-Jean-de-Luz, le 02 juillet 1741 © Annabelle Lafuente

fois une analyse unifiée des influences réciproques entre la langue basque et les langues romanes. Il sera ainsi possible d'examiner conjointement les effets exercés par le français et le castillan sur le basque, ainsi que ceux de la langue basque sur ces deux langues romanes. Par ailleurs, la comparaison des textes produits dans les contextes de contact français-basque et castillan-basque permettra de mieux distinguer la part des conventions scripturales empruntées de celle relevant de la créativité dans les ego-documents basques, et ainsi d'observer les mécanismes régissant la pratique de l'écrit en contexte bilingue. À la fin du projet, le corpus édité sera en libre accès sur l'entrepôt de données *Anpersana* du laboratoire Iker.

Céline Mounole, maîtresse de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), membre du laboratoire Iker



La Maison Française d'Oxford célèbre ses 80 ans

Fondée en 1946 dans le sillage de la France libre et de la reconstruction européenne, la Maison Française d'Oxford fête en 2026 ses quatre-vingts ans. L'anniversaire offre l'occasion de revenir sur l'histoire singulière d'une institution qui, de résidence universitaire et centre culturel, est devenue un véritable laboratoire de recherche et un acteur de la diplomatie scientifique franco-britannique. Il invite aussi à penser son avenir, à l'heure où l'internationalisation de la recherche et les grands défis contemporains rendent plus nécessaires que jamais les lieux de dialogue avec la recherche anglophone.



Norham Road building by Jacques Laurent, Eduardo Dodds, with Ring, Howard & Partners, 1967

Carte postale commémorative pour les 80 ans de la Maison Française d'Oxford © Photolanguage (Nigel Green & Robin Wilson)

« De l'auberge académique au centre de recherche »

L'histoire de la Maison Française d'Oxford (MFO, UAR3129, CNRS / MEAE / Université d'Oxford) commence avant même sa création officielle, dans les années sombres de la Seconde Guerre mondiale. Entre 1941 et 1945, son projet se dessine entre Londres, Alger, Paris et Oxford, au fil des discussions entre universitaires, diplomates et intellectuels français et britanniques, auxquelles participent des membres de la France libre et de la Résistance. Au cœur du projet se trouve une conviction : la reconstruction de l'Europe ne pourra être seulement politique et économique, mais devra aussi passer par la coopération intellectuelle et par la formation des jeunes générations. L'égyptologue français Claude Schaeffer, Richard Livingstone, vice-chancelier de l'université à partir de 1944, et l'ambassadeur René Massigli figurent parmi ceux qui imaginent alors la création à Oxford d'un collège français susceptible d'accueillir des étudiants britanniques et de préparer leurs séjours de recherche en France.

Fondée en 1946, la Maison Française s'inscrit ainsi dans l'esprit de l'amitié franco-britannique renforcée par l'expérience des deux guerres mondiales. Entre 1947 et 1967, elle accueille environ soixante-dix étudiants, principalement britanniques, auxquels s'ajoutent des étudiants français boursiers. La Maison est alors d'abord conçue comme un lieu de résidence et de formation pour de jeunes chercheurs. Mais elle devient rapidement bien davantage : un espace de sociabilité intellectuelle où se rencontrent universitaires, écrivains, artistes et étudiants des deux côtés de la Manche. La littérature et les études françaises occupent très tôt une place privilégiée dans cette histoire. La relation avec la *Sub-Faculty of French* de l'université d'Oxford constitue l'un des principaux ancrages universitaires de la Maison. Sous la direction d'Henri Fluchère, entre 1947 et 1963, quelque 380 conférenciers passent par la MFO, dont 180 universitaires. L'inauguration du bâtiment actuel, en 1967, par André Malraux, ministre français de la Culture, ouvre une nouvelle étape. Sous la direction de l'historien François Bédarida, la Maison affirme plus nettement sa vocation académique. Claude Lévi-Strauss, Roland Barthes ou Jacques Derrida comptent parmi



Photographie d'André Malraux et François Bédarida dans la bibliothèque de la Maison Française, le jour de son inauguration en 1967 © Maison Française d'Oxford (MFO) - Archives MFO

les grandes figures invitées à Oxford. Bédarida avait d'ailleurs formulé dès 1966 une vision étonnamment contemporaine de l'institution. Sans renoncer à la promotion de la langue, de la littérature, de la musique et des arts français, il souhaitait ouvrir davantage la Maison non seulement aux sciences humaines et sociales alors en plein essor — sociologie, psychologie, science politique, économie, histoire, ethnologie — mais également aux sciences de la nature, afin de favoriser les contacts entre laboratoires français et britanniques. Cette ambition préfigure largement ce que deviendra la Maison plusieurs décennies plus tard.

Une « maison-laboratoire »

Les années 1980 et 1990 constituent un second tournant. Sous la direction de Monica Charlot, la Maison s'affirme comme un observatoire privilégié de la politique et de la société britanniques. Puis, avec Jean-Claude Vatin, elle engage une profonde transformation institutionnelle et scientifique. L'objectif est désormais de placer explicitement la recherche au cœur de son activité. Trois programmes structurants voient alors le jour : autour de l'histoire des sciences, des comportements politiques comparés et de l'histoire et de la théorie des arts. La reconnaissance de la Maison comme unité de recherche associée au CNRS en 1999 consacre cette évolution. Depuis lors, les objets de recherche n'ont cessé d'évoluer : nations et mondialisation, migrations, modernités, humanités numériques, histoire des sciences, droit, anthropologie juridique ou études classiques. Depuis 1999, près de soixante chercheurs, chercheuses et enseignantes-chercheurs et chercheuses en affectation y ont développé des programmes dont plusieurs ont obtenu

le soutien de grandes agences françaises et européennes. Chaque année, des dizaines de chercheurs et chercheuses invités et de doctorantes y sont accueillis et plus d'une centaine de conférences, séminaires, colloques et rencontres scientifiques y sont organisés.

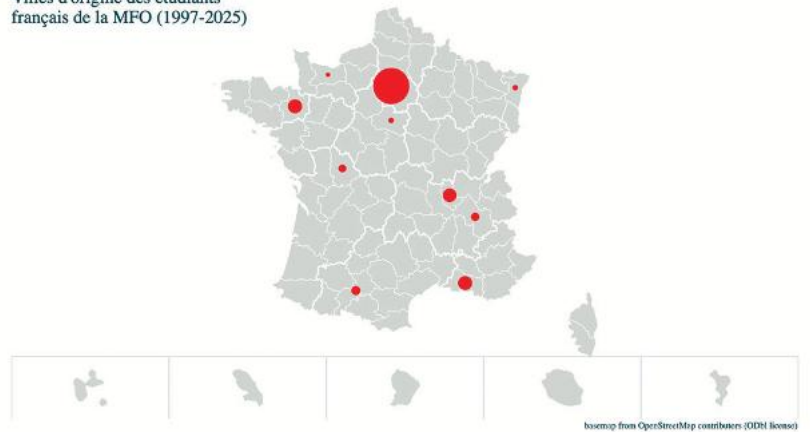
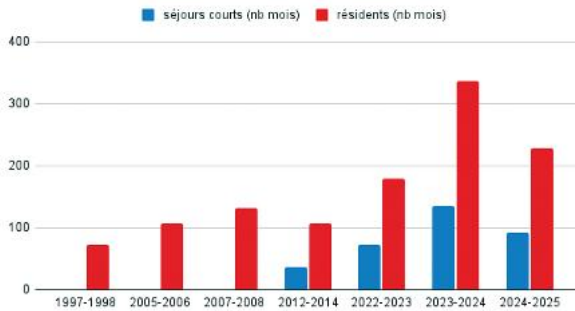
La formation des jeunes chercheurs et chercheuses occupe désormais une place centrale. La Maison accueille autour de quarante étudiants internationaux chaque année pour des séjours de recherche de durées diverses et développe des dispositifs destinés aux doctorants et jeunes chercheurs : prix de thèse, ateliers sur la publication académique, recherche de financements postdoctoraux ou intégration dans l'environnement collégial oxonien.

Quatre-vingts ans de diplomatie scientifique

Cette histoire scientifique et culturelle est indissociable d'une autre dimension : celle de la diplomatie scientifique. La Maison Française est née d'une volonté de rapprochement franco-britannique ; quatre-vingts ans plus tard, elle demeure un instrument privilégié de ce dialogue. Son intégration au réseau des unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) du CNRS l'a inscrite dans un dispositif international qui relie recherche académique et diplomatie scientifique. Si les missions de la MFO sont de faire connaître et d'internationaliser la recherche française dans le monde anglophone, elle se veut aussi alignée avec les piliers stratégiques de l'université d'Oxford (éducation graduée, interdisciplinarité, engagement global, etc). Localement, la MFO agit aussi comme un levier des priorités stratégiques

Villes d'origine des étudiants
français de la MFO (1997-2025)

Durée des séjours à la MFO (1997-2025)



Données sur la mobilité étudiante à la Maison Française d'Oxford : durée des séjours et établissements d'origine
© Martine Drozd - Maison Française d'Oxford (MFO)

1. Durée des séjours des étudiants au MFO (1997-2025)
2. Établissements d'origine des étudiants français à la MFO (1997-2025)

Des données récentes révèlent une surreprésentation géographique marquée des étudiants parisiens : en 2023, 20 des 39 doctorants accueillis par le MFO étaient originaires de Paris (51 %), une proportion qui est passée à 58 % en 2025. Le développement continu d'accords de partenariat avec des universités régionales vise à contribuer à remédier à ce déséquilibre.

de l'université, en renforçant l'excellence de la recherche, en formant la nouvelle génération de chercheurs et chercheuses, en favorisant l'interdisciplinarité et en étendant le rayonnement international ainsi que l'impact sociétal de l'université à travers une plateforme académique franco-britannique distinctive. Au-delà des axes anciens de la MFO (études classiques et médiévales, littérature, arts et philosophie, histoire et histoire des sciences, sciences sociales et politiques) qui se sont stabilisés progressivement depuis une trentaine d'années, la MFO construit une nouvelle programmation scientifique alignée sur la réflexion prospective de CNRS Sciences humaines & sociales autour des questions environnementales ou de la recherche et création. Les programmes financés comme l'ERC *Notcom* dirigé par Mogens Laerke¹ ainsi que les deux projets ANR (*Urbavie* dirigé par Martine Drozd² et *En dansant-en corps* dirigé par Emmanuelle Delattre-Destemberg³) constituent les piliers de cette coopération. Un autre point essentiel de la MFO depuis dix ans est sa mise en relation avec les autres sciences. Après les recherches menées sur les migrations pilotées par la sociologue Delphine Mercier⁴ (ANR *Entrepôt*), les principales initiatives en humanités environnementales (projet anthropocène et habitabilité sponsorisé par la Fondation CIFAR), en santé globale et santé des femmes (accord avec l'université Paris-Cité), en intelligence artificielle et en durabilité contribuent directement aux priorités d'Oxford en matière de changement

climatique, de santé et de transformation technologique. Célébrer quatre-vingts ans ne consiste donc pas seulement à commémorer une histoire, mais à réfléchir comment penser un monde en transition depuis Oxford comme le proposait la table ronde finale de la « Nuit de la MFO », qui s'est tenue le 25 juin dernier.

Aller plus loin

► Dunan-Page A. 2026, *La Bataille d'Oxford. Une histoire de la Maison Française d'Oxford des origines à 1970*, Presses de Sorbonne Université.

contact&info

► Stéphane Van Damme,
MFO

stephane.vandamme@history.
ox.ac.uk

► Pour en savoir plus

<https://mfo.site.ox.ac.uk/home>

1. Directeur de recherche CNRS à l'Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités (IHRIM, UMR5317, CNRS / ENS de Lyon / Université Lumière Lyon 2 / Université Jean Monnet Saint-Etienne / Université Jean Moulin Lyon 3 / Université Clermont Auvergne).

2. Chargée de recherche CNRS à la Maison Française d'Oxford.

3. Chercheuse en histoire contemporaine à l'université Polytechnique Hauts-de-France, membre du Laboratoire de recherche sociétés et humanités (LARSH), actuellement en séjour à la Maison Française d'Oxford.

4. Directrice de recherche CNRS au Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST, UMR7317, CNRS / AMU).

Le CERDI : cinquante ans au service du développement international

Le Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI, UMR6587, CNRS / Université Clermont Auvergne) fête cette année ses cinquante ans. Le 7 octobre dernier, la cérémonie a ainsi réuni à Clermont-Ferrand plusieurs centaines d'anciennes diplômées, d'étudiantes et de membres du laboratoire autour des fondateurs, Patrick Guillaumont et Sylviane Guillaumont Jeanneney. Étaient également représentés des partenaires institutionnels et internationaux, pour célébrer cet anniversaire et discuter de l'actualité du développement économique.

Le CERDI, Centre d'études et de recherches sur le développement international, est un laboratoire de recherche en économie créé en 1976 à Clermont-Ferrand par l'université et le CNRS. C'était alors la seule équipe associée qui explorait les questions de développement économique, notamment des pays d'Afrique. Elle est devenue une unité mixte de recherche (UMR) en 1996. S'ils n'étaient qu'une dizaine au départ, l'unité compte aujourd'hui 35 permanents, et une cinquantaine de post-doctorantes, ATER, doctorantes et assistantes de recherche.

L'unité est née de la volonté de deux passionnés, Patrick Guillaumont et Sylviane Guillaumont Jeanneney. Les deux fondateurs du CERDI ont débuté leur carrière en 1965 à l'université de Dakar (aujourd'hui université Cheikh Anta Diop) au Sénégal. Cette première expérience académique a contribué à façonner leurs intérêts de recherche et à les rapprocher des enjeux du développement. Dès le départ, la vocation internationale du centre s'est concrétisée par l'accueil d'une dizaine d'étudiantes africaines. Dans le champ très large de l'économie du développement, le CERDI a placé au cœur de ses travaux de recherche des questions macroéconomiques, telles que l'économie monétaire et la gestion du taux de change, l'intégration économique, la politique fiscale, la stabilisation du prix des produits primaires ou encore le financement du développement. Cette spécificité

clermontoise a permis au centre d'établir des liens très étroits avec des organisations internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), ainsi qu'avec des organisations, gouvernements et administrations de pays africains, et, en France, avec l'Agence française de développement. Un autre choix méthodologique important du CERDI a été de combiner dans ses analyses économiques les spécificités de chaque pays en développement (en termes de priorités et de contraintes) avec une méthodologie standard basée, notamment, sur un traitement très pointu des données.

La création du CERDI a permis d'ouvrir une fenêtre sur le monde en Auvergne, au cœur de la France. Cette ouverture est liée à l'objet des recherches qui y sont menées, à l'origine géographique de ses doctorantes — dont environ les trois quarts sont étrangers — et de ses membres permanents. Le CERDI est aussi un lieu de passage. Depuis sa création, plus de 4 500 étudiants ont été diplômés de masters adossés au CERDI, et environ 450 docteurs ont soutenu leur thèse dans l'unité, pour poursuivre ensuite leur carrière dans le milieu académique, en France où à l'étranger, dans des institutions internationales, régionales, ou bien dans les administrations publiques de leurs pays d'origine. Le CERDI est ainsi le plus grand pourvoyeur de recrutées originaires de pays francophones de l'*economist program* du FMI (la porte

d'entrée principale dans cette institution), et l'un des principaux au niveau mondial, avec Harvard aux États-Unis et l'université d'Oxford au Royaume-Uni. Il a contribué à former de nombreux référents pays membres non seulement du FMI mais aussi de la Banque mondiale, l'autre institution créée à Bretton Woods en 1944 pour organiser le système monétaire mondiale et promouvoir le développement économique après le deuxième conflit mondial. Le réseau de ces anciennes diplômées, formalisé par l'association CERDI Alumni, est un actif très important.

Les membres permanents du CERDI sont aussi régulièrement sollicités par le Fonds monétaire international et d'autres institutions internationales pour des missions d'expertise, notamment dans les pays africains, sur des questions



Patrick Guillaumont et Sylviane Guillaumont Jeanneney, cofondateurs du CERDI, 1999 © CERDI



Plants prêts à être replantés dans les parcelles de la Grande muraille verte au Sénégal © Natalia MEDINA SERRANO / ESS / OHMi Tèssékéré / CNRS Images

couvrant par exemple la lutte contre la fraude en douane, la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée, la réglementation limitant les pratiques d'optimisation fiscale des entreprises multinationales, ou encore la décentralisation de l'administration publique. Entre 2019 et 2024, les membres du CERDI ont ainsi réalisé 182 missions d'expertise dans une quarantaine de pays du monde (dont 23 en Afrique). Avec son vaste réseau d'anciennes et ses relations historiques et solides avec les organisations internationales, le CERDI est une force importante pour le rayonnement de la recherche, de la formation et de l'expertise française dans le monde, dans le domaine du développement et du partenariat international.

Au fil de ces cinq décennies, le CERDI a connu une évolution de ses approches méthodologiques, avec une montée en puissance des recherches microéconomiques, s'appuyant souvent sur des missions de terrain pour collecter des données originales. Ces recherches ont aussi été conduites en intégrant d'autres disciplines des sciences humaines et sociales, comme l'anthropologie ou la psychologie, qui ont contribué à façonner les questions de recherche et à définir des approches méthodologiques plus adaptées pour y répondre, parfois dans le cadre de projets interdisciplinaires et toujours en collaboration avec des acteurs locaux.

Le CERDI a toujours eu comme objectif de générer des connaissances utiles à la définition et à l'évaluation des politiques publiques. Le laboratoire veille à la pertinence des

questions de recherche relatives aux grandes questions liées au développement économique, et à la demande exprimée par les pays du Sud et par les institutions internationales et nationales. Cette attention a conduit à une évolution récente au sein de l'unité, qui a décidé d'accorder une importance centrale à l'ouverture et à la transparence de ses activités de recherche, et notamment de ses analyses empiriques. Cette transparence est, dans une logique de science ouverte, vitale pour permettre à d'autres chercheurs et chercheuses de reproduire les résultats de l'analyse, et de préserver ainsi la crédibilité des recommandations de politique économique qui en découlent. L'ambition de l'unité est d'associer une pleine transparence à la logique de la « science pour la société » portée par le CNRS ; cela conduit le laboratoire à s'intéresser à des sujets cruciaux pour les pays du Sud. Dans la même logique, le CERDI a été à l'initiative, en 2003, de la constitution d'une fondation d'utilité publique, la Ferdi, *think tank* dont la mission principale est d'assurer la transmission des résultats issus de la recherche menée au CERDI auprès des décideurs politiques et institutionnels. En 2022, l'antenne européenne du *Global Development Network*, une organisation internationale, ainsi qu'un bureau de l'Agence française de développement ont rejoint le laboratoire et la fondation, formant le Pôle clermontois de développement international, un *cluster* dédié aux questions de développement et de partenariat international soutenu par l'État et les collectivités territoriales.



Illustration réalisée pour les 50 ans du CERDI © DIRCOM, Université Clermont Auvergne

Il y a 50 ans, créer une unité dédiée au développement international au cœur de l'Auvergne était un pari risqué, car l'unité était éloignée non seulement de ses terrains d'études, mais aussi de Paris et de ses centres de décisions. Ce pari a été gagné. Le CERDI ambitionne aujourd'hui de montrer la même audace pour relever d'autres défis. La réduction (en France et ailleurs dans le monde) des ressources dédiées à l'aide publique au développement et les difficultés de plus en plus importantes auxquelles font face les étudiantes étrangères pour poursuivre leurs études en France font peser une menace importante sur le CERDI. Cependant, les tensions géopolitiques croissantes, l'accélération technologique (IA) et le dérèglement climatique en cours ne font qu'accroître l'importance de poursuivre des activités de recherche dédiées au développement international. Les défis auxquels le monde, et tout particulièrement les pays du Sud, font actuellement face créent le besoin de solutions économiques innovantes, qui doivent s'appuyer sur les résultats de la recherche. Le CERDI compte poursuivre sa contribution de cette mission dans les prochaines décennies.

Simone Bertoli, professeur à l'université Clermont Auvergne et directeur du CERDI

Aller plus loin

► CERDI, Rapport annuel d'activité 2025

contact&info

► Simone Bertoli,
CERDI

simone.bertoli@uca.fr

► Pour en savoir plus
<https://cerdi.uca.fr/>

AgroEsthet - Agroécologie et Esthétique du paysage : promouvoir par la beauté les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement



Une forêt rurale domestique : la forêt de tapia au sud de Tananarive (Madagascar) © Didier Génin

Financé par l'Agence nationale de la recherche sur quatre ans (2026-2029) et coordonné par Frédéric Landy, membre du [Laboratoire architecture ville urbanisme environnement](#)¹, le projet AgroEsthet est né du constat d'un paradoxe : les paysages agricoles les plus célèbres, les plus photographiés, attirant des touristes et patrimonialisés, sont souvent les plus artificiels. Qu'on pense, pour l'Asie, aux terrasses rizicoles vertigineuses des Philippines ou de Malaisie, classées à l'UNESCO : la pente a été cassée, les forêts originelles défrichées, et les systèmes de culture sont souvent riches en pesticides ou en engrais chimiques. Les paysages de l'agroécologie, au contraire, sont vus comme « fouillis » en raison des adventices qu'on continue d'appeler « mauvaises herbes », les touristes n'y peuvent trouver de beaux panoramas à photographier en raison des arbres qui ferment le paysage...

Au Karnataka (Inde du sud), des agriculteurs pratiquent des monocultures de tournesol ou d'œillettes en bord de route à seule fin que les touristes s'y fassent photographier contre un billet de banque. À Madagascar, les parcs de baobabs sont très prisés alors qu'ils sont le résultat de la disparition de la forêt sèche originelle. La culture sur brûlis est interdite en Inde et à Madagascar ; pourtant, elle peut correspondre à des pratiques agroécologiques². Dans ces deux pays comme dans beaucoup d'autres, les agriculteurs dont les pratiques peuvent être qualifiées d'agroécologiques — souvent des petits exploitants — se trouvent privés de rémunération ou, à tout le moins, de soutien sociopolitique, tandis que ceux qui pratiquent une agriculture industrielle, monoculturale et intensive en intrants (engrais chimiques, pesticides) bénéficient parfois du tourisme et de la beauté rémunératrice de leurs paysages.

1. Lavue, UMR7218, CNRS / Ministère de la Culture / Université Paris Nanterre / Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis.

2. Ducourtieux O. 2009, *Du riz et des arbres. L'interdiction de l'agriculture d'abattis-brûlis, une constante politique au Laos*, IRD-Karthala.



Labour avant une culture de gingembre sous cocoteraie (Karnataka méridional, Inde) © Frédéric Landy

Est-il possible de changer les regards et de valoriser les paysages de l'agroécologie afin qu'ils obtiennent des aides de l'État ou du marché, et des revenus d'un écotourisme durable ? Qu'on pense aux paysages français emblématiques dessinés sur les emballages de produits alimentaires, qui ont une fonction publicitaire... La question représente certes une gageure pour deux pays, Inde et Madagascar, dans lesquels les paysages agraires sont peu valorisés esthétiquement et peu protégés par les pouvoirs publics — où le mot même de « paysage » n'existe pas, bien souvent, dans les langues locales.

En appréhendant les paysages dans leurs deux dimensions, matérielle et idéelle, les membres du projet AgroEsthet examineront dans quelle mesure les paysages produits par des pratiques agroécologiques durables existent³, et si une valeur esthétique peut leur être attribuée par les différentes parties prenantes concernées. La culture paysagère a été bien documentée en Europe ou en Asie de l'Est⁴, tout comme les jugements esthétiques des touristes internationaux via les agences de voyage, les réseaux sociaux et les blogs⁵. Cependant, les jugements esthétiques des populations locales ne sont pas bien compris. Les agriculteurs n'ont-ils vraiment qu'une perception utilitariste ou économique des paysages qu'ils produisent ? Assurément non⁶, alors même que certaines sociétés, comme l'Inde et Madagascar, furent considérées comme n'ayant aucune tradition significative en matière d'esthétique paysagère.

Cette valeur esthétique peut-elle être une arme supplémentaire au service de l'agroécologie ? Au contraire, peut-elle instrumentaliser la déviation de la transition agroécologique au profit d'une minorité influente⁷ ? Dans les pays du Sud en particulier, la question de l'attrait esthétique de la campagne est très rarement prise en compte par les

politiques de soutien à l'agriculture : les priorités sont ailleurs⁸. L'esthétique du paysage est rarement un critère de labellisation agroécologique. Comment inclure la valeur esthétique des paysages dans l'agroécologie, afin que ces paysages ne soient pas seulement « bons et rémunérateurs », mais aussi appréciés pour leur « beauté » et récompensés pour cela ?

Grâce à un travail de terrain en Inde et à Madagascar, AgroEsthet met en lumière les valeurs esthétiques attribuées par les différents acteurs aux différents paysages étudiés. L'objectif ultime de ce projet est d'identifier les concordances entre l'esthétique et l'agroécologie, afin de fournir des informations pertinentes aux décideurs et à tous les types de parties prenantes pour les aider à formuler des recommandations encourageant la diversification des activités agricoles et les pratiques agroécologiques.

Le projet comporte quatre axes : le premier établit une typologie des paysages en Inde et à Madagascar en fonction de l'importance variable des pratiques agroécologiques⁹, en utilisant la télédétection, les diagnostics agraires tout comme l'analyse de paysage. L'axe 2 identifie les valeurs données à ces paysages par les agriculteurs, les touristes, les pouvoirs publics, etc., qu'elles soient d'ordre esthétique, sentimental, utilitaire ou autre. Les entretiens à partir de photos, si possible prises par les acteurs locaux, forment sa base méthodologique. L'axe 3 déterminera les composantes paysagères qui se sont révélées à la fois agroécologiques et « belles » pour la plupart des acteurs, pour essayer de les mettre en avant et de les valoriser par différents canaux, y compris par des artistes membres du projet. L'axe 4 veillera quant à lui à ce que les agriculteurs et les populations défavorisées ne se voient pas imposer des pratiques et des normes qui favoriseraient les acteurs les plus puissants (riches exploitants agricoles, commerçants, etc.)¹⁰

3. Gliessman S. R. 2015, *Agroecology : The Ecology of Sustainable Food Systems*, CRC Press.

4. Berque A. 1995, *Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Hazan.

5. Beuscart J.S. & al. 2009, *Pourquoi partager mes photos de vacances ? Les usages de Flickr, Réseaux* 2(154) : 91-129.

6. Burton R. 2012, Understanding Farmers' Aesthetic Preference for Tidy Agricultural Landscapes: A Bourdieusian Perspective, *Landscape Research*, 37(1): 57-71.

7. Giraldo O.F., Rosset P. M. 2017, Agroecology as a territory in dispute, *The Journal of Peasant Studies* : 1-20.

8. Gauché É. 2015, *Le paysage existe-t-il dans les pays du Sud ?*, *VertigO*, 15,1.

9. Levard L. (éd.) 2023, *Guide pour l'évaluation de l'agroécologie. Une méthode pour évaluer ses effets et les conditions de son développement*.

10. Timmermann C., Félix G.F. 2015, Agroecology as a vehicle for contributive justice, *Agric Hum Values*, 32 : 523-538. Quae/Gret.

Frédéric Landy et ses collègues ont sélectionné des régions d'étude en fonction du degré d'agroécologie. En Inde, la région de Pondichéry est une zone de révolution verte, avec des rizières irriguées qui rivalisent désormais avec les plantations de filaos. Mais dans le sud du Karnataka, l'ONG BAIF (*BAIF Development Research Foundation*) promeut des pratiques agroécologiques dans la région de Bilikere, et un certain écotourisme émerge autour du parc national de Bandipur et dans les plantations de café du Coorg. À Madagascar, le travail de terrain s'articulera également autour d'un parc national boisé (Ranomafana) qui est au centre des activités d'ONG, à proximité de l'université de Fianarantsoa. Les enquêtes compareront d'une part les rizières en terrasses irriguées avec les zones de culture sur brûlis, d'autre part une plantation de thé avec les plantations de café du Karnataka. L'autre site étudié est un écosystème forestier endémique de tapias, situé à cinquante kilomètres d'Antananarivo, où l'agriculture se mêle à la « forêt rurale domestique ».

En plus du Laboratoire mixte international Paysages (IRD / Centre national de recherche sur l'environnement) basé à Madagascar, rattachée à l'unité Espace-Dev, trois laboratoires du CNRS sont associés au projet : le Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique¹¹ est partie prenante avant tout pour sa composante agro-

économique, AgroParisTech ; le Laboratoire architecture ville urbanisme environnement, avec son équipe Mosaïques basée à l'université de Paris Nanterre, est le partenaire principal de l'ANR ; enfin, l'Institut français de Pondichéry¹² joue un rôle clé en facilitant l'accès au terrain indien.

Au total, AgroEsthet associe une trentaine de personnes, Français, Indiens et Malgaches, chercheurs et chercheuses (géographie, télédétection, écologie, sociologie, ethnobiologie, agro-économie...), artistes, ONG, associations paysannes, pour tenter de favoriser l'agroécologie au plus près des besoins, des attentes et des capacités des agriculteurs et des agricultrices.

contact&info

► Frédéric Landy,
Lavue

flandy@parisnanterre.fr

► Pour en savoir plus
<https://agroesthet.org/>

11. PRODIG, UMR8586, CNRS / Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / Université Paris Cité / IRD / AgroParisTech.

12. L'IFP, Umifre 21, est une composante du laboratoire Savoirs et mondes indiens (UAR3330, CNRS / MEAE).

Repenser la question énergétique avec les sciences humaines et sociales

Ce nouveau dossier de la Lettre marque une étape dans la structuration des sciences humaines et sociales (SHS) autour des enjeux énergétiques. Tout a débuté par une synthèse prospective, menée pour la [Cellule Énergie du CNRS](#) par Xavier Arnauld de Sartre, directeur de recherche CNRS à l'[Institut des sciences de la Terre](#)¹, et Frédéric Wurtz, directeur de recherche CNRS, spécialiste des sciences de l'ingénieur au [Laboratoire de génie électrique de Grenoble](#)². Cette synthèse a mis en lumière un constat partagé : la « transition » énergétique, enjeu éminemment interdisciplinaire, exige une coopération durable — à la fois entre les disciplines SHS et entre les instituts du CNRS — pour être pleinement comprise et abordée.

Ce constat, qui n'étonnera personne, a deux implications particulières pour les SHS. D'une part, les apports potentiels des SHS aux études sur l'énergie restent souvent méconnus, en dehors des approches critiques, économiques ou liées à « l'acceptabilité sociale ». Pourtant, des dimensions comme la justice, la gouvernance, la prospective ou encore la spatialisation de la transition sont des aspects dont l'intérêt est largement reconnu. Elles sont cependant trop souvent reléguées en amont (pour l'approche critique) ou en aval (pour le reste) des questions techniques, sans pourtant qu'on ne reconnaisse qu'elles font pleinement partie intégrante des processus de transition eux-mêmes. D'autre part, il est difficile de reprocher aux collègues des autres instituts cette vision partielle (et parfois instrumentalisée) des apports des SHS, dans la mesure où la communauté SHS — vue de l'extérieur — n'apparaît pas de manière suffisamment coordonnée et où, sans doute, elle n'affirme pas assez fort ses propres paradigmes.

L'élaboration des Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) a révélé ces lacunes de manière flagrante. Bien que les thématiques des PEPR concernent directement les SHS, les contributions des scientifiques en sciences humaines et sociales y ont été sollicitées de manière ponctuelle, opportuniste ou aléatoire, mais rarement à leur initiative. À l'évidence, pour inverser cette logique et ainsi être davantage reconnues, les recherches doivent désormais reposer sur une stratégie et des initiatives claires. Autrement dit, la volonté de structurer les SHS autour de l'énergie doit s'imposer.

Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu de la [Prospective de CNRS Sciences humaines & sociales](#), qui appelle à « *encourager la structuration des communautés de sciences humaines et sociales, ainsi que leurs interfaces avec les autres sciences et avec les acteurs et actrices de la filière énergétique* ». Pour concrétiser cette ambition, CNRS Sciences humaines & sociales a créé la fonction de délégué scientifique Énergie, notamment chargée d'organiser une série de séminaires visant à mettre en lumière les recherches en SHS sur l'énergie et à préfigurer un réseau thématique dédié.

Le premier cycle de séminaires s'est déroulé au cours de l'année universitaire 2024-2025. Structuré en sept séances thématiques, il a été organisé de manière tournante, chaque séance — à l'exception des séances introductive et conclusive, tenues au siège du CNRS — se déroulant dans certains des laboratoires intéressés par les questions énergétiques³. La première séance, *Introduction - La notion de transition*, a eu lieu le 25 octobre 2024 au siège du CNRS. Elle a été suivie par *Consommation et sobriété* à la [Maison de la recherche en sciences humaines](#)⁴ le 25 novembre 2024, puis par *Trajectoires de transition au Sud*, organisée par le [Centre de recherche et de documentation des Amériques](#)⁵ le 13 décembre 2024. Le 30 janvier 2025, Belfort a accueilli une réflexion sur *la substitution des énergies fossiles*, en collaboration avec l'Institut Franche-Comté Électronique Mécanique Thermique et Optique — Sciences et Technologies, l'université de technologie de Belfort Montbéliard (UTBM), le laboratoire [FCLAB Systèmes Hydrogène Énergie](#)⁶ et la [Maison des sciences humaines et environnementales Claude-Nicolas Ledoux](#)⁷. La question de *l'efficacité et la flexibilité* a été abordée à Grenoble le 18 mars 2025, grâce à l'implication du groupe OTE, de [Pacte - Laboratoire de sciences sociales](#)⁸ et du [Laboratoire d'économie appliquée de Grenoble](#)⁹. Le 7 mai 2025, Pau a hébergé une séance dédiée à *la compensation carbone*, portée par le laboratoire *Transitions énergétiques et environnementales*¹⁰, tandis que Chambéry a exploré *les impacts environnementaux* le 5 juin 2025 avec le laboratoire *Environnement, dynamique et territoires de la montagne*¹¹. Enfin, une séance conclusive s'est tenue en octobre 2025 pour clore ce cycle.

1. ISTERRE, UMR5275, CNRS / IRD / Université Grenoble Alpes / Université Savoie Mont Blanc.

2. G2Elab, UMR5269, CNRS / Université Grenoble Alpes.

3. Le comité d'organisation de ce séminaire était composé de Xavier Arnauld de Sartre (délégué scientifique Énergie, CNRS Sciences humaines & sociales), Clotilde Chagny (CEA, laboratoire Ithesée), Gilles Debizet (Université Grenoble Alpes, Pacte - Laboratoire de sciences sociales), Marie Forget (Université Savoie Mont Blanc, laboratoire Environnement, dynamique et territoires de la montagne - EDYTEM), Nathalie Kroichvili (Université de technologie de Belfort-Montbéliard, Institut Franche-Comté Électronique Mécanique Thermique et Optique — Sciences et Technologies (FEMTO-ST), Sébastien Velut (IRD, Centre de recherche et de documentation des Amériques - CREDA) et Frédéric Wurtz (CNRS, Laboratoire de génie électrique de Grenoble - G2ELAB).

4. MRSH Caen, UAR3486, CNRS / université de Caen-Normandie.

5. CREDA, UMR7227, CNRS / Université Sorbonne Nouvelle.

6. FCLAB, UAR2200, CNRS / UTBM / SUPMICROTECH / Université Marie-et-Louis-Pasteur.

7. MSHE, UAR3124, CNRS / Université Marie-et-Louis-Pasteur.

8. Pacte, UMR5194, CNRS / UGA.

9. Gael, UMR5313, CNRS / UGA / Inrae.

10. TREE, UMR6031, CNRS / Université de Pau et des Pays de l'Adour.

11. EDYTEM, UMR5204, CNRS / Université Savoie Mont Blanc.

L'objectif du séminaire était double : d'une part, rendre visibles les thématiques de recherche en SHS sur l'énergie, et, d'autre part, proposer des pistes de réflexion pour de futures recherches. Ce dossier en est le reflet ; la séance introductive étant notamment reprise dans la contribution de Jean-Baptiste Fressoz, Alain Nadaï et Olivier Labussière, ainsi que dans les trois questions posées à Anna Créti. Les articles rendant compte de ces séances viendront en premier dans ce dossier. Puis, l'article sur les transitions au Sud (Sébastien Velut) permettra de décaler le regard, avant d'aborder les chapitres plus thématiques : la substitution des fossiles (Nathalie Kroichvili et Nicolas Simoncini), la consommation d'énergie (Alexandre Mallard), l'efficacité énergétique (Gilles Debizet). Enfin, le dossier se clôturera par un article sur les enjeux environnementaux (Marie Forget).

Plusieurs idées fortes émergent de ce séminaire — et de ce numéro. Parmi elles, l'idée que les transitions énergétiques et environnementales constituent des changements globaux de nature systémique, à envisager dans le cadre de l'Anthropocène et des limites planétaires, est centrale. Tout aussi central est le fait que les possibilités d'actions sont contraintes par les choix antérieurs de systèmes techniques qui ont sédimenté au fil du temps — choix qui doivent être réinterrogés. En outre, les effets des techniques sous-jacentes aux transitions restent incertains, en dépit des contraintes physiques et économiques qui en limitent les possibles. Une attention particulière doit également être accordée à la dimension spatiale de la transition énergétique, car celle-ci soulève des questions sur la reconfiguration spatiale de l'énergie, tant en termes d'espaces où produire l'énergie qu'en termes géopolitiques, de disponibilités des ressources et d'impacts sur l'environnement.

Par ailleurs, ce cycle de séminaires a permis de préfigurer un réseau thématique autour de l'énergie. À l'heure où ces lignes sont écrites, la structuration de ce réseau thématique est entre les mains de trois collègues (Gilles Debizet, Nathalie Kroichvili et Blanche Lormeteau¹²), mais ses objectifs peuvent déjà être présentés. Ils s'articulent autour de trois axes principaux. Premièrement, il s'agira de rassembler, structurer et mettre en visibilité une communauté SHS travaillant sur l'énergie. Deuxièmement, le réseau devra servir de base pour conduire un dialogue interdisciplinaire avec les différents instituts du CNRS impliqués dans des recherches liées à l'énergie. Troisièmement, il aura pour mission de partager les connaissances avec tous les publics, afin d'éclairer les débats publics sur l'énergie, et de mettre en relation les attentes des institutions et des chercheurs et chercheuses.

Point d'étape dans cette structuration, ce dossier de la Lettre de CNRS Sciences humaines & sociales permet de rappeler les ambitions et les apports des SHS à l'étude des transitions énergétiques.

Xavier Arnauld de Sartre, délégué scientifique, Brice Trouillet, directeur adjoint scientifique, CNRS Sciences humaines & sociales

12. Respectivement professeur d'urbanisme à Pacte, professeure d'économie-aménagement au sein de l'équipe SHS RECITS à FEMTO-ST, et chargée de recherche CNRS à l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE, UMR6262, CNRS / Université de Rennes).

Dans les entrelacs de la transition

Jean-Baptiste Fressoz est historien des sciences, des techniques et de l'environnement au Centre de recherches historiques (CRH, UMR8558, CNRS / EHESS). Ses thématiques de recherche s'articulent autour de l'histoire environnementale, de l'histoire des sciences et des techniques. Au sein de Pacte, Laboratoire de sciences sociales (UMR5194, CNRS / Université Grenoble Alpes / Sciences Po Grenoble), Olivier Labussière, géographe, mène des recherches sur les processus contemporains de transition énergétique et la façon dont ceux-ci redéfinissent nos relations aux paysages et aux milieux de vie. Alain Nadaï est sociologue au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (Cired, UMR8568, CNRS / École des Ponts ParisTech / Cirad / AgroParisTech). Il s'intéresse aux dynamiques de la transition énergétique et à leur effets sur les milieux, les paysages et les territoires. Tous trois sont directeurs de recherche au CNRS.

Les deux contributions qui suivent partent d'un même constat, celui des entrelacs que tissent les énergies et les techniques, entre elles ou avec les milieux dans lesquels sont prélevées les énergies. La première, historique, suit ces entrelacs dans les flux de matières et d'énergie depuis deux siècles et en tire une critique de la notion même de transition énergétique. La seconde les observe dans les territoires et les milieux où s'implantent aujourd'hui les énergies renouvelables, et cherche à partir de là ce que pourrait signifier « faire transition ».

La « transition énergétique » : un slogan sans consistance historique

Le volontarisme des 2°C repose sur la réussite de la « transition énergétique ». Le problème est que cette notion manque de rigueur : l'analyse de cycle de vie, l'économie écologique, les dynamiques récentes de la consommation matérielle et la prospective de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) contredisent l'idée d'une transition énergétique en cours¹. Cette perspective est aussi contredite par la dynamique énergétique des deux derniers siècles.

Les énergies se concurrencent certes, mais elles vivent aussi en symbiose. On connaît bien l'effet rebond de Jevons : l'efficacité, en abaissant les coûts, multiplie les usages. Son cousin méconnu est l'effet symbiotique : la croissance d'un matériau tire celle des autres². Si on reprend l'exemple de Jevons, la machine à vapeur, en gagnant en efficacité, a augmenté la consommation de charbon (effet rebond), mais aussi celle de bois — étais de mine, traverses des chemins de fer, emballages (effet symbiotique). Dans la première moitié du ^{xx}e siècle, les mines britanniques engloutissaient 3 à 4,5 millions de mètres cubes d'états par an, plus que la consommation préindustrielle de bois de feu du pays. Le pays emblématique de la sortie de l'« économie organique »³ n'a jamais quitté le bois, et n'en a jamais brûlé autant qu'aujourd'hui.

Même logique pour le pétrole qui est pompé, transporté, raffiné et brûlé par des machines d'acier qui sont elles-mêmes fabriquées avec du charbon. Ce que le pétrole a pris au

charbon en supplantant la machine à vapeur, il le lui a rendu par sa dépendance totale à l'acier. Le monde consommait un milliard de tonnes de charbon en 1900 ; un siècle plus tard, la seule industrie sidérurgique en consomme autant. Une automobile des années 1930 nécessitait pour sa fabrication sept tonnes de charbon, autant en poids que le pétrole qu'elle brûlerait durant son usage. Cette dépendance de l'automobile au charbon est toujours d'actualité : les analyses du cycle de vie de l'industrie automobile en Chine indiquent environ deux à trois tonnes de charbon par voiture. Qu'elle soit à essence ou électrique, une voiture est d'abord une masse d'acier — donc de minerai de fer et de charbon.

L'exemple le plus évident de symbiose, c'est nous-mêmes. On imagine les énergies fossiles remplaçant le muscle. En réalité, pétrole et tracteurs ont permis de capter bien plus d'énergie solaire, de nourrir bien plus d'animaux, de produire bien plus d'énergie musculaire. De manière surprenante, les voitures de 2025 « engloutissent » plus de biomasse, en agrocultures, que les chevaux d'il y a un siècle⁴ ! De nos jours, le système alimentaire absorbe un sixième de l'énergie fossile et pèse 34 % des émissions. Nourrir 8 milliards d'humains réchauffe plus le climat que remplir le réservoir de 1,5 milliard de voitures.

L'illusion tient à une confusion entre dynamique technologique et dynamique matérielle : les techniques meurent, parfois ; les matières, elles, ne font que s'accumuler. Depuis 1960, aucune matière première majeure n'a vu sa consommation décliner ; deux seulement ont suivi la trajectoire qu'on espère des fossiles : l'amiante et le mercure.

Si la perspective d'une « transition énergétique » paraît plausible, c'est qu'elle repose sur une erreur de catégorie inculquée à l'école. Les manuels raisonnent en parts relatives — la part du bois, du charbon, du pétrole dans un « mix » énergétique —, alors même que 95 % du charbon que l'humanité a brûlé a été extrait après 1900, et la moitié après 2000 ! Les *transition studies*, qui se sont beaucoup développées à la faveur de la crise climatique, ont joué de cette ambiguïté en appliquant à l'énergie des modèles de diffusion des techniques (des courbes de substitution en S)

1. Hornborg A. 2025, Challenging the green machine: Rejoinder to Schwartzman, *Capitalism Nature Socialism*, 36(1) ; International Energy Agency, 2026, *Global energy review 2026* ; Infante-Amate J., Travieso E., Aguilera E. 2025, *Green growth in the mirror of history*, *Nature Communications*, 16, 3766 ; Slameršak A., Kallis G., O'Neill D. W. 2022, Energy requirements and carbon emissions for a low-carbon energy transition, *Nature Communications*, 13, 6932 ; Vogel J., Hickel J. 2023, Is green growth happening? An empirical analysis of achieved versus Paris-compliant CO₂—GDP decoupling in high-income countries, *The Lancet Planetary Health*, 7(9), e759—e769.
2. Fressoz J-B. 2024, *Sans transition. Une nouvelle histoire de l'énergie*, Le Seuil.
3. Wrigley E. A. 2010, *Energy and the English industrial revolution*, Cambridge University Press.
4. Fressoz J-B. 2026, Why everything grows. The Symbiotic Effect and the History of Energies and Materials During the Anthropocene, *Anthropocene and History*, vol. 1, n°1.

qui ne s'appliquaient pas ou très mal à l'énergie. On pourrait objecter que l'histoire est mauvaise conseillère : jamais les industriels n'ont cherché à sortir d'une énergie. Sauf qu'indifférents au climat, ils n'ont cessé de vouloir réduire leur facture en combustible. Après 1918, les moteurs électriques ont tant abaissé l'intensité carbone de l'industrie que la consommation mondiale de charbon a stagné dans les années 1920 malgré la croissance : un découplage absolu avant la lettre. Mais cette efficacité a servi à multiplier les moteurs : entre 1900 et 1950, la puissance mécanique disponible aux États-Unis est multipliée par 70, les émissions « seulement » par 4. Parfaitement propre, le moteur électrique a conquis le foyer : on en compte des dizaines de milliards, qui absorbent 45 % de l'électricité mondiale et engendrent 6 gigatonnes de CO₂, deux fois les émissions du monde un siècle plus tôt. L'électrification, présentée comme le plan de sauvetage de la planète, fut au xx^e siècle le principal vecteur de l'effet rebond. Le progrès technologique est réel et ancien et il a permis des gains d'efficacité remarquables, sans parvenir à faire baisser les émissions : si l'intensité carbone mondiale a été divisée par deux depuis 1980, les émissions ont doublé⁵. La notion qui se rapproche de celle de « transition énergétique » et qui reste rigoureuse est celle de « diminution de l'intensité carbone de l'économie ». Elle présente le grand mérite de laisser sur la table la question de la taille de l'économie.

Reformuler la transition à partir de ses entrelacs

La notion de transition énergétique fait l'objet de critiques qui interrogent sa réalité historique. Y a-t-il déjà eu transition ? Peut-on un instant croire au récit évolutionniste qui nous ferait passer d'une énergie à une autre ? À raison, cette notion mérite d'être inquiétée. Les technologies ne se substituent pas les unes aux autres ; le déploiement des énergies renouvelables participe à la relance d'économies extractives aux effets délétères. Quant aux gains d'efficacité durement gagnés, ils se redéploient en capacités nouvelles de consommation d'énergie et de matière.

Est-ce à dire qu'aucune transition énergétique n'est pensable ? Et que les entrelacs sociotechniques au sein desquels nos vies sont prises condamnent par avance toute redirection écologique ? On peut observer combien le débat sur les visions de la transition énergétique et les choix de société qu'elles impliquent a progressivement fait l'objet d'une double réduction, par un resserrement des solutions sur quelques grandes technologies de l'énergie (par exemple l'éolien en mer, l'hydrogène, le nucléaire...) et un centrage des enjeux sur le couple énergie-carbone au détriment de multiples dimensions sociales et environnementales. Ce cadrage des enjeux de transition empêche de penser les symbioses entre systèmes énergétiques qui se déploient sous nos yeux et qui ne sont pas désirées, tout autant que les symbioses qui seraient collectivement désirables. Ainsi, par exemple, au vu de notre manque de connaissance sur les effets de l'éolien sur le milieu marin⁶, ne pourrait-on imaginer que l'éolien en mer finance un fond national pour des suivis de long terme de la biodiversité et la protection des océans ? Ou encore, ne pourrait-on conditionner le soutien public aux grands projets d'énergies renouvelables à une allocation partielle de

la valeur qu'ils génèrent vers des projets qui encouragent des devenirs territoriaux et des modes de vie plus soutenables ?

En ce sens, la notion de transition énergétique nécessite d'être interrogée et reformulée, à commencer par l'abord des technologies qui la sous-tend. Les travaux de sciences humaines et sociales invitent à lire la technologie non comme un artefact, clos sur lui-même, disposant d'un potentiel intrinsèque de contribution à un mix énergétique, mais comme un entrelacs indissociablement économique, social, technique et écologique. Partant, il ne s'agit plus de comprendre ce qu'est la transition énergétique mais ce que veut dire « faire transition » (*to transition*). Cette approche invite à préciser la portée transformatrice ou perturbatrice des processus de transition, sans présager de leurs contributions en termes de soutenabilité et de justice socioécologique.

Ceci déplace l'attention habituellement portée aux « trajectoires » de transition vers les « processus » qui les sous-tendent et en conditionnent le déploiement. Les « trajectoires » s'énonceraient par avance, au travers d'acteurs et de catégories d'action formées et stabilisées. Les « processus » renvoient à une multiplicité d'entités qui participent de la construction de ces trajectoires sans forcément avoir prise sur elles. Prenons l'exemple d'un parc éolien. Son développement interfère avec de nombreuses entités (le vent, les oiseaux, le foncier, les agriculteurs, le réseau électrique...) qu'il mobilise pour structurer une nouvelle réalité sociotechnique (un parc éolien porteur de nouvelles dimensions sociales et paysagères). Il occasionne des discontinuités d'expériences (des migrations animales entravées, des communs agricoles morcelés, des covisibilités paysagères...) qui, si elles ne sont pas prises en charge, suscitent de nouvelles externalités ou de nouvelles inégalités.

Les enjeux au cœur de ces processus sont considérables. Ils sont à la fois : cognitifs (comment suivre et décrire ces nouveaux entrelacs si les connaissances héritées s'avèrent inadéquates ?), éthiques (comment aborder ces cohabitations nouvelles et recomposées ?) et politiques (comment juger collectivement de l'opportunité de déploiement de ces projets dans l'espace et dans le temps, en limitant les asymétries de savoir et de pouvoir ?). Au-delà des symbioses entre systèmes techniques, la complexité des processus de transition se joue dans ces multiples entrelacs. S'ils émergent dans les territoires, ils ne se réduisent pour autant aux infrastructures et aux enjeux humains. Les notions de processus et de milieu (plutôt que de trajectoire et de territoire) répondent à un souci d'éthique environnementale : elles permettent d'ouvrir l'analyse aux liens que tissent les vivants autres qu'humains avec nos infrastructures énergétiques.

Cette complexité, si elle est prise en compte, peut soutenir l'émergence de réponses singulières, informées de l'historicité des lieux et des désirs de refondation écologique qui naissent à l'occasion de ces processus. Ceci invite à penser ce que seraient des « énergies écologiques », et à préciser ce que veut dire « écologiser » les énergies renouvelables. Diversifier le mix énergétique ne peut se résumer à un soutien inconditionnel aux énergies dites renouvelables au motif qu'elles ne disperseraient pas dans l'atmosphère le carbone

5. Oman W., Espagne E., Fressoz J-B. 2026, *The Generalized Jevons Paradox and the Future of Energy*, IMF Working Paper.

6. Voir à ce sujet l'*Expertise scientifique collective (ESCo)* coordonnée par l'Ifremer et le CNRS.

enfoui sous nos pieds. Il nous reste à politiser ce qui fait la différence entre des entrelacs qui redisent les richesses, les impacts et les risques sur l'environnement, et ceux qui dégradent l'habitabilité terrestre au nom de la transition. Écologiser les énergies appelle donc à revisiter les entrelacs que tissent les énergies dites renouvelables pour reformuler ce que peut signifier « faire transition ».

Écologiser la transition, suivre ses entrelacs ?

Les technologies tressent des entrelacs et recomposent le monde pour émerger : elles composent un milieu associé. Ce point, souligné de mille manières dans les écrits des sciences humaines et sociales, ne saurait surprendre : pensons au téléphone portable, ou à l'intelligence artificielle.

La notion de « transition énergétique » est trompeuse car elle nous laisse penser que le changement pourrait se résumer un simple jeu de chaises musicales entre technologies.

Dès lors que l'on prend en compte les entrelacs que tressent ces technologies, une double exigence s'impose vis-à-vis de la notion « transition ». Il s'agit, d'une part, de s'assurer qu'elle contribue bien à réduire nos émissions de carbone une fois les énergies repensées et décrites comme symbiotiques, et leurs entrelacs décrits et décomptés. D'autre part, il s'agit de repenser les énergies comme entrelacs avec les milieux de vie (par exemple, les vivants des sols, des océans ou des airs), afin de les « écologiser », c'est-à-dire de s'assurer que nos manières de prélever l'énergie (et/ou les matières impliquées dans la constitution de boucles énergétiques) dans ces milieux en préservent l'habitabilité pour les humains et les autres vivants.

Une transition qui concevrait le carbone comme une simple « brique » de changement risquerait d'instaurer des rapports aux milieux de vie qui s'avèreraient insoutenables, et c'est une partition que nous n'aurons peut-être pas le loisir de jouer plusieurs fois.

Choisir les formes et conditions des collaborations fructueuses dans lesquelles engager les sciences sociales

Chacun est familier aujourd'hui des débats sur « l'acceptabilité » et sur les limites de cette approche oubliée de la contribution du social à l'émergence même des technologies. La critique des biais de cette approche est importante mais la critique des sciences sociales ne doit pas se réduire à ce pas de côté.

Si la technologie recompose le monde en émergeant, si elle tresse des entrelacs qu'il nous faut suivre et décrire pour choisir notre chemin de transition, la marge de dialogue et de collaboration autour des dimensions sociétales et de milieu en jeu dans les processus de transition est un champ immense de collaborations.

Les sciences sociales ont pour rôle de contribuer à l'exploration des entrelacs et des potentiels en sommeil dans nos modes de vie ou en jeu dans l'émergence des technologies : comment faire émerger un éolien respectueux des milieux dans lesquels il s'implante ? Comment faire émerger le « petit » véhicule de demain ? Comment mobiliser les modes de vie présents

dans des dynamiques de transition plus sobres en énergie ? Comment penser et faire entrer en politique la dimension matérielle des inégalités face à l'enjeu climatique ?

Maintenir les options ouvertes

Dans cet article, les auteurs ont proposé de distinguer les trajectoires de transition et les processus. Les « trajectoires » s'énoncent par avance, au travers d'acteurs et de catégories d'action formées et stabilisées, le plus souvent centrées sur les infrastructures et les enjeux humains. Les « processus » renvoient à une multiplicité d'entités, au-delà des seuls humains, qui participent de la construction des dynamiques de transition, sans forcément avoir de prise sur elles. Partant de ce constat, l'enjeu de la transition n'est plus celui d'opérationnaliser des trajectoires prédéfinies, il importe aussi de ne pas resserrer les options sur les seules trajectoires ou solutions dominantes (par exemple, l'électrification des usages, l'éolien en mer, le nucléaire, l'hydrogène...), afin de préserver une flexibilité de réponse aux aléas. Les sciences sociales ont pour rôle d'explorer de manière symétrique — c'est-à-dire avec le même intérêt et les mêmes méthodes — les options dominantes ou non-dominantes (par exemple, les géothermies, les énergies citoyennes, les énergies marines...) dans ces processus, leurs potentiels, et les jeux de forces qui les constituent comme telles. Elles contribuent ce faisant à nous mettre en garde et à maintenir actifs nos potentiels de réponse aux aléas et aux enjeux de transition, dans un souci d'éthique environnementale.

contact&info

- Jean-Baptiste Fressoz, CRH
jean-baptiste.fressoz@cnrs.fr
- Olivier Labussière, Pacte
olivier.labussiere@cnrs.fr
- Alain Nadaï, Cired
alain.nadai@cnrs.fr

Trois questions à Anna Créti, sur la gouvernance énergétique

Professeure en économie à l'université Paris Dauphine - PSL et membre du Laboratoire d'économie de Dauphine (LEDA, UMR8007, CNRS / IRD / Université Paris Dauphine - PSL), Anna Créti s'intéresse à la concurrence et à la réglementation des services publics de réseau (télécommunications, boulangerie, gaz, électricité...), ainsi qu'au lien entre la réglementation de l'énergie, du climat et de l'environnement.

Quels sont les bénéfices de la planification sur la transition énergétique ?

La transition énergétique ne peut pas reposer uniquement sur des objectifs et des instruments. Elle suppose aussi une capacité de planification, entendue non comme une programmation administrative détaillée, mais comme l'organisation de trajectoires cohérentes à long terme. La crise énergétique européenne de 2022 l'a bien montré : sécurité d'approvisionnement, infrastructures, diversification des sources et maîtrise de la demande ne peuvent être laissées à la seule coordination spontanée des marchés. Le rôle du Réseau de transport d'électricité (RTE) est ici éclairant. À travers ses scénarios de long terme, le gestionnaire de réseau ne décide pas du futur mix énergétique, mais construit des trajectoires possibles, en évalue les contraintes et rend visibles les besoins en production, réseaux, flexibilité et investissements. Cette prospective structure les anticipations des acteurs. La planification apparaît ainsi comme un cadre de cohérence : elle réduit l'incertitude, coordonne les horizons d'investissement et permet d'articuler objectifs climatiques, sécurité d'approvisionnement et décisions décentralisées.

Quels sont les acteurs mobilisés dans la transition énergétique et comment interagissent-ils ?

La transition mobilise une grande diversité d'acteurs : État, Union européenne, collectivités, gestionnaires de réseaux, producteurs, industriels, financeurs et consommateurs. La difficulté tient moins à l'absence d'acteurs qu'à leur coordination. Les projets sont interdépendants : un industriel n'investira pas dans l'électrification ou l'hydrogène sans visibilité sur l'énergie et les infrastructures ; les opérateurs de réseau ont eux-mêmes besoin d'anticiper les usages futurs. La coordination est donc à la fois verticale, entre niveaux européen, national et territorial, et horizontale, entre secteurs

comme l'électricité, le transport, le bâtiment ou l'industrie. Les gestionnaires de réseaux jouent un rôle central car ils traduisent des objectifs généraux en contraintes physiques et en besoins d'infrastructures. La puissance publique conserve alors une fonction essentielle : fournir un cadre stable, rendre les trajectoires crédibles, partager certains risques et éviter que chacun n'attende que les autres investissent en premier.

Quelles conséquences la transition énergétique a-t-elle sur l'environnement ?

La transition énergétique ne peut plus être pensée séparément des autres dimensions environnementales et sociales. Une solution favorable au climat peut avoir d'autres impacts : usage des sols, pression sur l'eau, besoins en matières premières, effets sur la biodiversité. À l'inverse, certaines politiques peuvent produire des co-bénéfices importants, par exemple sur la qualité de l'air ou la réduction des dépendances énergétiques. La dimension sociale est tout aussi centrale. La crise énergétique a rappelé que les hausses de prix ne touchent pas tous les ménages de la même manière et que les capacités d'adaptation sont très inégales selon le revenu, le logement ou la dépendance à la voiture. Une politique efficace en moyenne peut donc être difficilement acceptable si ses coûts sont concentrés sur certains groupes. L'enjeu est d'intégrer ces dimensions dès la conception des politiques, et non de les traiter séparément *a posteriori*. La transition doit ainsi être à la fois bas-carbone, résiliente, soutenable sur le plan environnemental et socialement acceptable.

contact&info

► Anna Créti,
Leda
anna.creti@dauphine.
psl.eu

Transition énergétique dans les Suds : contrainte ou opportunité ?

Sébastien Velut est directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) où il est directeur de la formation et du renforcement de capacités. Chercheur au Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA, UMR7227, CNRS / Université Sorbonne Nouvelle / IRD), ses recherches les plus récentes ont porté sur les transitions énergétiques en Amérique latine dont il interroge l'économie politique dans une perspective globale et systémique. Il applique cette approche dans le cadre de ses recherches actuelles sur la décarbonation des zones industrielo-portuaires (direction du projet SATIS soutenu par le PEPR Spleen).

Même si l'expression commode de « transition énergétique » a été critiquée à juste titre¹, il n'en reste pas moins que la lutte contre le changement climatique impose une mutation des systèmes énergétiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour les pays dits des Suds, caractérisés par des revenus faibles ou intermédiaires, un moindre accès aux capitaux et aux technologies et de fortes inégalités, impulser une transition énergétique suscite non seulement des défis spécifiques, mais peut également être source de nouvelles opportunités.

Les contradictions d'une transition imposée

La transition énergétique dans les Suds relève d'une injonction contradictoire. D'un côté, la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le changement climatique résulte avant tout des conséquences de la consommation effrénée d'énergies fossiles par les pays développés, rejoints au ^{XXI}^e siècle par la Chine et quelques autres économies émergentes. Demander aux pays des Suds de choisir des sources d'énergie bas carbone, alors même qu'ils ne portent pas la responsabilité historique des émissions planétaires, c'est leur imposer un saut technologique complexe. Ces pays — qui subissent déjà les effets du changement climatique et ont été soumis à des formes de colonialisme économique pour s'approprier les ressources fossiles présentes dans leur sous-sol —, se voient limités dans leurs options de développement fondées sur les fossiles ; ce qui pose des problèmes en termes d'équité.

D'un autre côté, ces pays ont besoin d'énergie pour développer leurs activités productives et améliorer les conditions de vie de leur population. Le recours aux fossiles constitue une réponse simple à cet enjeu complexe, d'autant plus que les technologies sont disponibles sur le marché et éprouvées. Les discours relatifs à la sobriété sont difficiles à entendre dans des sociétés où celle-ci y a été imposée par la pauvreté. Pourtant, les financements internationaux, notamment ceux de l'Union européenne, privilégient les investissements porteurs de transition, au prix de montages financiers complexes.

La remise en cause des principes de la transition et des accords de Paris sur le climat de 2015, dont les États-Unis se sont retirés en janvier 2026, envoie un signal négatif par rapport aux ambitions de réduction des émissions et au changement de modèle espéré. Cette décision a relancé le marché du pétrole et du gaz. Les pays des Suds hésitent

entre une conduite vertueuse mais coûteuse de réduction de la production et de l'usage des fossiles, et la relance de l'exploitation des hydrocarbures. Ainsi le Brésil, qui affiche une production d'électricité décarbonée, a autorisé en 2025 l'exploration pétrolière à l'embouchure de l'Amazonie et le président Lula annonce avec enthousiasme les premières découvertes. Dans des économies en difficulté, comme au Sénégal, en Angola, au Guyana, les perspectives d'exploitation des hydrocarbures font espérer une manne économique.

Quels modèles énergétiques portent les transitions ?

Les formes de la transition énergétique diffèrent entre États et territoires, du fait notamment de l'inégale disponibilité des ressources, de la variété des besoins et des formes de gouvernance. Toutefois, la matrice des objectifs du développement durables (ODD) montre le rôle central de l'énergie. L'ODD 7 (énergie sûre et accessible pour tous) lui est consacré. Mais en fait, ce sont tous les ODD qui sont corrélés aux usages de l'énergie, indispensable à la production alimentaire, à l'éducation, aux activités productives, à l'adduction d'eau, à des villes habitables.

De fait, à l'échelle internationale, la consommation d'énergie par habitant est liée au niveau de développement humain. La croissance économique de la Chine depuis le début du siècle a été soutenue par la croissance sans précédent de sa consommation d'énergie — principalement charbonnière — multipliée par 4 entre 2000 et 2025. Les autres pays qui s'engagent dans cette voie du développement industriel, comme le Vietnam ou l'Inde, le font en augmentant leur consommation de charbon, alors que le Brésil mise davantage sur les renouvelables, mais compte bien sur l'abondance énergétique pour son développement économique.

En effet, la fourniture de services énergétiques de qualité constitue le socle de la croissance économique et de l'amélioration des conditions de vie, depuis l'alimentation des grandes villes et des industries, jusqu'aux usages domestiques. Cela fait de l'énergie un secteur à part, transversal à tous les autres, qui a justifié l'intervention des États pour promouvoir l'exploitation des ressources disponibles, construire des réseaux, lancer des programmes spécifiques de recherche et de développement, créer des compagnies publiques. Malgré les privatisations de certaines firmes, l'État entend généralement conserver les moyens de piloter le secteur énergétique, tant pour bénéficier des revenus de l'exploitation que pour disposer des moyens d'une politique de l'offre.

1. Arnauld de Sartre X. 2025, Pour une science de la transition énergétique au service de la société. Rapport d'un groupe de travail interdisciplinaire de la cellule énergie du CNRS, *Nature Sciences et Société*, 33, 3 : 339-346.



Vue du Salar d'Uyuni (Bolivie), un lac salé d'altitude contenant de considérables réserves de lithium © Sébastien Velut, 2025

Comme corollaire de l'engagement historique des États dans le pilotage du secteur énergétique, l'énergie a souvent été une matrice de leur propre organisation. Ainsi, autour des questions énergétiques, ont été créés des bureaucraties et des mécanismes fiscaux, réalisées des actions d'aménagement du territoire, mis en place des mécanismes de résolution de conflits et des accords pour contrôler l'accès aux ressources, et imposés des projets d'investissement aux populations et des alliances internationales. Dans un modèle reposant sur des systèmes centralisés, réalisant des économies d'échelle, les grands investissements dans le domaine des hydrocarbures ou de l'électricité (grands barrages, centrales nucléaires, réseaux) viennent renforcer la centralité de l'État et lui donnent un puissant levier de contrôle... qui peut être remis en question par la transition.

En la matière, en s'appuyant sur des énergies distribuées, pouvant être générées au plus près du consommateur, la transition ouvre la voie à de nouveaux scénarios. Cela a suscité des récits relatifs à une forme de décentralisation énergétique et à l'apparition de « communautés énergétiques ». Pourtant, la tendance est plutôt à la « fossilisation des renouvelables »², qui consiste à investir massivement dans les renouvelables pour les insérer dans les réseaux énergétiques existants et réaliser des économies d'échelles. C'est le cas avec les parcs solaires chinois dont le plus grand atteint 18 GW de puissance installée (Talatan, dans la province de Qinghai dans

l'Ouest de la Chine), ou encore avec les grands barrages que construisent la Chine, le Brésil, l'Éthiopie et bientôt peut-être la République démocratique du Congo. Ces États ont fait de la transition, plus qu'une réponse à des besoins locaux, un levier de développement interne et d'influence internationale. En effet, la « fossilisation » désigne également le fait que les rapports géopolitiques pèsent sur la transition, comme ils ont pesé sur les marchés des hydrocarbures, en particulier pour l'accès aux minerais critiques. Ainsi conduite, la transition énergétique renforce la souveraineté nationale en implantant de nouveaux projets dans des régions périphériques tout en limitant les dépendances internationales³.

Une transition juste

Derrière cette transition, se dresse l'enjeu de la réponse adéquate aux besoins des populations et de la capacité de la transition à réduire les inégalités. Les très grandes infrastructures énergétiques supposent des transformations profondes des territoires où elles sont implantées, ce qui entraîne souvent des conflits avec les populations locales qui subissent les conséquences sans bénéficier des avantages. Les grandes quantités d'énergie — notamment d'électricité — produites sont destinées en priorité aux usages miniers, industriels et urbains, et non à la satisfaction des besoins des populations rurales. Ces dernières ne sont pas toujours connectées aux grands réseaux électriques et pourraient

2. Raman S. 2013, Fossilizing Renewable Energies, *Science as Culture*, vol. 22, n°2 : 172-180.

3. Girard B., Shokrgozar S., Sareen S. 2025, The meaning of solar energy: Political imaginaries of solar energy in contemporary India, *Environment and Planning E: Nature and Space*, 8(1) : 476-496.

davantage bénéficier d'installations décentralisées pour répondre à des besoins locaux — en développant par exemple le solaire thermique à usage domestique⁴.

Dans des sociétés qui prennent ainsi le tournant de l'électrification, l'accès à l'électricité traverse une phase d'hybridation⁵. En effet, lorsque les États ne sont plus capables de répondre aux besoins en électricité, se mettent en place des dispositifs mixtes de fourniture. Les acteurs privés qui en ont les moyens installent des réseaux locaux et s'équipent, au nom de la transition, d'installations décentralisées de production d'électricité (panneaux solaires, éoliennes, systèmes de stockage), alors que les États s'efforcent de maintenir leur position historique⁶.

Ces choix posent la question d'une transition énergétique juste, qui n'accroisse pas les inégalités entre populations connectées ou non aux réseaux⁷. La précarité énergétique (accès incertain ou intermittent à l'énergie) et la pauvreté énergétique (difficultés à payer le coût de l'énergie) touchent particulièrement les populations déjà vulnérables, avec des conséquences en termes de confort domestique, d'éclairage, de conservation des aliments, d'accès à l'éducation et à l'information, de santé. Une transition juste, promue notamment par l'Union européenne, suppose d'une part qu'elle contribue à réduire les nombreuses inégalités qui traversent les sociétés des Suds, d'autre part que sa mise en œuvre respecte les principes de justice, notamment par la consultation des populations. Or, si l'implication des populations dans la planification énergétique est souhaitable, elle reste encore peu pratiquée.

La transition énergétique : une chance pour les Suds ?

La transition énergétique n'est pas seulement une contrainte pour les pays des Suds. Elles imposent de repenser les politiques énergétiques en fonction des besoins et des perspectives de développement économique et social. Bien dotés en ressources énergétiques renouvelables (ensoleillement, cours d'eau, biomasse), certains pays peuvent espérer en bénéficier — comme la Chine et le Brésil. La disponibilité de ressources indispensables aux technologies du renouvelable suscite également des investissements miniers — comme dans le cas du lithium andin. Plus largement, la possibilité de produire de l'électricité « décarbonée » peut également attirer des activités productives. Dit autrement, les énergies renouvelables peuvent apporter des réponses aux besoins des territoires.

Les approches critiques développées par les sciences sociales ont permis de prendre une salubre distance par rapport aux promesses des technologies. Elles ont notamment montré comment les injustices structurelles et les asymétries de pouvoir qui traversent les sociétés des Suds et pèsent sur leur insertion internationale tendent à se reproduire dans le cadre de la transition énergétique, même si de nouveaux acteurs rentrent dans le jeu. Cet inventaire ayant été réalisé, il est désormais temps de dépasser ces critiques pour contribuer à l'élaboration de solutions.

Ce texte s'appuie en grande partie sur les présentations réalisées lors de la journée d'étude sur les transitions énergétiques dans les Suds organisée avec le soutien du CNRS par le Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA, UMR7227, CNRS / Université Sorbonne Nouvelle) le 13 décembre 2024. Cette journée a permis d'entendre et de discuter des interventions d'Alix Chaplain, Marie Forget, Benjamin Pillot, Bérénice Girard, Marcio Cataia, Éric Verdeil et Sylvie Jaglin. Cet article s'en inspire sans prétendre résumer toute la richesse des contenus présentés.

contact&info

► Sébastien Velut,
CREDA

sebastien.velut@sorbonne-nouvelle.fr

4. Pillot B., Muselli M., Poggi P., Dias J. B. 2019, Historical trends in global energy policy and renewable power system issues in Sub-Saharan Africa: The case of solar PV, *Energy Policy*, Volume 127 : 113-124. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2018.11.049>.

5. Verdeil E., Jaglin S. 2023, *Electrical Hybridizations in Cities of the South: From Heterogeneity to New Conceptualizations of Energy Transition*, *Journal of Urban Technology*, 30(2) : 1-10.

6. Chaplain A. 2025, *Quand les défaillances infrastructurelles recomposent les solidarités politiques : les fragmentations libanaises au prisme de l'accès à l'électricité*, *Flux*, 139-140(1) : 63-81.

7. Ise M. A., Carrizo S. C., Forget M. 2020, Chapter 8 - Challenges of South American energy transition: energy efficiency and distributed generation, in Lucas Noura Guimarães (ed.), *The Regulation and Policy of Latin American Energy Transitions*, Elsevier, 133-151. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-819521-5.00008-5>.

Substituer des énergies alternatives aux énergies fossiles : une solution en trompe-l'œil

Professeure à l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), Nathalie Kroichvili mène des travaux à l'intersection des sciences économiques, de l'aménagement de l'espace et de la transition énergétique. Ses recherches portent principalement sur l'économie territoriale, la revitalisation des bassins industriels et les aspects sociétaux des mutations énergétiques. Nicolas Simoncini est maître de conférences en histoire et sociologie des techniques à l'UTBM. Ses travaux s'inscrivent à la croisée de l'histoire des techniques, de la sociologie de l'énergie et des Science and Technology Studies (STS). Tous deux sont membres de l'Institut Franche-Comté Électronique Mécanique Thermique et Optique — Sciences et Technologies (FEMTO-ST, UMR6174, CNRS / Université Marie et Louis Pasteur / SUPMICROTECH / UTBM).

Avec la participation d'Aurélien Béranger, Magali Dreyfus, Agnès François, Maël Goumri, Teva Meyer, Marion Nativel, Béatrice Quenault et Anthony Thomas.



Centrale thermique d'Heilbronn, Allemagne © Nathalie Kroichvili 2025, CC BY-NC-SA 4.0

La substitution des énergies fossiles par les énergies renouvelables est considérée comme un pilier de la transition énergétique, en particulier lorsque celle-ci est pensée dans une perspective de pérennisation des modes de vie des sociétés industrielles¹. Il apparaît dès lors nécessaire d'examiner cette

approche de manière critique, en interrogeant aussi bien les promesses et les limites des énergies renouvelables que la conception d'alternatives qui prendraient soin de l'ensemble des milieux de vie².

1. Pour une discussion critique de la notion de transition énergétique, voir : Quenault B. 2020, Transition énergétique et durabilité des trajectoires de développement : vers un simple ajustement à la marge ou une transformation de rupture ?, *Mondes en développement*, 192(4) : 45-70 ; Frescoz J.-B. 2024, *Sans transition. Une nouvelle histoire de l'énergie*, Le Seuil.

2. Une journée d'étude portant sur les enjeux de substitution des énergies fossiles a été organisée le 30 juin 2025 à l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), avec le soutien de l'Institut Franche-Comté Électronique Mécanique Thermique et Optique — Sciences et Technologies (FEMTO-ST). Inscrite dans le séminaire Énergie coordonné par CNRS Sciences humaines & sociales, celle-ci a été structurée autour de trois questions principales : quels sont les impensés d'une problématique en termes de substitution des énergies fossiles ? Quelles sont les promesses mais aussi les limites des énergies alternatives ? Comment concevoir des alternatives énergétiques qui prendraient soin des milieux ?

Les promesses et les défis des techniques de substitution aux énergies fossiles

Les promesses associées aux alternatives aux énergies fossiles ne peuvent être appréhendées isolément, tant elles se trouvent aujourd'hui étroitement encastrées les unes dans les autres, du fait de l'interdépendance croissante entre plusieurs secteurs industriels. Le rôle nouveau conféré au nucléaire dans la transition énergétique s'est ainsi notamment constitué sur une hausse projetée de la demande en énergie motivée par les objectifs de développement des filières de l'hydrogène vert et des carburants de synthèse pour l'aviation, ou encore l'essor de l'IA générative³. Réciproquement, ces industries fondent leurs propres trajectoires sur la disponibilité future d'une électricité décarbonée et abondante. Parmi les promesses actuelles du nucléaire figure également celle d'une redistribution du pouvoir à même de garantir une sécurité géopolitique supérieure à celle qu'assurent les énergies fossiles. En effet, suivant le courant de pensée réaliste en études internationales, le pétrole et le gaz constitueraient des armes, dans la mesure où les acteurs qui les produisent ou en assurent le transport disposent d'une capacité d'influence sur les pays consommateurs. Dans cette logique, le nucléaire permettrait alors d'atténuer cette vulnérabilité grâce à une matérialité différente, fondée sur un temps long séparant l'extraction de l'uranium de son utilisation et un combustible stockable pendant plusieurs années. Toutefois, ce gain apparent de sécurité demeure pensé à partir d'un modèle théorique construit par et pour les hydrocarbures. Il doit donc être réinterrogé.

Les énergies renouvelables sont, pour leur part, porteuses de promesses non seulement environnementales mais aussi économiques et sociales. Aux prévisions de réduction des émissions de gaz à effet de serre s'ajoutent en effet des perspectives de création d'emplois, de réindustrialisation, et de gouvernance plus décentralisée et inclusive, propice à une implication accrue des consommateurs dans la gestion de l'énergie. Leur ancrage territorial de proximité et la visibilité des infrastructures qu'il suppose pourraient également renforcer la transparence et contribuer à sortir de l'opacité qui caractérise historiquement le secteur énergétique. Dans les territoires insulaires, la principale promesse des énergies renouvelables est celle de l'autonomie énergétique. Dans les territoires sinistrés, comme au Japon après l'accident nucléaire de Fukushima en 2011, elles apparaissent en outre comme des soupapes de sécurité d'approvisionnement susceptibles de compenser provisoirement la défaillance du réseau centralisé en cas de nouvelle catastrophe.

Cependant, ces promesses se heurtent à plusieurs écueils. S'agissant de l'énergie nucléaire, une première limite tient d'abord, en France, à la saturation des capacités industrielles. Après une période marquée par une érosion des compétences, la filière doit désormais mobiliser des moyens humains et financiers considérables pour mener de front trois chantiers d'envergure : la construction de nouveaux réacteurs, la maintenance et la modernisation du parc existant, ainsi que la fermeture et le démantèlement des installations les plus anciennes. De surcroît, ces opérations doivent composer avec des inconnues techniques et un rehaussement des exigences de sûreté. Au niveau mondial, la filière vit également sur ses stocks, la production annuelle d'uranium ne couvrant

qu'environ 80 % de la consommation. Que l'orientation retenue dans les prochaines années soit celle d'un maintien tendanciel ou d'une relance forte, des investissements importants s'avèreront de fait indispensables. Or ceux-ci sont freinés, d'une part, par des difficultés de capitalisation liées à la volatilité des marchés financiers et, d'autre part, par une carence de vision politique à long terme, en partie imputable à l'instabilité actuelle des relations internationales. À cela s'ajoute une multiplicité de vulnérabilités réparties tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'extraction du minerai tout comme son acheminement puis son déchargement constituent autant d'étapes critiques mobilisant une pluralité d'acteurs, chacun en possession d'une capacité d'action. Loin de supprimer les dépendances géopolitiques, le nucléaire les redistribue donc en réalité, avec les risques que cela suppose.

Dans les territoires insulaires, la promesse d'autonomie apparaît illusoire si les modes de vie restent inchangés. À La Réunion, produire localement des carburants de synthèse obtenus à partir d'hydrogène vert pour faire redécoller les avions de l'île requerrait par exemple près du double de la consommation électrique annuelle des habitants. Les capacités renouvelables rendent ainsi techniquement impossible la prolongation de certains usages à échelle constante. À défaut d'interroger ceux-ci, la substitution énergétique ne fait que déplacer le problème vers d'autres ressources et d'autres territoires. En France hexagonale, « l'acceptabilité sociale », dont celle de l'éolien, constitue une autre limite majeure. Si les bénéfices climatiques des énergies renouvelables sont globaux, leurs nuisances sont, elles, supportées localement. Cette asymétrie suscite des mobilisations et parfois des dilemmes vert-vert, lorsque la réduction des émissions entre en tension avec la protection de la biodiversité.

Concevoir des techniques énergétiques alternatives dans la perspective du soin de tous les milieux de vie

Concevoir des alternatives énergétiques soucieuses du soin de tous les milieux de vie, de l'échelle locale à l'échelle planétaire, requiert un déplacement du regard : plutôt que de privilégier la seule amélioration de l'efficacité des dispositifs appelés à remplacer les énergies fossiles et de nous adapter à des systèmes énergétiques dont nous restons dépendants, il importe de considérer les relations de réciprocité qu'ils entretiennent avec leurs milieux d'inscription. Une telle posture invite non seulement à appréhender ou anticiper leurs effets, y compris les plus éloignés, en remontant les chaînes de valeur jusqu'à l'extraction des minerais, mais aussi à considérer en retour la manière dont les caractéristiques propres à chaque milieu de vie conditionnent leur conception et leur appropriation. De cette attention renouvelée découle en prolongement un questionnement de nos besoins, susceptible de conduire à l'exploration de multiples autres voies : réinvestir des procédés anciens délaissés ou inventer des systèmes à petite échelle, frugaux, configurables et adaptables, dans le sillage du mouvement *low-tech* en France ; promouvoir, par l'architecture bioclimatique, des manières d'habiter hétérogènes tirant parti des spécificités naturelles des territoires ; ou encore assumer l'intermittence des énergies renouvelables en négociant la priorité donnée à certains usages plutôt qu'à d'autres.

3. On notera à cet égard que lors de l'annonce de sortie du grand modèle de langage chinois DeepSeek, présenté comme moins énergivore que ses concurrents américains, les capitalisations boursières liées au nucléaire ont perdu entre 15 et 20 points.

Plus généralement, trois conditions principales se dégagent pour impulser une transition énergétique soutenable. La première, qui repose sur la nécessité d'interroger les besoins et par là même d'opérer des choix collectifs, pose une question cruciale : à quoi tenons-nous et à quoi renonçons-nous ? Y répondre demande notamment de mettre au jour les attachements comme les intérêts et les inerties qui structurent nos sociétés. Cela conduit à repolitiser des choix trop souvent confisqués par l'expertise. Les décisions technologiques ne sont jamais exclusivement fondées sur des données scientifiques. Elles incorporent des valeurs tacites qui doivent être identifiées pour les soumettre au débat. Il convient également de mieux associer l'ensemble des parties prenantes, dont les usagers, dès l'amont des processus décisionnels. Les sciences humaines et sociales mettent d'ailleurs en exergue l'intérêt de rapprocher les dispositifs de production des usagers, dans l'optique du développement de nouveaux rapports matériels et symboliques à l'énergie. La deuxième condition suppose de se défaire, d'une part, de l'idée qu'une énergie pourrait s'affranchir des limites planétaires et de la matérialité terrestre, et, d'autre part, de l'imaginaire d'abondance énergétique. Au contraire, les scénarios de décarbonation les plus récents soulignent l'impératif de la sobriété, c'est-à-dire de la réduction des consommations. Enfin, une troisième condition tient à l'exigence de justice énergétique. La sortie des énergies

fossiles ne doit ni aggraver les inégalités existantes ni en susciter de nouvelles. Parce qu'elle produira nécessairement demain — comme aujourd'hui et hier — des gagnants et des perdants, son succès dépendra de l'accompagnement de ceux qui en supporteront le coût.

Dans ce contexte, les sciences humaines et sociales ont un rôle à jouer, au-delà des seuls enjeux d'acceptabilité sociale auxquels on les réduit trop souvent. Sans prétendre à l'exhaustivité, il est ici possible de rappeler quelques-unes de leurs contributions. Un premier apport se situe dans l'élaboration d'outils visant à mettre à distance nos catégories de pensée habituelles et à repenser les modèles énergétiques existants, en particulier en rendant compte des externalités positives comme négatives des systèmes. Dans le cadre de démarches de recherche-action, les sciences humaines et sociales peuvent aussi se poser en médiateurs entre concepteurs, responsables politiques et citoyens, afin d'accompagner les choix sociotechniques en train de se faire. Elles sont en outre en mesure de formuler des recommandations prescriptives pour la conception technique⁴, en partenariat avec les sciences naturelles ou avec les sciences pour l'ingénieur. Encore faut-il, pour que ce type de coopération interdisciplinaire soit pleinement fructueux, qu'il intervienne suffisamment en amont et porte sur des solutions techniques encore fondamentalement révisables et négociables, plutôt que déjà stabilisées et seulement susceptibles d'ajustements à la marge.

Conclusion

Poser un regard critique sur les alternatives énergétiques aux énergies fossiles ne revient pas à justifier le maintien du statu quo, mais à veiller à ce que leur déploiement ne reconduise pas les vulnérabilités qu'elles prétendent surmonter. Les réflexions sur cette thématique invitent de fait à articuler étroitement le remplacement des énergies fossiles avec les autres dimensions de la transition énergétique, dont la sobriété, afin de repenser radicalement les usages et l'ensemble du système énergétique issu de l'ère fossile.



UTBM, Bât A, Belfort © Nathalie Kroichvili 2024, CC BY-NC-SA 4.0

contact&info

► Nathalie Kroichvili
nathalie.kroichvili@utbm.fr
Nicolas Simoncini
nicolas.simoncini@utbm.fr
FEMTO-ST

4. Triclot M. (dir.) 2024, *Prendre soin des milieux. Manuel de conception technologique*, Matériologiques.

Quel rôle pour la sobriété énergétique face à la crise environnementale ? L'éclairage des recherches en sciences sociales

Directeur de recherche à Mines Paris - PSL et directeur de l'Institut interdisciplinaire de l'innovation (I3, UMR9217, CNRS / École polytechnique / Mines Paris - PSL / Télécom Paris), Alexandre Mallard s'intéresse à la sobriété énergétique, abordée sous l'angle de la sociologie économique et des politiques publiques.



L'appel aux démarches de sobriété apparaît désormais de façon récurrente dans les discussions sur le traitement de la crise environnementale. Longtemps considérée comme une injonction un peu utopique portée par des philosophes et des penseurs de l'écologie¹, la sobriété a fait l'objet de recherches en sciences sociales depuis une quinzaine d'années, examinant notamment le rôle qu'elle pourrait jouer dans des sociétés industrielles confrontées à l'horizon du pic énergétique². L'intégration d'hypothèses de sobriété dans les scénarios de prospective réalisés au début des années 2020 par plusieurs organismes (dont RTE - Réseau de transport d'électricité, l'ADEME et Négawatt) a montré qu'elle constitue désormais une composante nécessaire — à défaut d'être suffisante — des transformations à engager pour décarboner l'économie et la société. Enfin, le choc énergétique apparu en 2022 dans le sillage du déclenchement de la guerre en Ukraine a conduit à un renouvellement des débats publics et scientifiques sur ce sujet³.

Quelles sont les pistes de réflexion émergeant des travaux actuels ? Ceux-ci interrogent tout d'abord la notion de sobriété et les problèmes qu'elle décrit. Cette notion est ancienne, mais le GIEC en a proposé récemment une définition spécifique qui est reprise dans les politiques publiques, par exemple dans les préconisations du Haut Conseil pour le climat : elle circonscrit l'ensemble « des mesures et pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter l'utilisation d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en garantissant le bien-être de tous dans le cadre des limites planétaires⁴ ». Dans cette formulation, la sobriété énergétique reste proche de l'idée d'une réduction de la demande, une idée qui a largement nourri les politiques publiques qui ont pu être mises en place jusqu'ici. Cette perspective montre rapidement ses faiblesses, surtout lorsqu'elle opère un centrage sur la maîtrise des gestes du consommateur.

1. Illich I. 1973, *Énergie et équité*, Le Seuil ; Rabhi P. 2010, *Vers la sobriété heureuse*, Éditions Actes Sud.

2. Villalba B., Semal L. 2018, *Sobriété énergétique : Contraintes matérielles, équité sociale et perspectives institutionnelles*, Éditions Quae.

3. Mallard, A. 2024, Comment la crise énergétique reconfigure les débats sur la sobriété. Une analyse des problématisations dans la presse nationale française, *VertigO* (Hors-série n°39).

4. 6^e rapport du GIEC — Résumé pour les décideurs, 2022.

Tout d'abord, on ne consomme pas « de l'énergie » en tant que telle : on en utilise en faisant autre chose, et un tel centrage risque de manquer sa cible. Par ailleurs, traduite comme une incitation économique à la réduction de la consommation sur la base d'un signal prix⁵, cette perspective se heurte au fait que les produits écologiques sont souvent trop chers pour ceux qui n'ont pas les moyens, et pas assez pour ceux qui les ont : l'augmentation du prix des produits non vertueux (dont l'énergie) peut n'avoir aucun effet tangible. Enfin, les études chiffrées (par exemple celles du cabinet de conseil Carbone 4) indiquent les limites des démarches individuelles consistant à « faire sa part » : même en faisant des efforts « héroïques », les consommateurs ne parviennent généralement à diminuer que de 25 % leur empreinte carbone alors qu'il faudrait la baisser de 80 %.

Une réflexion plus ancrée dans l'histoire, la théorie sociale ou la science politique suggère de s'éloigner de cette définition restreinte. Elle invite à questionner l'intimité de nos rapports avec l'énergie, et à prendre la mesure de l'étendue des activités qui reposent sur sa disponibilité comme un fait qui serait acquis et durable.

Des enquêtes diverses ont ainsi été réalisées pour comprendre la manière dont les propositions de sobriété peuvent s'inscrire dans les modes de vie⁶. Elles montrent qu'il existe des discours positifs en lien avec la sobriété ou, du moins, qui en minimisent les inconvénients, contrairement à l'idée répandue d'une résistance systématique des consommateurs. « J'ai diminué d'un degré », « je chauffe moins les chambres », déclarent ainsi certains consommateurs enquêtés pour indiquer de nouveaux arrangements avec leur environnement au foyer, qui se font en lien avec des référents durables de ce qui constitue le confort (« les 19 degrés ») mais qui ne renvoient pas systématiquement à la notion de sacrifice ou de diminution de qualité de vie. Ils témoignent de l'existence d'une flexibilité relative. Dans une certaine mesure se croisent ici les problématisations d'une « sobriété choisie » (comme engagement en lien avec les impératifs climatiques) et celles d'une « sobriété subie » (réduction des consommations des ménages sous l'effet de l'augmentation des coûts), voire celles liées à la précarité énergétique. Enfin, ces travaux pointent les dangers d'un cercle vicieux entre politiques publiques et comportements sociaux sur ce sujet : les politiques publiques n'osent pas formuler des demandes de restriction et inversement, les usagers se disent que puisqu'on ne leur demande rien, c'est que cela n'est pas important.

D'autres travaux soulignent l'importance de l'inscription technique de la consommation, un domaine où les outils numériques peuvent être des ressources utiles. Pour autant, les pratiques sobres passent par la capacité à se représenter l'énergie consommée par les systèmes techniques mobilisés. Un travail conséquent est à faire ici sur les normes et la métrologie, sans se reposer sur les vues des ingénieurs : l'utilisateur pourra souvent dire combien de stères il utilise mais pas forcément combien de kilowatt-heures il a consommés⁷.

L'analyse des transformations des modes de vie ouvre, de façon plus fondamentale, une réflexion sur la réorientation des objectifs économiques, techniques, anthropologiques de l'organisation sociale contemporaine ; une réorientation qui ne saurait viser seulement les consommateurs : elle s'adresse aussi aux entreprises, aux administrations et aux collectivités. L'expérience montre ici qu'une avancée plus forte et plus systémique vers la sobriété génère des réactions de méfiance dans les milieux économiques et les cercles de politique publique. L'ouverture d'espaces de débats sur ces démarches suscite des résistances, et on y voit souvent réitéré l'argument selon lequel la sobriété entrerait en conflit avec le modèle de prospérité et de croissance sur lequel se fondent nos économies⁸. Au-delà de l'économie, on peut d'ailleurs considérer que c'est le modèle politique qui est mis en tension par l'objectif de sobriété : sur le fond, il existe un vrai conflit entre cet objectif et l'idéal démocratique au sens où la sobriété tend à imposer des limites là où la démocratie est perçue comme émancipation au-delà des limites⁹. La décélération énergétique peut de ce point de vue apparaître comme source de privation de liberté.

Si les travaux des sociologues, politistes et philosophes aident donc à identifier ces tensions, ils suggèrent également des pistes possibles pour les dépasser. La sobriété pourrait par exemple faire l'objet de démarches volontaristes de planification. Comme le montrent les historiens de l'économie, la consommation — et son corrélat, la surconsommation — résulte de processus qui ont été planifiés dans le développement de nombreuses infrastructures (industrielles, logistiques, informationnelles). L'interrogation sur la possibilité d'obtenir le résultat inverse fait sens dans un moment historique où le modèle de la planification, délaissé depuis longtemps au profit du gouvernement par le marché, connaît un regain d'intérêt dans l'action publique : retour d'un « haut-commissariat à la stratégie et au plan », plaidoyer pour une « planification écologique », etc. Les attentes en la matière

5. Selon cette approche classique en économie, le prix des biens et services est une variable structurante sur laquelle on peut jouer pour orienter le comportement des acteurs sur les marchés : l'augmentation du prix d'un bien (par exemple en imposant une taxe) a pour effet de diminuer la demande, un peu comme un signal qui serait envoyé aux consommateurs pour leur indiquer les comportements économiques vertueux.

6. Desvallées L., Haine J. 2026, Comment le prix de l'énergie influence-t-il les choix résidentiels ?, *Ébullition(s), le cahier illustré de la recherche*, 5 ; Desvallées L., Le Renard C. 2026, *Satisfied with heating less: Energy sufficiency in practice(s) in French households during the winter of 2022-2023* ; Cordellier M., Dobré M. 2024, *Explorer la sobriété : enquête participative en contexte de crise énergétique*, VertigoO. La revue internationale en sciences de l'environnement, (Hors-Série 39).

7. Robyns B., Magnin T., Bozzo-Rey M., Barry H., Dobigny L. 2026, *Des usagers intelligents aux usagers avisés pour réussir la transition énergétique et sociétale*, ISTE Éditions.

8. L'affaire du « dévendeur » intervenue en 2023 l'illustre. L'ADEME avait alors lancé une campagne de sensibilisation à la sobriété mettant en scène à titre fictif un nouveau professionnel dans les enseignes de commerce, le « dévendeur » : il devait conseiller aux consommateurs de renoncer à l'achat de produits neufs pour des alternatives plus vertueuses écologiquement (prêt, produits reconditionnés, de seconde main, etc.) Cette campagne déclencha des protestations d'organisations représentant les commerçants et les entreprises et une série de polémiques politiques et médiatiques. Ce type de débat tend à assimiler « sobriété » et « décroissance », deux problématiques qui ne se recoupent pas complètement.

9. Bourg D., Hache E., Verzeroli M. 2022, Sobriété et démocratie : Extension du domaine des limites, *Revue internationale et stratégique*, (4) : 49-57.

doivent être modérées par le fait que la planification connaît son efficacité maximale lorsqu'elle est portée par un État fort, qui se trouve en capacité de définir l'intérêt général — là où il doit aujourd'hui composer avec de puissants acteurs économiques du secteur privé, dans le domaine de l'énergie comme ailleurs.

Une réflexion large est donc à mettre en œuvre pour identifier des politiques publiques ambitieuses permettant que les démarches de sobriété soient réellement engagées et produisent leurs effets. On voit ici toute l'importance de faire de la sobriété l'objet d'un débat démocratique¹⁰, de montrer son potentiel pour se réapproprier les trajectoires collectives et conjurer le « *there is no alternative* », et de travailler sur les imaginaires pour la rendre désirable¹¹. Plus

généralement, les recherches en sciences sociales invitent à explorer les nouvelles formes d'articulations entre production, consommation, organisation sociale et politique susceptibles d'aboutir à une meilleure utilisation collective de l'énergie.

contact&info

► Alexandre Mallard,
I3
alexandre.mallard@
minesparis.psl.eu

10. Villalba B. 2023, *Politiques de sobriété*, Le Pommier.

11. Lemarchand F. 2021, *La place de l'imaginaire technique dans la transformation de systèmes sociotechniques. Contribution aux transitions studies*, *VertigO. La revue internationale en sciences de l'environnement*, (Hors-série 34).

Efficacité, flexibilité... et sobriété

Professeur à l'université Grenoble Alpes et membre de Pacte, Laboratoire de sciences sociales (UMR5194, CNRS / UGA), Gilles Debizet conduit des recherches à la croisée des études urbaines (Urban Studies) et soutenables (Sustainability Transition Studies). Il explore notamment les modalités de mobilisation et de partage de l'énergie renouvelable dans les espaces habités. Il privilégie les approches interactionnistes pour analyser les dynamiques opérationnelles et territoriales des transitions énergétiques et interroger les régulations.

L'efficacité énergétique constitue un levier majeur de l'atteinte de la neutralité carbone. Depuis longtemps associée aux innovations technologiques, la notion est au cœur de l'optimisation des systèmes techniques, compétence intrinsèque des ingénieurs. La mise à l'agenda politique d'une sobriété énergétique focalisée sur les choix humains cantonne l'efficacité énergétique dans ses dimensions technologiques. Plus récemment, la question de la flexibilité énergétique a débordé des cercles de l'expertise technique vers le débat public. La controverse nucléaire / renouvelable a introduit la question, les crises géopolitiques l'ont amplifiée et la massification planifiée des énergies renouvelables la pérenniseront sans doute.

Ces notions ont été au centre des [journées scientifiques de l'énergie \(JSE2025\)](#) de Grenoble organisées avec le soutien du CNRS, du [PEPR TASE](#) et du Labex EnergyAlps de l'UGA. Au cours de la journée du 18 mars — co-organisée par Gilles Debizet et Daniel Llerena, professeur à l'université Grenoble Alpes et membre du [Laboratoire d'économie appliquée de Grenoble](#)¹ — une dizaine de chercheurs et chercheuses en sciences sociales ont planché sur leur définition et les enjeux sous-jacents. Ils ont éclairé les façons dont les acteurs mobilisent ces notions et la manière dont elles circulent.

L'efficacité énergétique a la plus riche histoire. Ses définitions et ses usages s'étendent de la physique (rendement des machines) à l'économie (énergie primaire / PIB), en passant par les politiques publiques d'économie d'énergie. Ainsi, le paquet climat de l'Union européenne défini en 2014 dénommait « efficacité énergétique » son objectif de réduction de 20 % de la consommation d'énergie en 2020.

La réduction de la consommation ouvrait alors des débats sur les périmètres géographiques et socio-économiques et sur les métriques utilisées. Elle englobait l'efficacité et la sobriété sans les distinguer alors que ces deux notions sédimentent aujourd'hui la controverse — majeure — autour du technosolutionnisme.

Comme la sobriété, l'efficacité vise à réduire l'énergie produite ; mais autant l'une, la sobriété, suppose une perte de services énergétiques rendus, autant l'autre suppose que le même service soit maintenu. Ainsi, pour les économistes, l'efficacité renvoie à la réduction de la quantité d'énergie livrée au consommateur pour un même service — qui permet le plus souvent de faire des économies financières. La sobriété est, quant à elle, définie comme la réduction de consommation liée à une modification du service (selon une note de France Stratégie). De sorte que si un dispositif permet de maintenir le service rendu tout en réduisant la consommation, il relève de l'efficacité ; sinon, il relève de la sobriété. Bien entendu, un même objet technique peut contribuer à l'efficacité ou à la sobriété selon l'usage.

Une appréhension circonstanciée des situations est toujours nécessaire, pour distinguer la part de la sobriété et celle de l'efficacité dans la réduction de la consommation. Des difficultés méthodologiques de même ampleur se posent à propos de la qualification — choisie ou subie — de la sobriété. Essentielle dans le débat public, cette dichotomie est mise à l'épreuve du réel par la sociologie des pratiques, qui souligne l'encastrement de ces dernières dans des infrastructures collectives et des normes sociales.

Si les intervenants définissent la flexibilité à partir de l'idée d'ajustement temporel de production ou de la consommation d'énergie au sein d'un système énergétique, leur point de vue varie sensiblement selon les contours du système observé.

Ce sont donc les approches contextualisées qui permettent aux sciences humaines et sociales d'appréhender la mobilisation et la performativité des notions d'efficacité et de flexibilité. Cet article rend compte de deux sujets : l'efficacité dans le secteur du bâtiment et la flexibilité dans la consommation d'électricité.

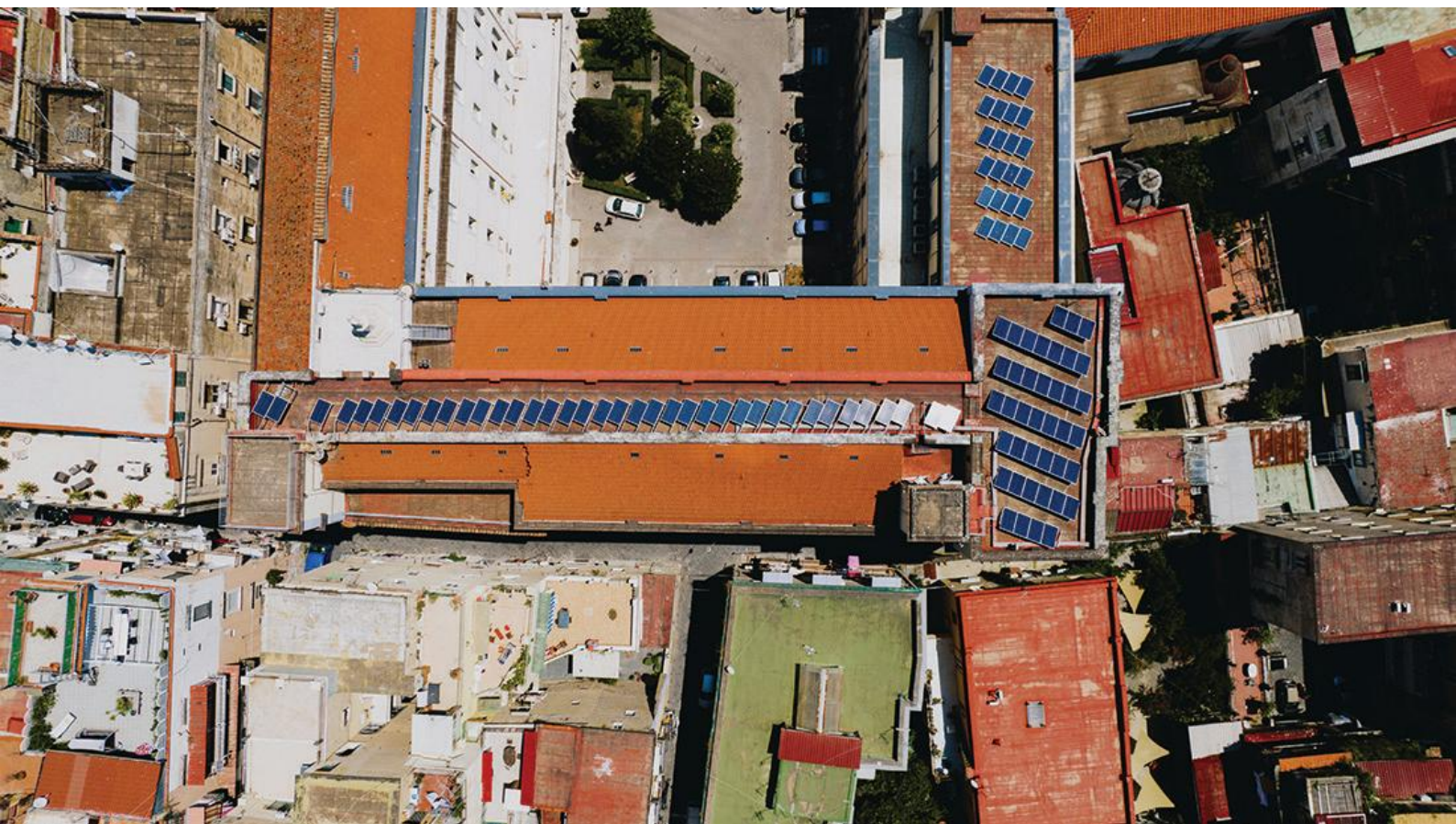
L'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment : controverses et pratiques

Une table ronde dédiée à l'efficacité énergétique dans le bâtiment, animée par Gilles Debizet, a réuni des experts aux profils complémentaires : Anne-Gaëlle Guérin, sociologue au laboratoire Pacte, Catherine Grandclément, sociologue, chercheuse à l'Institut Polytechnique et EDF et membre de l'[Institut Interdisciplinaire de l'Innovation](#)², et Aude Pommeret, professeure en science économique à l'université Savoie Mont Blanc et chercheuse à l'Institut de recherche en gestion et économie (IREGE). Les échanges ont mis en lumière les tensions qui traversent la mesure et l'évaluation de la performance énergétique des bâtiments, entre autres, à travers le Diagnostic de performance énergétique (DPE). C'est en effet par la performance énergétique que l'efficacité est appréhendée dans le bâtiment.

Or il se trouve que le DPE, outil clé pour caractériser le comportement énergétique des bâtiments, est au cœur de controverses récurrentes. Celles-ci portent sur le périmètre des fonctions et usages pris en compte, le choix des indicateurs (kilogramme équivalent CO₂ et kilowattheure) d'énergie primaire plutôt que l'énergie finale), les unités de référence (mètre carré de plancher plutôt que surface Carrez ou nombre de pièces du logement), ou encore, sur la prise en compte des consommations passées. Les sciences humaines et sociales soulignent que les choix méthodologiques reflètent des rapports de force entre les différents acteurs (gaz vs électricité, par exemple), et mettent en avant des priorités politiques nationales,

1. Gael, UMR5313, CNRS / UGA / Inrae.

2. I3, UMR9217, CNRS / École polytechnique / Mines Paris — PSL / Télécom Paris.



Vue aérienne de bâtiments urbains à toits rouges ornés de panneaux solaires, Naples, Italie © K

ainsi que des contraintes techniques liées à la faisabilité des mesures et à la crédibilité des outils de modélisation. Un point particulièrement souligné a été l'abstraction des indicateurs, qui intègrent des enjeux nationaux (énergie primaire) et planétaires (CO₂) déconnectés de la facture énergétique des usagers. Ces écarts interrogent l'adéquation d'indicateurs fondés sur une conception de l'humain comme un *homo economicus* supposée guider les comportements.

Les pratiques autour de la performance énergétique ont également été explorées dans l'accompagnement des ménages vers la rénovation. Les méthodes de calcul, parfois fastidieuses et coûteuses, s'adressent à des publics aux sensibilités variables. Les conseillers énergie, quant à eux, naviguent entre la conformité aux indicateurs de référence nationaux, les valeurs de leurs organisations (climat, nucléaire, précarité), leurs propres convictions, et la recherche d'efficacité dans leur travail, caractérisée par le passage à l'acte des ménages. Les discussions ont montré que l'engagement dans la rénovation mobilise des critères multiples et variables selon les ménages, et que la performativité des indicateurs doit être relativisée. Par exemple, la perspective de gains de confort, notamment pour les ménages les plus modestes, a été soulignée comme un levier souvent sous-estimé.

Il ressort de cette table ronde que les choix opérés pour établir un indicateur d'efficacité en apparence simple, la performance énergétique, renferment tout un ensemble de questionnements sur les orientations politiques, la manière d'orienter les comportements, les pratiques des acteurs de terrain. En est-il de même pour la flexibilité ?

La flexibilité de l'électricité à l'épreuve de l'intégration massive des énergies renouvelables (EnR)

La seconde table ronde, animée par Daniel Llerena, économiste au laboratoire Gael, a abordé la question de la flexibilité, un enjeu crucial dans un contexte marqué par l'intégration croissante des EnR. Les intervenants — Marta Pappalardo, architecte-sociologue au Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement³, Yannick Perez, économiste, membre du Laboratoire Génie Industriel à CentraleSupélec, Béatrice Roussillon, économiste au laboratoire Gael, et Frédéric Wurtz, directeur de recherche CNRS au Laboratoire de génie électrique de Grenoble⁴ — ont souligné la pluralité des points de vue.

Tous s'accordent sur le fait que la substitution en Europe des centrales électriques à énergies fossiles — et stockables — par des installations photovoltaïques et éoliennes — intermittentes — requiert des efforts substantiels de la part des parties prenantes du réseau électrique. Pour mémoire, l'électricité n'étant pas stockable, la quantité entrant dans un tronçon — et plus globalement dans le réseau électrique — doit être, à tout moment, quasiment égale à la quantité qui en sort. À défaut, le service électrique doit être interrompu pour ne pas dégrader les équipements des abonnés.

Pour les acteurs du réseau, la flexibilité est considérée comme un ensemble de dispositifs permettant d'équilibrer l'injection (après production) et le soutirage (avant consommation). À l'instar de l'injection depuis la libéralisation de l'électricité en

3. LAVUE, UMR7218, CNRS / Université Paris Nanterre / Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

4. G2Elab, UMR5269, CNRS / Université Grenoble Alpes.

Europe, les régulateurs nationaux appréhendent la modulation temporelle de la demande (le soutirage) comme une opportunité de marché. Pour le consommateur, qu'il soit motivé par le prix ou par d'autres enjeux, la flexibilité ne se réduit pas au décalage temporel de ses activités ou de son confort s'il est en mesure d'utiliser des ressources alternatives ou de stocker de l'énergie. Ainsi, la modulation temporelle de sa consommation se trouve imbriquée entre le technique — les infrastructures collectives et les équipements individuels — et le social. La délégation d'actions à un objet technique ou à un tiers humain exige une décision et suppose une motivation. Les stratégies publiques de flexibilité de la demande soulèvent de nombreuses questions sur le contrôle des appareils de commande (qui pilote quoi ?) ainsi que sur la nature et les effets des leviers sociaux et économiques susceptibles d'adapter les pratiques de consommation à la disponibilité de l'énergie.

Le marché et le civisme ont été présentés comme deux leviers complémentaires, mais non exempts de tensions. Les marchés (tarification temporellement variable de la fourniture, et rémunération de l'effacement) reposent sur des incitations financières qui s'avèrent indolores pour les ménages qui disposent de moyen de stockage, peu efficaces pour les moins sensibles au prix, et pénalisantes pour les ménages les plus modestes, qui sont souvent les moins équipés, et donc les plus vulnérables. Cette situation pose un enjeu de justice sociale et présente un risque politique majeur. À l'inverse, le civisme suppose une perception partagée d'un risque ou d'un intérêt commun, conduisant à des efforts individuels proportionnés aux moyens de chacun. Cela interroge la construction sociale du risque et de l'intérêt général. Cela peut expliquer l'essor de communautés énergétiques au sein desquelles des membres s'efforcent d'ajuster leur consommation à la production locale commune.

Enfin, la gouvernance transcalaire a été identifiée comme un défi central. Cette gouvernance doit articuler les niveaux européen, national, territorial et infranational en s'appuyant sur des délibérations ouvertes aux parties prenantes. Aux côtés des collectivités territoriales, les communautés énergétiques, telles que les coopératives citoyennes et les collectifs d'autoconsommation, doivent trouver une place dans cette gouvernance.

Questions transversales et pistes de réflexion

Derrière une apparence de neutralité, l'efficacité des bâtiments comme la flexibilité dans la consommation dessinent une transition énergétique pilotée par des artefacts plus ou moins loin des préoccupations des différents acteurs. Ces outils redéfinissent les frontières non seulement entre sobriété et efficacité, mais aussi entre *low-tech* et *high-tech*. Un impensé de la journée a été souligné : celui de l'énergie non marchande, les débats et les politiques publiques se concentrant presque exclusivement sur l'énergie qui fait l'objet d'une contrepartie financière comptabilisée par l'autorité publique.

Les participants ont également interrogé les effets systémiques des transformations en cours : marchandisation, communalisation, ou encore précarisation et souveraineté. Comment comprendre et décrire ces dynamiques, mêlant des prescriptions performatives (les normes et indicateurs) et les pratiques effectives (les comportements des acteurs).

Cette journée a ainsi confirmé la nécessité d'une approche intégrée, où les sciences humaines et sociales jouent un rôle clé pour éclairer les défis et les débats de la transition énergétique, en articulant les dimensions techniques, économiques, sociales et démocratiques en tenant compte de plusieurs échelles d'analyse.

contact&info

► Gilles Debizet,
Pacte

gilles.debizet@univ-grenoble-alpes.fr

Des transitions énergétiques au-delà du carbone ?

Maîtresse de conférences à l'université Savoie Mont Blanc et membre du laboratoire Environnement, dynamique et territoires de la montagne (EDYTEM, UMR5204, CNRS / Université Savoie Mont Blanc), Marie Forget conduit des travaux sur l'exploitation et la préservation des ressources, notamment dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des mines (exploitation, mise en valeur et impact sur le développement et les dynamiques territoriales). Ses recherches se concentrent aux échelles locale et globale sur les dynamiques territoriales de transition dans les espaces de montagne (notamment les Alpes et les Andes en Argentine, Bolivie et Pérou).

La transition énergétique est aujourd'hui au cœur des stratégies de lutte contre le changement climatique. Réduire les émissions de gaz à effet de serre suppose de sortir progressivement des combustibles fossiles, d'électrifier une partie des usages, de développer les énergies renouvelables et de transformer les systèmes de production et de consommation. Pourtant, considérer la transition énergétique comme synonyme de transition environnementale conduit à masquer le fait qu'une énergie faiblement carbonée n'est pas nécessairement sans effets sur l'environnement. C'est autour de cette tension qu'a été organisée la journée d'étude « Énergies & Environnements », le 5 juin 2025 au Bourget-du-Lac. Croisant droit, sciences sociales, géographie, biologie, économie et sciences de la Terre, les interventions ont interrogé la place effectivement accordée à l'environnement dans la transformation des systèmes énergétiques. Un constat commun se dégage : le changement climatique est devenu le principal prisme à travers lequel sont pensées les politiques énergétiques, parfois au risque de reléguer au second plan la biodiversité, les sols, l'eau, les paysages ou les usages du foncier. Il s'agit donc de documenter les mécanismes qui expliquent cela et de comprendre comment construire une politique énergétique qui ne déplace pas simplement les pressions écologiques d'un problème, d'une ressource ou d'un territoire vers un autre.

Du problème climatique à la question environnementale

Bien que le changement climatique constitue une menace majeure, il ne représente qu'une composante d'une crise environnementale plus large. Les discussions de la journée ont rappelé que les enjeux énergétiques ne peuvent être dissociés des autres dimensions de la crise environnementale, qu'il s'agisse de pollution atmosphérique, d'érosion de la biodiversité, de pressions sur les ressources naturelles ou, plus largement, des transformations des milieux associées aux infrastructures énergétiques¹. Ainsi, intervenir sur une de ces dimensions produit nécessairement des effets sur les autres.

Cette évidence prend une importance particulière dans le domaine énergétique. Une infrastructure destinée à diminuer les émissions de carbone mobilise de l'espace, des matériaux et des ressources naturelles. Les installations éoliennes interagissent avec les populations d'oiseaux et de chauves-souris et transforment fortement les paysages et des écosystèmes imparfaitement connus comme c'est le cas pour les milieux marins. Les infrastructures photovoltaïques

soulèvent quant à elles des questions d'artificialisation des sols et de concurrence entre production énergétique, usages agricoles et conservation des espaces naturels. Pareillement, l'utilisation de biomasse pour les réseaux de chaleur peut déplacer les pressions vers les forêts plus ou moins proches. L'une des caractéristiques de la transition actuelle tient précisément à cette multiplication des interactions entre infrastructures énergétiques et environnement. Pendant longtemps, la question énergétique a surtout été pensée en termes de disponibilité des ressources et de sécurité des approvisionnements ; désormais, chaque nouveau dispositif doit être examiné simultanément au regard de son bilan climatique, de ses impacts sur les écosystèmes et de ses effets territoriaux.

La transition ne supprime donc pas les impacts environnementaux. Elle en réduit certains tout en en transformant d'autres. Elle modifie leur nature et leur localisation.

Quand le carbone devient la mesure de l'environnement

Pourquoi, dans ces conditions, le climat tend-il à occuper une place aussi dominante ? Une partie de la réponse réside dans les instruments de mesure utilisés pour conduire les politiques énergétiques autour de la métrique « carbone ». Les émissions de carbone présentent un avantage considérable pour l'action publique puisqu'elles peuvent être mesurées dans une unité commune. La tonne équivalent carbone permet de comparer des sources d'énergie et de fixer des objectifs quantifiés. Il n'existe pas d'équivalent aussi évident pour la biodiversité. Comment comparer la disparition d'une zone humide avec la fragmentation d'une forêt, la mortalité d'oiseaux ou la perturbation d'un écosystème marin² ? Cette asymétrie contribue à orienter les politiques car ce qui peut être facilement quantifié est plus facilement gouvernable.

La question de la quantification est centrale dans les modèles prospectifs de transition énergétique qui prennent en compte de manière inégale les différentes dimensions de l'environnement qui ne peuvent être modélisées avec la même précision. Lorsque la variable principale est le carbone, une trajectoire peut apparaître optimale du point de vue climatique tout en générant des pressions importantes sur le foncier, les ressources minérales ou certains écosystèmes. Cette difficulté ne conduit pas à rejeter les modèles. Elle invite plutôt à rendre explicites leurs limites et leurs choix. Les

1. Sainteny G. 2015, *Le climat qui cache la forêt - Comment la question climatique occulte les problèmes d'environnement*, Éditions Rue de l'échiquier ; Lejoux P., Ortayr N. 2014, *Les choix de mobilité des ménages et des entreprises à l'aune des nouvelles contraintes énergétiques : quelle prise en compte de la pollution atmosphérique ?*, *Pollution atmosphérique, Climat, santé, société*, n°223 ; Vidal O. & al. 2013, *Metals for a Low-Carbon Society*, *Nature Geoscience* 6, n°11 : 894-96 ; Chambert T. & al. 2024, *Methodological Approaches to Assessing Population-Level Impacts of Bird Collisions with Wind Turbines: A Critical Perspective*, *Environmental Conservation* 51, n°1 : 1-5.

2. Cazzolla Gatti R. & al. 2020, *Estimating and comparing biodiversity with a single universal metric*, *Ecological Modelling* 424 : 109020.



© Sebastian Luna

instruments de prospective peuvent devenir des espaces de discussion sur les objectifs environnementaux poursuivis, et non uniquement des outils permettant d'identifier le système énergétique le moins carboné.

Le droit de l'énergie face au droit de l'environnement

Cette hiérarchisation se retrouve également dans le droit. L'histoire du droit de l'énergie est fortement liée à la souveraineté nationale, à la sécurité d'approvisionnement et au développement des réseaux, lui conférant une force particulière parfois au détriment du droit de l'environnement. L'accélération du déploiement des énergies renouvelables conduit notamment à simplifier certaines procédures environnementales et à aménager les mécanismes de protection des espèces et des habitats, au point que certains auteurs évoquent un possible changement de paradigme du droit européen de l'environnement³. Cette évolution illustre ce qui a été désigné pendant la journée comme une « climatisation du droit » : la lutte contre le changement climatique devient progressivement un principe structurant capable de modifier l'équilibre entre production énergétique et protection de l'environnement. Ce mouvement révèle un

paradoxe. Les politiques énergétiques sont accélérées au nom de l'environnement, mais cette accélération peut conduire à alléger certains instruments précisément construits pour protéger celui-ci. Une simplification excessive peut limiter la possibilité d'identifier les impacts cumulés ou de discuter des solutions alternatives. Or les effets environnementaux d'une transition ne se résument pas à ceux de chaque infrastructure considérée isolément. Une ligne à haute tension, un parc photovoltaïque ou une implantation industrielle peuvent avoir des effets limités pris séparément, mais produire des transformations importantes lorsqu'ils se concentrent dans un même territoire.

Une transition énergétique de plus en plus matérielle

L'un des principaux déplacements du débat énergétique concerne précisément la matérialité des technologies bas carbone. Éoliennes, panneaux photovoltaïques, batteries, véhicules électriques et réseaux nécessitent des quantités importantes de métaux : cuivre, lithium, nickel, cobalt, graphite ou terres rares selon les technologies⁴. L'énergie renouvelable repose donc sur des infrastructures physiques importantes. Elle n'est renouvelable que par son flux énergétique car

3. Devis A. 2025, The Renewable Energy Directive III and the Streamlining of Environmental Procedures: A Paradigm Shift in EU Environmental Policy?, *Journal of Environmental Law* 37, n°3: 443-66.

4. Vidal O & al. 2013, *Metals for a Low-Carbon Society*, *Nature Geoscience* 6, n°11: 894-96.

les matériaux nécessaires pour le capter, le transformer, le stocker et le transporter ne le sont pas nécessairement. Cette évolution entraîne un déplacement des dépendances⁵. Le système fossile dépendait largement de l'accès au pétrole, au gaz et au charbon, le système énergétique en construction dépend davantage d'un ensemble diversifié de matières premières et de chaînes industrielles complexes. La transition conduit ainsi à réintroduire la mine au cœur des politiques énergétiques.

Sécuriser les métaux sans affaiblir les exigences environnementales

Cette matérialité nouvelle explique la place prise par les matières premières critiques dans les politiques européennes. Le règlement européen sur les matières premières critiques adopté en 2024 cherche à sécuriser les approvisionnements nécessaires aux technologies énergétiques et industrielles⁶. L'environnement se trouve ici confronté à une nouvelle justification stratégique : certains projets miniers ou industriels deviennent nécessaires à la croissance économique et à la réalisation de la transition énergétique. Cette situation renouvelle une vieille tension entre exploitation des ressources et protection des milieux. Extraire davantage en Europe peut réduire certaines dépendances géopolitiques ou rapprocher les lieux de production des lieux de consommation. Cela ne fait cependant pas disparaître les impacts environnementaux de l'extraction. Un projet minier ne devient pas durable uniquement parce que les métaux qu'il produit seront utilisés dans une batterie ou une éolienne.

Inversement, refuser toute extraction sur le territoire européen tout en augmentant la consommation de métaux reviendrait à reporter les impacts vers d'autres régions du monde. La transition pose donc une question de responsabilité environnementale : quelles quantités de matières sommes-nous prêts à consommer, où souhaitons-nous qu'elles soient produites et selon quelles normes ? Les chaînes de valeur deviennent à cet égard un espace essentiel de régulation. Les normes européennes sur la traçabilité, la vigilance, la réparabilité ou le recyclage peuvent se diffuser auprès des entreprises étrangères qui souhaitent accéder au marché européen, avec la capacité de l'Union à étendre indirectement ses standards au-delà de ses frontières⁷.

Le recyclage : indispensable, mais en demi-teinte

Face à l'augmentation des besoins en matériaux, le recyclage occupe logiquement une place centrale. Il permet de transformer les équipements arrivés en fin de vie en un gisement secondaire permettant de réduire l'extraction de nouvelles ressources primaires. Les modèles discutés montrent l'importance de la temporalité puisqu'un métal incorporé aujourd'hui dans une batterie, un réseau ou une éolienne ne sera disponible pour le recyclage qu'après plusieurs décennies. Il existe donc un décalage entre la hausse rapide de la demande liée au déploiement des nouvelles infrastructures

et l'arrivée des volumes significatifs de matériaux recyclables. Si le recyclage modifie les trajectoires futures, il ne peut éviter l'ensemble des extractions nécessaires à la phase initiale de transformation du système énergétique. Il comporte également des limites physiques et techniques. Les matériaux ne sont jamais récupérés intégralement et certains produits restent difficiles à démonter ou à séparer. L'efficacité du recyclage dépend donc étroitement de la conception initiale des équipements, de leur durée de vie, de leur réparabilité et des systèmes de collecte. Ainsi, la circularité ne peut pas être pensée indépendamment des volumes consommés. Si le nombre de véhicules, de batteries, de panneaux, de réseaux et d'équipements continue d'augmenter rapidement, le recyclage peut ralentir la croissance de l'extraction sans nécessairement l'inverser mais la question environnementale conduit plus directement à celle de la sobriété matérielle.

L'environnement se joue dans les territoires

Les tensions entre énergie et environnement deviennent particulièrement visibles lorsque les infrastructures rencontrent les territoires. Les installations énergétiques transforment les usages du sol et les paysages et deviennent souvent objets de controverse qui portent tour à tour sur la localisation d'un projet, sur la justification de sa technologie, sur sa dimension, sur le cumul des infrastructures ou encore sur le partage de ses bénéfices. L'impact environnemental d'une technologie dépend étroitement de son inscription spatiale et oblige ainsi à passer d'une logique essentiellement technologique à une logique territoriale : il ne suffit pas de décider quelle quantité d'énergie renouvelable doit être installée ; il est également nécessaire de déterminer où, selon quelles configurations et en articulation avec quels usages existants.

Réconcilier énergie et environnement par la justice

La justice environnementale et la justice énergétique offrent ici un point de rencontre particulièrement fécond. Les premières recherches sur la justice environnementale ont mis en évidence la concentration des pollutions et des infrastructures nuisibles sur des populations déjà socialement vulnérables. La justice énergétique élargit ce questionnement à la production, à l'accès et aux usages de l'énergie⁸ et conduit à demander qui supporte les impacts, qui bénéficie de l'énergie produite et qui participe aux différentes décisions. Ainsi la question de la justice permet de s'assurer que les habitants puissent intervenir suffisamment tôt dans l'adoption ou non d'un projet en disposant d'informations leur permettant de comprendre les conséquences de celui-ci. Elle invite aussi à être vigilant à la répartition des avantages et des inconvénients au sein d'un même territoire, en mettant en regard les recettes fiscales, les emplois avec l'occupation du foncier et les impacts environnementaux en respectant la diversité des usages, des savoirs et des attachements aux territoires. Les communautés énergétiques ou certaines formes d'autoconsommation collective offrent à cet égard

5. Forget F., Bos V. 2022, *Harvesting lithium and sun in the Andes: Exploring energy justice and the new materialities of energy transitions*, *Energy Research & Social Science* 87: 102477.

6. Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, Règlement (UE) 2024/1252 du 11 avril 2024 établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques, *Journal officiel de l'Union européenne*, 3 mai 2024.

7. Bradford A. 2020, *The Brussels Effect: How the European Union Rules the World*, Oxford University Press.

8. Darren McCauley & al. 2013, *Advancing Energy Justice : The Triumvirate of Tenets and Systems Thinking*.

des pistes intéressantes. En rapprochant production et consommation et en associant davantage les acteurs locaux, elles peuvent contribuer à construire un lien différent entre énergie, environnement et territoire.

Passer d'une transition bas carbone à une transition environnementale

Les différentes interventions de la journée convergent finalement vers une distinction essentielle : décarboner le système énergétique est une condition nécessaire de la transition environnementale, mais ce n'est pas une condition suffisante. Une politique exclusivement pilotée par le carbone peut favoriser des technologies peu émettrices tout en augmentant les consommations de matières premières, l'artificialisation des sols ou les pressions sur certains écosystèmes. À l'inverse, vouloir protéger chaque composante locale de l'environnement sans tenir compte de l'urgence climatique empêcherait une transformation pourtant nécessaire du système énergétique.

Le problème ne peut donc être résolu par la hiérarchisation définitive d'un enjeu au-dessus des autres. Il impose de construire des arbitrages explicites ce qui suppose de diversifier les métriques de la transition. Au bilan carbone doivent être associés les effets sur la biodiversité, les sols, l'eau, les matériaux et l'espace. Cela suppose également de raisonner sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures et des chaînes de valeur, afin de ne pas invisibiliser les impacts

déplacés vers les territoires extractifs ou industriels. Cela exige enfin de compléter la substitution technologique par une réflexion sur les besoins. Plus la demande énergétique et matérielle reste élevée, plus la quantité d'infrastructures nécessaire augmente et plus les arbitrages environnementaux deviennent difficiles. La question fondamentale n'est donc plus seulement : « Quelle énergie devons-nous produire ? » Elle devient : « Quel système énergétique pouvons-nous construire à l'intérieur des limites environnementales ? ». C'est probablement à cette condition que la transition énergétique pourra véritablement devenir une transition environnementale en réarticulant climat, biodiversité, ressources, territoires et justice dans la politique de l'énergie.

contact&info

► Marie Forget,
EDYTEM

marie.forget@univ-smb.fr

CNRS Sciences humaines & sociales

la lettre

- Directeur de la publication Fabrice Boudjaaba
- Responsable éditoriale Armelle Leclerc armelle.leclerc@cnrs.fr
- Conception graphique Zoë Cheron
- Crédits images Bandeau
© Hervé THERY / CREDA / CNRS Images
- Pour consulter la lettre en ligne
<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/cnrs-sciences-humaines-sociales-la-lettre>
- S'abonner / se désabonner
- Pour accéder aux autres actualités de l'institut
<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/news-list>
- CNRS Sciences humaines & sociales sur BlueSky et LinkedIn

CNRS Sciences humaines & sociales
• 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16 •

ISSN : 2272-0243



**SCIENCES HUMAINES
& SOCIALES**